

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1989-1990

Séances du mardi 31 octobre 1989 (matin et après-midi)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

SEANCE DU MATIN

	Pages
<i>Discussion de la déclaration du Collège</i>	
Orateurs: MM. Hasquin, Hotyat, Mmes Huytebroeck, de T'Serclaes, Lemesre, MM. Stalport, de Looz-Corswarem, Cornelissen, Duponcelle, Mme Wil-lame, M. Adriaens	2
<i>Question orale</i>	
De Mme Payfa (vaccin trivalent RRO)	21
<i>Composition de la commission de Coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté française</i>	21
<i>Composition des commissions de la Santé et de l'Aide aux personnes et de la culture</i>	21

SEANCE DE L'APRES-MIDI

<i>Discussion de la déclaration du Collège</i>	
Orateurs: Mme Van Tichelen, MM. Cools, Maingain, Mme Nagy, MM. Leduc, De Decker, Mme Guillaume, MM. Drouart, Parmentier, Thys, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Santé et Désir, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Culture française et de l'Aide aux personnes francophones	23
<i>Motion déposée par MM. De Decker, Hasquin, Vandenhautte, Adriaens, Drouart, Mmes Nagy, Huytebroeck, Lemesre</i>	42
<i>Motion pure et simple déposée par Mme de T'Serclaes, MM. Maingain et Hotyat</i>	42
<i>Vote de la motion pure et simple</i>	43
<i>Liste des membres présents</i>	44

SEANCE DU MATIN

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

(M. Duponcelle, secrétaire, prend place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

DISCUSSION DE LA DECLARATION DU COLLEGE

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration du Collège, à laquelle est jointe la question orale de Mme Payfa.

Avant d'ouvrir la discussion et pour la bonne organisation de nos travaux, je vous rappelle que la liste des orateurs sera clôturée à 11 heures, c'est-à-dire avant la fin de la présente séance.

Pour des raisons d'ordre technique, je vous invite à venir prendre la parole à la tribune.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, en premier lieu, je tiens à vous remercier pour la courtoisie dont vous avez bien voulu faire preuve en me faisant parvenir, dans un délai relativement court, la déclaration de l'Exécutif. Je n'avais pas pu l'entendre hier parce que j'étais à l'étranger pour des raisons inhérentes à l'Université de Bruxelles.

J'ai donc eu l'occasion de prendre connaissance dans les détails de cette déclaration, présentée hier après-midi dans cet hémicycle.

La première chose qui me vient à l'esprit c'est de souligner que nous avons reçu une déclaration ample, vaste, mais qui, dans l'état actuel des choses, ne concerne qu'un budget assuré d'environ 250 millions de francs. Cette déclaration comporte essentiellement trois parties.

Une première partie relative aux compétences culturelles directement héritées de l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération. Ce secteur est couvert par un budget 1989 qui n'a pas été voté par nous. Il a été élaboré par l'ancienne Commission, mais il existe donc déjà.

Une deuxième partie, pour les matières gérées par la Communauté française. Nous ne pouvons intervenir dans ce domaine qu'en émettant des vœux, en faisant valoir l'un ou l'autre argument, sous forme de conseils ou de pressions. Ces décisions ne nous appartiennent pas.

Enfin, le troisième volet de la déclaration concerne des matières qui pourraient être déléguées à notre Commission communautaire française. Or, vous n'ignorez pas qu'en vertu d'un certain nombre de décisions prises avant les vacances, le gouvernement est censé prendre un arrêté royal relatif aux institutions qui appartenaient précédemment au secteur bicommunautaire personnalisable et qui ont opté pour le secteur monocommunautaire, francophone, ce qui nous concerne.

Cet arrêté royal doit permettre le transfert des subsides — et ce mot est important — de ces institutions.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas non plus qu'un décret de la Communauté française est attendu; décret relatif aux matières déléguées à la Commission communautaire française avec la rétrocession des budgets relatifs aux institutions concernées. Il faut bien dire qu'en cette matière il n'y a toujours pas d'arrêté royal ni de décret.

Si dans un premier temps, on veut considérer globalement la déclaration de l'Exécutif, la seule partie véritablement concrète concerne les 250 millions relatifs à la culture, le reste n'est que supputation ou bonnes intentions.

Je ne parlerai guère de la culture, d'autres le feront dans quelques minutes. Je constate tout simplement que les propositions qui sont faites, tendent essentiellement à poursuivre les actions qui avaient été entamées précédemment par la Commission française de la Culture. Mais en comparant la déclaration que le Collège a présentée hier avec celle qui nous avait été lue le 14 juillet, une différence m'apparaît. Elle m'inquiète et je m'interroge. Le 14 juillet, était-ce dans l'emballement des fêtes que beaucoup d'entre nous célébraient avec cœur, il avait été en tout cas question de prendre un certain nombre de mesures en faveur des francophones de la périphérie. Il avait été question de répondre aux demandes de ces francophones et de ces associations. Il était en tout cas beaucoup question de solidarité. Or, la déclaration présentée hier par le Collège, qui est censée être un approfondissement de la déclaration du 14 juillet, passe cet aspect totalement sous silence. Dois-je y voir une reculade ou la conséquence de pressions exercées par les maîtres de ce pays qui gouvernent avec vous dans d'autres gouvernements ou d'autres Exécutifs?

Je ne puis m'empêcher d'être inquiet devant ce vide, devant cette absence de prise de position.

En ce qui concerne les matières gérées par la Communauté française, je vous ai dit il y a quelques instants, qu'on en était essentiellement aux bonnes intentions. Permettez-moi de souligner ce qui me paraît être un processus dangereux dans lequel nous sommes engagés à la Région bruxelloise. Dans une autre enceinte, un certain nombre de porte-parole du PRL s'étaient inquiétés de la multiplication des organes nouveaux que l'on ajoutait dans une des régions déjà relativement encombrée. Je constate que l'on invente encore deux nouvelles institutions: un Conseil bruxellois du travail social et socio-culturel et une Commission consultative française de la santé. Voilà encore beaucoup d'institutions supplémentaires dans une région limitée aux 19 communes.

J'en viens à présent à ce qui devrait faire l'objet d'un débat politique essentiel dans notre enceinte, celui des matières déléguées depuis la Communauté française.

Lors de mon intervention du 14 juillet, je vous ai fait part, Messieurs les Ministres, de ma déception parce que vous aviez esquivé dans votre déclaration ce qui m'apparaissait à l'époque être un élément incontournable du débat politique.

Vous étiez restés muets en la matière et, avec le recul du temps, on pouvait à la rigueur l'accepter puisque vous veniez d'entrer en charge.

Cette mansuétude relative dont nous avons fait preuve en juillet ne me paraît plus de mise trois mois plus tard, alors que le débat en la matière n'a fait que s'amplifier.

Je constate qu'il n'y a sur ce problème aucun engagement politique, aucune prise de position de la part du Collège. Est-il prêt à accepter des délégations de compétences au-delà de ce qui est actuellement prévu par l'article 65, paragraphe 5, de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 et au-delà de l'accord intervenu le 5 juin dernier au sein de l'Exécutif de la Communauté française? Nous n'en savons rien; peut-être n'en savez-vous rien vous-mêmes mais c'est navrant. J'ose espérer qu'en la matière, nous aurons davantage de détails dans les réponses qui nous seront fournies cet après-midi par le porte-parole du Collège car il me paraît invraisemblable que l'on ne prenne pas position en la matière.

La question me paraît importante et je m'aperçois, en lisant la presse, — j'ai sous les yeux une coupure du journal *Le Soir* du 26 octobre — que le Président de l'Assemblée, M. Serge Moureaux, estime en tout cas que c'est un débat important; je constate qu'il est relativement attaché à cette notion de délégation de compétences. Bien sûr, dit-il, il faut des limites, des bornes. A la rigueur ce n'est pas à lui à les indiquer mais au Collège, et en cette matière, nous restons sur notre faim; j'ose espérer que nous obtiendrons satisfaction ultérieurement dans vos déclarations.

Les prises de position qui sont les vôtres, Messieurs les Ministres, en matière de santé, d'aide aux handicapés, etc., sont fort intéressantes. J'ai beaucoup apprécié, notamment, le prolongement d'une partie de vos déclarations du 14 juillet en ce qui concerne l'aide psychiatrique. Il y a là indiscutablement des idées extrêmement intéressantes. Mais je ne puis m'empêcher de penser que nous voguons en plein irréalisme.

En effet, il me paraît qu'un aspect essentiel du problème vous a échappé. C'est que lorsqu'il a été question, en vertu de l'article 65 de la loi du 16 janvier, de prévoir un certain nombre d'options, lorsqu'il a été question d'arrêté royal ou de décret de l'Exécutif, il s'agissait tout simplement de rétrocéder à notre Assemblée et au Collège les montants des subsides de fonctionnement, c'est-à-dire essentiellement les salaires qui sont actuellement versés par le gouvernement national à ces institutions.

Soyons de bon compte, soyons réalistes: ces sommes qui vont être reçues par la Commission communautaire française permettent-elles d'entamer une politique novatrice, de répondre à toutes les suggestions par ailleurs fort intéressantes qui se trouvent dans le document? Mais non. Ce sont des subsides qui couvrent essentiellement les frais de fonctionnement des institutions qui ont opté pour le monocommunautaire francophone. Et, à ma connaissance, aucun autre financement n'est prévu.

Or, étant donné que l'argent de la Commission communautaire française ne peut provenir que de la Communauté française dont, semble-t-il, si j'en crois les informations de ce matin, à 9 heures, le budget a enfin été concocté par l'Exécutif, qu'allez-vous recevoir? Mystère!

Dans l'état actuel des choses, ce que vous allez recevoir, ce sont les seuls crédits de fonctionnement. Où allez-vous trouver l'argent nécessaire à la politique que vous comptez mener? En rationalisant les institutions? Elles seraient tout de même fortement déçues. En effet, je tiens à rappeler devant cette Assemblée, qu'elles ont été incitées à choisir le monocommunautaire francophone car on leur a fait miroiter le retour vers la Région bruxelloise avec la perspective de conserver intégralement le montant des subsides qui leur étaient octroyés aujourd'hui.

Or, si vous voulez trouver une marge de manœuvre vous permettant d'entamer un certain nombre d'actions volontaristes, vous devrez nécessairement porter atteinte aux montants des subsides qui leur sont octroyés aujourd'hui.

A-t-on bien mesuré l'énormité des problèmes qui se posent à un certain nombre de ces institutions? Je voudrais revenir

sur quelques points qui constituaient, au printemps dernier, le catalogue de revendications des institutions d'aide aux handicapés. Que faut-il retenir de ce catalogue de revendications?

Tout d'abord, un mécontentement général, il n'est pas spécifique à ce secteur en ce qui concerne les conditions de travail; il y a des revendications barémiques. Où allez-vous aller chercher l'argent? Des retards considérables sont enregistrés dans les paiements. Il y a une impossibilité totale d'établir des budgets prévisionnels. La façon de gérer ces institutions est complexe. J'ose espérer que des mesures seront prises, s'il échet, afin d'améliorer cette gestion. En outre des arriérés, parfois importants sont dus pour 1984, 1985 et 1986.

Je ne trouve nulle trace de ce problème, extrêmement important, dans la déclaration. Des besoins, très spécifiques, existent en matière de constructions, de rénovations; au surplus, elles manquent de moyens, pour prendre en charge les poly-handicapés.

J'en reviens donc à la question fondamentale: où allez-vous chercher cet argent à partir du moment où la Commission communautaire française ne possède pas de ressources spécifiques?

Au total, il faut bien reconnaître que les compétences du Collège, si on les examine concrètement, si on les confronte à la réalité budgétaire, se réduisent à l'heure actuelle à très peu de choses.

Les crédits font défaut et nous sommes une Assemblée, mesdames et messieurs, de soixante-quatre personnes plus cinq suppléants, accompagnée par un Collège de deux ministres qui devront, dans l'état actuel des choses, prendre des décisions d'une extrême importance pour un budget de 250 millions. Ce qui nous vaut une déclaration de l'Exécutif de trente et une pages!

Je trouve que l'exploit du Conseil régional de Bruxelles-Capitale a encore été battu! On s'améliore dans les institutions bruxelloises! Persévérez, persévérez, messieurs! Les fabriques de papier en Belgique ont encore un bel avenir devant elles!

Ceci pose tout simplement la question de la crédibilité de notre Assemblée et ce, à divers titres.

Notre Président qui, je crois, a de grandes ambitions pour notre Assemblée, a estimé à juste titre qu'elle pouvait être un laboratoire, dont pourraient s'inspirer d'autres Assemblées parlementaires. Mais un laboratoire sans crédits se discrédite rapidement. Si nous n'y prenons garde, je crains fort que ce ne soit le sort de notre Assemblée, d'autant que nous n'avons pas que des amis!

Les péripéties qui ont présidé au choix de notre enceinte de réunion sont un exemple, parmi d'autres, des difficultés que l'on nous suscite, du peu d'estime dans lequel on nous tient.

J'ose espérer qu'en la matière, la majorité, le Collège en particulier, mette tout son poids dans la balance pour que la crédibilité de notre Assemblée soit rehaussée.

Je m'inquiète, par exemple, que trois mois plus tard, nous ne soyons pas encore en possession du compte rendu intégral de nos débats de juillet dernier.

Voulant prendre connaissance d'un certain nombre de renseignements précis sur les institutions qui ont opté pour le monocommunautaire francophone, j'en ai été réduit, hier soir, à consulter le compte rendu analytique de la séance du 14 juillet dernier. J'ai pu y lire la déclaration de M. Hotyat qui, je ne sais par quelle voie mystérieuse, disposait d'un certain nombre de renseignements précis que le Collège n'a pas encore eu l'amabilité de faire connaître aux membres de cette Assemblée. J'aimerais être plus amplement informé sur la liste des institutions qui ont opté pour le monocommunautaire francophone, sur le nombre de personnes que cela représente

et les budgets qui s'y rapportent. Mais nous n'avons pas le droit d'en savoir davantage! Notre seule référence à ce jour est le résumé d'une intervention bien documentée de M. Hotyat dans le compte rendu analytique du 14 juillet.

Des questions extrêmement précises ont été posées par écrit. Personnellement, n'ayant pas voulu polémiquer oralement ou interpellier le Collège, j'ai posé des questions écrites voici six semaines déjà. Je n'ai encore obtenu aucune réponse et je ne sais toujours pas quand paraîtra le premier Bulletin des *Questions et Réponses*.

Par conséquent, il est bon de revendiquer l'estime des autres et nous devons tous nous battre pour être reconnus vis-à-vis de l'extérieur et, surtout, vis-à-vis des autres Assemblées qui siègent dans ce Parlement national. Mais pour être reconnu, il faut y mettre du sien, il faut être crédible et je n'ai pas encore le sentiment que notre Assemblée se soit engagée dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat.

M. Hotyat. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, ce débat au sujet de la déclaration du Collège est une première. Précédemment, la Commission française de la Culture discutait des problèmes socio-culturels de Bruxelles essentiellement à huis clos. Fort heureusement, la loi spéciale de janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises a changé cette pratique et aujourd'hui nous débattons en séance publique des problèmes culturels, sociaux et de santé qui concernent spécifiquement les francophones bruxellois.

En effet, il est bon de rappeler ou de souligner, une fois encore, pour la clarté du débat, que la nouvelle Commission communautaire française a hérité des compétences octroyées par la loi du 26 juillet 1971 en matières culturelle (en ce compris les sports), préscolaire, postscolaire et d'enseignement à l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles et que celle-ci a exercées pendant dix-sept ans, grâce à une dotation de la Communauté française. A cela, on l'a déjà dit, la loi spéciale de janvier 1989 a ajouté les mêmes compétences que pour les autres pouvoirs organisateurs en ce qui concerne les matières personnalisables — c'est-à-dire la santé et l'aide aux personnes — et la possibilité pour le Conseil de la Communauté française de déléguer des compétences.

Cette possibilité a fait l'objet d'une décision de l'Exécutif de la Communauté le 5 juin 1989, donc avant même l'installation de notre Assemblée. Il s'agit de déléguer à notre Commission les compétences et les moyens budgétaires relatifs aux institutions bicommunautaires d'aide aux personnes et de santé qui, avant le 30 juin, ont opté pour le statut unicommunautaire francophone.

Il convient de préciser à cet égard que l'article 65, paragraphe 5, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions organise la possibilité d'ajouter aux dotations des Communautés des moyens destinés au subventionnement des établissements et organisations du secteur privé qui ont opté, avant le 30 juin, pour un statut unicommunautaire. En tant que bicommunautaires, ces institutions étaient précédemment à charge de l'Etat national et non des Communautés.

Toutefois, le passage à la Communauté française et à ses régimes de subventionnement des institutions ayant opté pour le statut unicommunautaire francophone aurait posé problème. En effet, ces régimes étaient généralement moins avantageux que ceux existant au niveau bicommunautaire, d'où la délégation à notre commission décidée par l'Exécutif de la Communauté.

La décision de cet Exécutif prévoit aussi de négocier avec le gouvernement national en vue d'introduire dans l'arrêté royal à prendre par le Conseil des ministres une disposition

transitoire maintenant, jusqu'à la fin de cette année, aux institutions ayant opté pour le statut unicommunautaire, le même régime de subventionnement que celui dont elles bénéficiaient dans le statut bicommunautaire. Nous estimons que ce régime doit rester inchangé en 1990. Il va de soi que, pour nous, les mesures essentielles permettant l'exercice de ces compétences par notre Commission, qu'il s'agisse de l'arrêté royal ou du décret-cadre, doivent être prises dans les meilleurs délais possibles.

Ces compétences déléguées représenteront un accroissement considérable de responsabilités et de moyens pour notre Commission. Il s'agit de plusieurs centaines de millions alors que l'intervention de la CFC dans ce secteur était modeste: 6,5 millions pour l'aide sociale et familiale.

Le programme du Collège couvre donc l'ensemble des compétences que je viens de rappeler. Il s'agit d'un document très détaillé. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit du premier programme d'une série et qu'il n'existe donc pas de référence antérieure. L'on retrouve ici une caractéristique commune avec le programme de l'Exécutif régional.

L'appréciation du groupe socialiste à l'égard de ce document est globalement positive. Toutefois, nous tenons à souligner un certain nombre de points, à formuler quelques remarques et à développer certains points de vue. J'entamerai cette analyse qui sera complétée et approfondie par des collègues de notre groupe.

Nous avons été sensibles à la volonté du Collège de connaître parfaitement la situation dans ses différents secteurs de compétences, d'identifier les besoins en collaboration avec les acteurs et les usagers et de s'inscrire dans une optique de cohérence et de prospective, se traduisant notamment par l'annonce d'un plan quinquennal de développement culturel, social et de santé dans la Région de Bruxelles. Pour atteindre cet objectif, en matière culturelle, il envisage de créer, au sein de l'administration, une cellule d'études et de prospectives, et pour l'aide aux personnes et la santé, des «observatoires» adéquats.

Nous apprécions également la volonté de collaboration et de coordination avec tous les autres pouvoirs publics concernés et, en particulier, la recherche d'une complémentarité avec l'Exécutif de la Communauté française.

Nous notons aussi l'attention qui sera réservée à la répartition des tâches entre les administrations dépendantes des trois commissions communautaires. L'accentuation de l'aide à la vie culturelle dans les communes doit également être soulignée.

Nous sommes heureux de constater que le Collège propose de poursuivre le travail en concertation avec le secteur associatif et de l'amplifier en fonction des nouvelles compétences issues de la réforme institutionnelle de 1989. Les concepts de Conseil bruxellois du travail social et socio-culturel et de Commission consultative de la santé nous paraissent significatifs à cet égard.

Nous soutenons l'idée de développer une politique contractuelle avec les institutions et les associations qui collaborent avec la Commission.

Nous partageons le point de vue selon lequel les subventions de la Commission doivent être soumises au respect de critères clairs et conformes aux orientations définies. La politique contractuelle et l'attribution de subsides devront faire l'objet de règlements à arrêter par notre Assemblée.

Nous pensons également qu'il faut explorer la voie du partenariat avec le secteur privé. Toutefois, nous soulignons que cela doit se faire en préservant soigneusement le rôle et l'action de service public de la Commission, et en s'efforçant de répondre au mieux aux besoins des Bruxellois. Nous avons noté que le Collège proposera un règlement adéquat à notre Assemblée.

Nous constatons positivement la volonté du Collège de développer l'information du public dans ses domaines de compétences.

Télé-Bruxelles occupe une place importante — et qui le sera de plus en plus — dans le domaine de l'information des Bruxellois francophones. Nous avons donc été attentifs aux déclarations de notre Président lors de l'ouverture de la session et nous partageons son point de vue sur ce sujet; il appartiendra à notre Assemblée, par la voie d'un règlement *ad hoc*, d'assurer l'autonomie financière et de gestion de Télé-Bruxelles par rapport à la commission. Nous devons veiller au pluralisme et à l'indépendance de l'information télévisée bruxelloise.

Pour amplifier l'information, nous souhaitons que le Collège étudie la constitution de banques de données culturelles et sociales, accessibles au niveau local, en particulier dans les lieux à vocation culturelle, par l'utilisation d'équipements informatiques légers.

La promotion du patrimoine culturel bruxellois, tant pour les Bruxellois eux-mêmes que pour les touristes, doit également faire partie de nos préoccupations. Lors du débat relatif à la déclaration de l'Exécutif régional, j'avais déjà eu l'occasion de souligner l'utilité de cette promotion touristique.

La lecture du programme du Collège met en évidence l'étroite relation entre le secteur culturel, celui de l'aide aux personnes et même celui de la santé.

Il est frappant de retrouver à une juste place dans ces deux derniers secteurs, des initiatives que la CFC avait déjà prises dans le cadre de ses compétences culturelles. Il s'agit, entre autres exemples, des animations de vacances durant les congés scolaires, des animations en maisons de repos, des actions d'accueil et d'intégration des immigrés.

En tant que socialistes, nous attachons une importance toute particulière à ce qui unit le culturel et le social en vue de lutter contre l'exclusion sociale. J'ai déjà indiqué, au niveau du Conseil régional, qu'éviter la dualisation de la ville était une préoccupation majeure de notre groupe. Cela est vrai également dans le domaine des compétences de cette Assemblée.

Le Collège est conscient du glissement vers la société duale. Il écrit: «la paupérisation et la marginalité deviennent le quotidien de plus en plus de personnes.» Il marque sa volonté de lutter contre l'exclusion et la rupture sociales, les clivages entre catégories de population, l'isolement.

Des accents particuliers sont mis sur les actions en faveur de l'enfance défavorisée, des handicapés, du troisième âge, de la protection de la jeunesse et de l'intégration des immigrés, question essentielle qui a également été abordée, on s'en rappellera, par l'Exécutif régional.

Ces diverses expressions de solidarité sociale sont positives à nos yeux. Nous nous associerons étroitement aux travaux de notre Assemblée sur ces sujets.

Un autre de nos objectifs constants découlant de notre volonté d'émancipation est l'éducation. C'est dire combien les priorités données à l'enseignement, à l'éducation permanente, à la politique du livre et de la lecture publique, nous satisfont et que nous serons spécialement attentifs à la mise en œuvre des politiques dans ces domaines.

Nous estimons également que la création, élément dynamique, doit être soutenue au travers des divers secteurs culturels.

Quant au sport, nous considérons celui-ci comme une forme d'éducation continue et une contribution importante à la santé. Nous estimons donc que ce secteur doit aussi être géré dans une optique d'ouverture au plus grand nombre, du sport pour tous.

J'en viens à une dimension à laquelle nous sommes fort attachés, à savoir le caractère majoritairement francophone de notre Région qui compte parmi les plus importantes métropoles de culture française au monde.

Nous avons noté la volonté de l'Exécutif d'œuvrer fermement au renforcement de cette vocation et ce, d'autant plus que Bruxelles est un lieu où la culture française est confrontée à d'autres cultures et à la culture anglaise en particulier, eu égard à son rôle international de plus en plus accru.

Par ailleurs, la culture flamande est également très présente au niveau local.

L'affirmation culturelle francophone de Bruxelles relève principalement de deux niveaux de pouvoir: la Communauté française, dont Bruxelles est la capitale, et notre Commission. La tâche primordiale de notre institution est de nous occuper des Bruxellois en évitant la tentation du prestige qui absorberait une part trop importante de nos moyens.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué en juillet dernier, il nous revient de veiller à l'enracinement local de notre culture française par l'encouragement, le développement et la création d'infrastructures culturelles et sociales francophones, à commencer par les deux équipements qui doivent faire partie du paysage communal au même titre que l'école et, d'ailleurs, en collaboration avec elle, à savoir le centre culturel et la bibliothèque. Ces deux instruments culturels locaux sont, rappelons-le, organisés par la législation de la Communauté française et soutenus par elle.

C'est donc avec satisfaction que j'ai noté la volonté du Collège de continuer à accorder une place prioritaire aux foyers culturels, dans l'action culturelle locale, et de poursuivre l'aide aux bibliothèques francophones bruxelloises. Dans cette volonté de présence locale, nous devons être attentifs à une couverture équilibrée de l'ensemble du territoire bruxellois. A cet égard, nous devons nous montrer vigilants quant à la situation dans le Nord-Ouest de Bruxelles où la culture néerlandophone est particulièrement dynamique.

Nous apprécions également la volonté du Collège de poursuivre la politique de promotion de la langue française.

Les équipements culturels et scolaires de régime linguistique français de notre Région, proches des citoyens, destinés à rencontrer au mieux leurs besoins quotidiens, ne sont pas utilisés par les seuls Bruxellois. Ils sont aussi à la disposition des francophones de la périphérie, contribuent ainsi à notre solidarité avec eux et permettent de tisser des liens étroits entre francophones. Ce rayonnement de notre métropole de culture française sur sa proximité immédiate est, à nos yeux, aussi important que son rayonnement international.

Sur la base de la déclaration de l'Exécutif et, en pleine solidarité avec la majorité, nous voterons la motion qui marquera la fin de nos débats.

Nous souhaitons au Collège bon travail. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, laissez-nous tout d'abord regretter, à nouveau, le bref délai qui nous a été imposé pour répondre à la déclaration du Collège de notre Commission communautaire française. Moins de 24 heures, c'est peu, très peu pour examiner un texte d'une cinquantaine de pages et y réagir.

Personnellement, je me pencherai plus précisément sur les aspects culturels de votre déclaration, monsieur Désir. Je laisserai à mes collègues le soin d'aborder la politique sociale et de santé, sans oublier toutefois que de nombreux liens

doivent se tisser entre ces différents secteurs et que notre approche se veut globale.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Désir, notre culture doit occuper une place centrale dans notre société.

Elle est un concept majeur pour comprendre le présent et agir. Plus que tout, elle est un droit du citoyen. Mais surtout, pour nous, la culture doit s'adresser à toutes et à tous et être imaginée par le plus grand nombre. Elle doit interpeller tous les Bruxellois quels que soient leur âge, leur sexe, leur nationalité. Elle ne peut pas être pensée pour un microcosme d'intellectuels et d'Européens.

Vous parlez beaucoup, Monsieur Désir, de la vocation européenne de Bruxelles. Or, nous aimerions que la culture s'adresse avant tout, à tous ceux qui vivent intensément notre ville et participent activement à la vie et à l'animation bruxelloises.

Bruxelles ne peut se définir uniquement comme capitale de l'Europe, ce que nous ne croyons pas qu'elle est. Elle est l'une des capitales de l'Europe, sans doute, mais avant tout la ville des citoyens bruxellois.

«La Commission communautaire francophone bénéficie d'une expérience et d'un acquis importants, grâce au travail de l'ancienne Commission française de la Culture», nous dit le ministre. Il est vrai que, durant plus de quinze ans, la Commission française de la Culture a été l'instigatrice de très nombreuses manifestations culturelles de qualité, à Bruxelles. Elle a encouragé des secteurs culturels encore trop marginaux — je pense à la danse, par exemple — et a certainement suscité des actions de popularisation de la culture.

Je ne prendrai pour exemple que l'opération «Filmer à tout prix» du secteur audiovisuel ou encore la récente campagne de promotion des musées bruxellois. Du côté des publications également, on peut souligner l'impact des livres parus sur la petite enfance ou celui du magazine de cinéma *Cinergie*. La CFC a donc indéniablement donné un sérieux coup de pouce à la culture à Bruxelles. Mais n'est-il pas temps, aujourd'hui que cette Commission française de la Culture perd son nom pour prendre celui de Commission communautaire française, de tirer les conclusions des échecs? Car il faut dire que l'enthousiasme des premières années semble s'être essoufflé, et certains secteurs de cette ex-CFC ne sont plus guère imaginatifs. La cause de ce mal qui gangrène malheureusement bien d'autres institutions bruxelloises, est la politisation. Dans cette grande maison de la CFC qui comptait près de 100 travailleurs, la carte politique était malheureusement souvent la première carte d'identité. L'on y a beaucoup trop parlé d'équilibre et de contrôle entre partis, procédures qui ont pu décourager les plus dynamiques. On aurait pu croire, naïvement, que le secteur culturel allait échapper à ce fléau, mais il n'en est rien et il en souffre cruellement. Nous savons également qu'un nouvel organigramme de cette administration fut constitué au mois d'août dernier. Mais aujourd'hui, trois mois plus tard, vos partis se disputent encore la couleur des responsables et le personnel attend la structure finale qui lui permettra de travailler enfin. Il s'interroge et s'impatiente. Aujourd'hui que se met en marche la Commission communautaire francophone, nous osons espérer qu'il en sera autrement et que le nouveau pouvoir n'entraînera pas de nouveaux changements, de nouveaux déménagements entre étages au 166 avenue Louise, siège de l'administration de la Commission communautaire francophone.

Malheureusement, une expérience vécue ces dernières semaines semblerait prouver le contraire. Il s'agit de la constitution du nouveau conseil d'administration de Télé-Bruxelles. Peut-être certains d'entre vous ignorent-ils que ce conseil d'administration était composé, jusqu'en juin dernier, de représentants de partis politiques d'une part, et de représentants d'associations indépendantes et pluralistes d'autre part.

La réunion du conseil d'administration de septembre 1989, que vous présidiez, monsieur Désir, a modifié cette procédure et a proposé une représentation des différentes sensibilités politiques bruxelloises, conformément au résultat des élections régionales de juin 1989. Jusque là, nous sommes d'accord. Mais nous le sommes beaucoup moins lorsque vous supprimez tout simplement le quota accordé aux associations socio-culturelles et audiovisuelles bruxelloises en tant que telles, et que vous leur imposez, pour pouvoir siéger au conseil d'administration, le parrainage d'un parti politique. Nous ne pouvons accepter cette pratique car nous estimons que les associations indépendantes doivent pouvoir siéger au sein de ce conseil d'administration sans aucune allégeance à un parti quelconque. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Plusieurs associations ont déclaré être outrées par de tels agissements qui ne font que surpolitiser la procédure. Nous espérons que vous ne resterez pas sourd à leurs appels. Quant à la base logistique que vous citez dans votre déclaration, Monsieur le Ministre, j'imagine que pour ne pas mécontenter tout le monde, vous offrez là aux associations un rôle de consultation au sein de Télé-Bruxelles et plus du tout de décision, ce qui nous paraît être une sérieuse dégradation de leurs droits précédents au sein du conseil d'administration.

Globalement, votre déclaration nous déçoit, nous ne décelons pas clairement les modalités pratiques de vos propositions. Vous reprenez tout et vous ne révélez rien. De nombreux constats, des évaluations, des idées d'études, d'analyses mais peu d'affirmations de réalisations concrètes. Il nous semble pourtant qu'après le grand travail de la CFC, comme vous vous plaisez à le dire souvent, le temps des études est révolu et qu'est venu le temps de l'action. Vous parlez beaucoup de synergie, notamment avec la Communauté française. Et puisque nous la citons, parlons-en, de cette Communauté française. Vos termes sont ceux d'une collaboration et d'une coopération, mais qu'en est-il exactement des éventuelles délégations de pouvoirs plus larges du Conseil de la Communauté française vers la Commission communautaire francophone?

Et comment se gèrera ce qui a été transféré de l'Etat central? Je ne trouve que peu d'explications dans votre déclaration. Depuis le mois de juillet que vous êtes en place, Messieurs les Ministres, j'imagine que des contacts avec la Communauté française ont été pris.

N'oublions pas également, et là encore vous n'en parlez pas, la collaboration qui peut être menée avec le secteur biculturel national. N'oublions pas que ces institutions ayant leur siège à Bruxelles, que ce soit le Théâtre de la Monnaie, le Palais des Beaux Arts, qui participent activement à la vie culturelle de notre Région, ont un public largement constitué de Bruxellois. Il nous semble, dès lors, intéressant d'établir un plan global d'action en collaboration avec ce secteur.

Vous nous dites encore, Monsieur le Ministre, que la structure de l'administration de la Commission sera adaptée en conséquence des nouvelles missions qui lui seront confiées. Mais comment et avec quels budgets, vous ne le dites pas. Vous espérez que la dotation consentie par la Communauté française à la Commission communautaire francophone sera augmentée, mais quels contacts avez-vous déjà établis avec l'Exécutif de la Communauté française? Vous dites que l'esprit de sa déclaration de février 1989 suffit à vous rassurer? Pour nous, cela ne suffit pas. La dotation budgétaire de 1989 de la Communauté française vers la Commission française de la Culture s'élevait à 244 millions. Dans ce budget, nous relevons que 108 millions sont attribués en frais de personnel — 100 personnes — et cotisations sociales et 33 millions en frais de fonctionnement. Donc, au total, plus de 140 millions, plus de la moitié de la dotation, ce qui nous semble excessif.

N'oublions pas, en effet, que la Commission française de la Culture et aujourd'hui la Commission communautaire française couvrent des secteurs aussi larges que la jeunesse, le

sport, les affaires culturelles, audiovisuelles et j'en passe. Restent donc pour ces nombreux secteurs à peine 100 millions. Trop peu d'argent pour trop de projets et d'activités. Dans votre déclaration, vous recitez les secteurs couverts par la Commission communautaire française. Nous espérons aujourd'hui qu'au saupoudrage qui prévalait jusqu'à présent, vous préconiserez la définition d'actions précises. Pourquoi ne pas inscrire des priorités claires? Des secteurs seraient ainsi privilégiés par années et bénéficieraient de subsides plus importants. Cette orientation nous semblerait préférable car aujourd'hui, à vouloir contenter tout le monde, on ne satisfait plus personne.

Enfin, le budget de la Région de Bruxelles-Capitale compte-t-il une dotation pour la Commission communautaire francophone? Vous ne le citez pas souvent, ce Conseil régional bruxellois, or, n'est-il pas l'un de nos principaux partenaires? En effet, pourquoi ne pas établir des partenariats avec d'autres secteurs dépendant du Conseil régional bruxellois? Certains domaines pourraient ainsi stimuler des actions culturelles et prendre l'initiative de coproductions. Nous pensons à l'urbanisme, au logement, qui pourraient par exemple lancer des ponts vers les secteurs de l'audiovisuel, du théâtre, de la musique. Nous voyons là un excellent moyen d'ouvrir les portes d'autres secteurs. Quant aux questions budgétaires et institutionnelles concernant le secteur social, mon collègue Alain Adriaens vous en parlera plus longuement.

Un autre partenariat: les communes. Mais n'existe-t-il pas une Intercommunale culturelle bruxelloise? Que devient-elle, a-t-elle encore un rôle à jouer et ses compétences seront-elles renforcées?

Abordons les points concrets de votre déclaration et ce que vous appelez vos priorités. Je laisse les points «enseignement» et «sport» à mon collègue Michel Duponcelle. Quant à la jeunesse, vous la retrouverez dans les interventions plus sociales d'André Drouart, de Marie Nagy quand ils vous parleront des zones d'éducation prioritaire mais aussi de l'emploi.

La promotion de la langue française tout d'abord et la Maison de la Francité plus particulièrement. Cette ASBL nous semble importante mais sous-exploitée. En effet, voilà au centre de Bruxelles un lieu qui pourrait parfaitement contribuer à la promotion de la langue française à Bruxelles et ailleurs. Prenons par exemple son centre de documentation sur la langue française; il devrait représenter un outil pédagogique indispensable pour les enseignants bruxellois et francophones. Et nous voulons souligner par là l'indispensable lien qui doit se tisser entre toutes les activités de la Commission communautaire francophone et le milieu scolaire. Hélas, la Maison de la Francité reste trop méconnue et intimiste, faute d'une bonne promotion.

A son sujet, avez-vous tenté de renforcer la coopération avec la Communauté française?

En matière d'édition, vous nous citez la CFC Editions et la librairie «Quartiers Latins». Qu'en est-il exactement, de ces deux organisations? Dépendent-elles entièrement de la CCF, leurs budgets se retrouvent-ils dans le budget global de la CCF et quels en sont leurs budgets et leur rentabilité? Nous ne remettons pas en cause l'utilité d'une librairie aussi spécifique. Nous sommes persuadés que l'une des tâches de la CCF est de diffuser au mieux possible nos écrivains belges, francophones, bruxellois. Et «Quartiers Latins» se veut une vitrine de la francophonie, à notre avis, une vitrine qui pourrait être mieux située à Bruxelles et plus accessible.

De plus, devons-nous, en matière de librairie spécialisée, disperser nos forces et avoir à Bruxelles une librairie de la Communauté française, une librairie de la Promotion des lettres belges de langue française à la Galerie Ravenstein, une librairie spécialisée du Botanique? Pourquoi ne pas tenter des fusions et la constitution d'une seule grande librairie? A moins

qu'il ne s'agisse là encore de contenter certains sans satisfaire personne.

Enfin, est-ce réellement le rôle de la CCF de lancer des structures telles que la CFC Editions? La CCF ne devrait-elle pas, plutôt que de créer des outils coûteux, travailler plus fréquemment avec de petits éditeurs existants, se soucier plus de promotion et de diffusion que d'édition. Voilà un bon moyen de stimuler un secteur qui se veut dynamique à Bruxelles et... créateur d'emplois. Car cet aspect de la culture nous semble également fondamental: la création d'emplois, que vous ne citez jamais. La culture est un loisir, elle offre à beaucoup du rêve, de l'imaginaire, du plaisir, elle est aussi le gagne-pain de certains et peut, à Bruxelles, constituer un secteur économique dynamique.

Dans le secteur de l'éducation permanente, vous abordez le thème de la population immigrée mais jamais en termes de respect des cultures. Cet aspect nous semble fondamental. Des conclusions et des écrits sont-ils ressortis du très bon colloque de 1988 «Territoires de la Mémoire»? Il s'agirait là d'un outil intéressant pour lancer des actions concrètes en profitant des expériences des nombreuses associations de base existant dans ce domaine.

Les secteurs audiovisuel et de la petite enfance nous semblent avoir été dynamiques mais encore une fois quel est donc le public concerné par ces actions?

En matière d'arts plastiques, nous l'avons dit, l'action menée en faveur des musées bruxellois, et cela en collaboration avec la Commission culturelle néerlandophone — nous espérons que cette collaboration pourra se poursuivre et s'intensifier — a remporté un certain succès. Par contre, le centre l'ISELP, très bel endroit dans les anciennes écuries du Palais d'Egmont, nous semble encore une fois fort intimiste et s'adressant à un public malgré tout très limité.

Je terminerai en disant un mot du secteur musical. Comme pour le matériel pédagogique écrit, la CCF ne pourrait-elle mettre à disposition — cela existe déjà — des instituteurs, animateurs musicaux, professeurs, un matériel pédagogique musical: cassettes, disques, expériences...? Cela faciliterait le travail de nombreux enseignants dans un domaine qu'ils sont bien souvent très peu à connaître.

Voilà donc notre tour d'horizon culturel. En conclusion, nous ne sommes pas aussi persuadés que M. Désir qu'il s'agit d'inscrire la CCF dans un processus de continuité du travail effectué par la CFC. Nous répétons que, si les acquis positifs de ce travail doivent être poursuivis et même améliorés, le constat des échecs doit avant tout être fait et qu'une politique sérieuse de culture à Bruxelles ne pourra être menée que lorsque l'on en aura fini avec cette politisation à outrance et lorsqu'on aura tenté de dégager d'une manière ou d'une autre des moyens budgétaires plus importants pour un secteur que nos responsables politiques se doivent de prendre au sérieux parce qu'il peut être la base de toutes nos politiques et réflexions. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, outre ses institutions régionales au sens strict, la Région bruxelloise, via les Commissions communautaires, est aussi compétente pour les matières culturelles et personnalisables, compétences définies dans la loi du 12 janvier 1989 prise en application des articles 108^{ter} et 59^{bis} de la Constitution.

C'est ainsi que nous pouvons pour la première fois débattre d'une déclaration et d'un programme politique présentés par un Exécutif — dénommé Collège — dans les matières de culture, d'aide aux personnes et de santé en Région bruxelloise.

C'est un événement important, dans la mesure où, à côté des matières strictement régionales, mais néanmoins en synergie avec beaucoup d'entre elles nous pouvons développer des politiques en matières culturelles et personnalisables qui tiennent compte des spécificités d'une Région comme la nôtre.

Nous ne partons évidemment pas de rien. L'ancienne Commission française de la culture a pu mener un certain nombre d'actions sur le terrain. Mais il est temps aujourd'hui de pouvoir en évaluer l'impact et de situer cette action dans une autre perspective, celle d'un Exécutif responsable devant une Assemblée. Il est clair, à cet égard, qu'un dialogue positif doit s'instaurer entre le Collège et l'Assemblée qui doit pouvoir jouer pleinement son rôle de contrôle et d'initiative.

Par ailleurs, un des éléments nouveaux dans notre schéma institutionnel est la présence du membre bruxellois de l'Exécutif de la Communauté française aux réunions du Collège et dans notre Assemblée.

Il est neuf, en effet, de voir participer le pouvoir de tutelle aux réunions de l'Exécutif vis-à-vis duquel il exerce cette tutelle. Ceci indique clairement qu'il s'agit par là d'instaurer entre la Communauté française et notre institution un dialogue permanent, ainsi qu'une collaboration positive, en vue de renforcer l'action de nos deux institutions à Bruxelles non pas de manière concurrente, mais bien de manière convergente.

La manière dont chacun conçoit son rôle à cet égard est particulièrement importante, elle conditionnera en grande partie la réussite de la politique qui sera menée à l'égard de la population francophone de Bruxelles dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui.

Avant d'en venir au contenu même des politiques qui seront menées par le Collège, je voudrais souligner quatre aspects auxquels le groupe PSC sera particulièrement attentif :

1° Le budget

Nous ne pouvons dire aujourd'hui avec précision de quel budget nous pourrions disposer pour mener notre politique. Quoi qu'il en soit nous savons bien, à l'instar des autres pouvoirs, qu'il sera limité. Les politiques que nous pourrions mener doivent donc l'être dans le souci d'une très grande rigueur budgétaire, d'une grande transparence et d'un maximum d'efficacité.

Des priorités doivent être déterminées sur la base de critères clairs indiquant la politique que le Collège entend mener sur le terrain dans le domaine de ses compétences. Le budget qui devrait nous être présenté dans les prochaines semaines doit nous éclairer à ce sujet.

Pour le groupe PSC, il faut veiller à éviter les doubles emplois avec d'autres pouvoirs et viser plutôt les actions spécifiques répondant aux besoins propres d'une ville comme Bruxelles ou les politiques qui viennent en appui d'une politique existante mais qui nécessitent un renforcement.

Par ailleurs, il faut aussi souligner le fait que doivent venir s'ajouter aux moyens de la dotation, les crédits budgétaires prévus à l'article 65, § 5, de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, au profit des institutions qui étaient à charge du secteur bicommunautaire et qui ont opté pour un régime unicommunautaire.

Pour le groupe PSC, il est essentiel que ces moyens à transférer permettent le bon fonctionnement de ces institutions. Ceci implique autant les moyens pour le subventionnement que les moyens de gestion y afférent ainsi qu'une marge de manœuvre suffisante pour préserver l'avenir dans ce secteur. Il est important que nous puissions disposer de ces moyens, faute de quoi, nous allons dans ce secteur au devant de difficultés majeures.

Dans ce cadre, le groupe PSC se réjouit de la décision de l'Exécutif de la Communauté française du 5 juin 1989 qui

prévoit aussi le dépôt d'un décret-cadre portant délégation à la CCF des compétences et des moyens budgétaires relatifs aux institutions ayant exercé le droit d'option.

2° La coordination des initiatives

La déclaration indique clairement — je cite : « Le Collège veillera à privilégier dans le respect de la spécificité de chacun, la coordination des initiatives, des institutions et des services qui dépendent de la CCF avec ceux qui relèvent de la Communauté française ou de la Commission communautaire commune ».

Cette phrase est particulièrement importante, car elle rejoint le souci, que j'ai déjà pu exprimer devant cette Assemblée, au nom du groupe PSC, d'assurer sur le territoire de la Région bruxelloise une cohérence maximum des politiques à mener, plus particulièrement dans le secteur de l'aide aux personnes et de la santé.

3° Le rôle des associations

C'est certainement dans le secteur culturel et des matières personnalisables que l'on trouve le plus d'associations actives sur le terrain. Ce tissu associatif est particulièrement vivant à Bruxelles. Nous devons nous en réjouir. Dans le secteur social et de santé, le rôle de ces associations est particulièrement important. En effet, comme dans toute grande ville, à Bruxelles, les solidarités familiales ont tendance à se distendre et d'autres solidarités doivent pouvoir compenser l'isolement dont sont trop souvent victimes les personnes. Le groupe PSC estime dès lors qu'une grande attention doit être réservée à ce secteur. Son action doit être soutenue par les pouvoirs publics. En outre, ces associations doivent être de véritables partenaires de la politique qui sera menée sur le terrain.

4° Le libre choix

Dans le domaine des matières personnalisables, le groupe PSC insiste pour le respect du libre choix des personnes. Pour cela, il faut veiller à maintenir la pluralité et la diversité des institutions et services. Ce libre choix doit être effectif, notamment en matière de soins de santé, ou de choix d'une maison de repos, mais aussi vis-à-vis des services d'aide auxquels une personne peut vouloir faire appel.

Les politiques

1. Culture

A Bruxelles, comme dans d'autres villes, la politique culturelle doit viser à l'épanouissement de chacun. Une telle politique doit donc inciter à la création, à la diffusion et à la participation.

Elle doit s'inscrire dans le cadre d'une ville majoritairement francophone, mais aussi multiculturelle et appelée à être de plus en plus la capitale de l'Europe.

A Bruxelles où s'entrecroise l'action de différents pouvoirs, la Commission communautaire française doit se trouver un créneau propre qui ne refait pas ce que d'autres font mais s'inscrit dans une perspective proche du citoyen. Elle pourrait aussi utilement compléter l'action de la Communauté française dans un certain nombre de secteurs et l'adapter aux spécificités de la Région bruxelloise, que ce soit en matière de bibliothèques, de musées, de théâtres ... sans parler des opérations liées au patrimoine, au tourisme et au cadre de vie.

Je laisserai à ma collègue Magdeleine Willame le soin de développer plus avant ce volet de la déclaration du Collège.

2. Aide aux personnes

Le secteur de l'aide aux personnes est particulièrement important à Bruxelles. En effet, les problèmes sont multiples : personnes âgées, le plus souvent isolées, familles éclatées, importante population étrangère, pauvreté ... Le but de la politique à mener dans ce secteur doit être d'arriver à rencontrer les problèmes vécus au quotidien, plus particulièrement par les familles et les personnes âgées, et prioritairement par ceux qui sont les plus défavorisés.

Dans une région comme la nôtre, la ville prend trop souvent le pas sur les gens qui y vivent. A l'égard des familles, il est essentiel de faire de Bruxelles une ville « enfants admis » ; faute de quoi, les familles continueront à émigrer vers l'extérieur et Bruxelles se privera des éléments les plus dynamiques de la société et donc de son avenir.

Il est clair que la politique qui sera menée en matière d'urbanisme et de logement sera déterminante à cet égard. Mais à côté de cela, il faut arriver à résoudre les problèmes du vécu quotidien de ces familles.

C'est pourquoi nous considérons qu'il est indispensable de veiller à élaborer une politique active dans le secteur de l'aide à domicile. Nous nous réjouissons de lire que le Collège envisage une revalorisation du statut des aides familiales. En effet, par le contact privilégié qu'elles ont avec les familles et les personnes âgées, elles sont un des piliers de l'aide à domicile.

Par ailleurs, il faut renforcer les instruments d'aide aux familles en difficulté, notamment celles confrontées à la violence, aux décrochages scolaires, à la drogue, aux séparations. L'action préventive des centres de conseil conjugal et des centres de santé mentale est essentielle à cet égard. Nous nous réjouissons également de constater que le Collège est attentif au rôle joué par les personnes âgées dans notre société. Il est, en effet, important de veiller à l'insertion sociale des personnes âgées et de leur assurer la possibilité de participer réellement à la vie sociale et culturelle.

Un des secteurs les plus importants de l'aide aux personnes est le secteur des handicapés. Financièrement, c'est certainement le secteur qui pèsera le plus lourd dans le budget de la CCF. Il faut donc être très attentif à ce secteur en vue de pouvoir répondre aux évolutions qui ont vu le jour ces dernières années.

En effet, le fait d'appartenir au secteur dit « bicommunautaire » a eu comme conséquence, que ce secteur n'a pu connaître les adaptations nécessaires à l'évolution des besoins et des connaissances en la matière.

Or, certains besoins se sont transformés, des besoins nouveaux sont apparus, de nouvelles initiatives ont vu le jour.

L'aide précoce, l'intégration sociale, la prise en charge des polyhandicapés et l'intégration professionnelle sont des axes nouveaux et importants à rencontrer.

Il est donc urgent de se pencher sur ce secteur qui, si on n'y prend pas garde aujourd'hui, se trouvera demain face à des difficultés budgétaires insupportables.

3. Santé

En matière de santé je voudrais souligner deux secteurs importants : les soins à domicile et la santé mentale.

Le développement et l'encouragement des soins journaliers de qualité doivent être une priorité absolue.

L'évolution démographique à Bruxelles est telle, que les besoins en soins de santé seront surtout déterminés par les soins aux personnes âgées. A cet égard, le groupe PSC se réjouit de constater que le Collège veillera à organiser les soins à domicile et encouragera les initiatives de coordination dans ce secteur.

Il est en effet important de favoriser le rapprochement de tous les intervenants sur le terrain, dans le but d'optimiser les forces existantes.

A côté de cela, il est indispensable de réfléchir à des formes alternatives de soins comme les maisons de court séjour, les centres de jour, pour rencontrer les problèmes qui se posent à l'égard des personnes âgées et de leur entourage. Les problèmes qui existent déjà aujourd'hui dans ce domaine n'iront pas en s'améliorant. Le problème des personnes âgées dans notre société, et particulièrement à Bruxelles, se posera de manière de plus en plus aiguë dans les années qui viennent. Nous devons y être attentifs et réfléchir aux diverses solutions à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la santé mentale, nous aurons à faire face, dans les années à venir, à des problèmes de plus en plus importants également.

Or ce secteur est caractérisé par une très grande diversité d'institutions et de sources de financement. Ceci nécessite — comme le prévoit la déclaration — un effort accru de coordination.

Le PSC sera particulièrement vigilant pour que le Collège mène une politique décloisonnée et dynamique. Ceci implique notamment une collaboration efficace entre les structures d'hébergement psychiatrique et les services extérieurs.

Plus particulièrement, le protocole récemment signé avec le national prévoit la possibilité de développer des formes alternatives de soins dans ce secteur. La situation à Bruxelles étant différente des deux autres Régions, il est important de veiller à ce que nous puissions obtenir des moyens à cet égard.

En conclusion de mon intervention, je voudrais souligner toute l'importance que nous accordons à la politique qui sera menée dans le cadre de cette Commission communautaire française.

Cette action s'adresse bien entendu à l'ensemble des francophones. C'est ainsi que nous pouvons et devons marquer notre solidarité avec les francophones de la périphérie qui sont, eux aussi, des francophones à part entière.

Nous souhaitons que puisse s'installer une collaboration positive entre nos institutions et celles de la Communauté française dans le but de promouvoir Bruxelles comme capitale de cette Communauté française, comme ville dont le français est la clé et dans le but de répondre aux préoccupations et aux attentes des Bruxellois dans leur vie quotidienne.

Nous souhaitons de même que le Collège établisse un dialogue permanent avec notre Assemblée dans le but d'apporter plus de transparence à nos institutions.

Je terminerai en apportant le soutien du groupe PSC à la politique qui sera menée par le Collège dans le cadre de sa déclaration et sur la base de l'accord collégial qui nous a été présenté. Nous souhaitons dès lors bon travail au Collège. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, je veux, d'entrée de jeu, reconnaître une qualité esthétique à la déclaration du Collège : celle du flou artistique. (*Rires sur de nombreux bancs.*) Malheureusement, ce n'est pas une « Impression soleil levant » qu'elle nous donne mais plutôt celle d'un grand coup de vent, de ciel trop bas et sans étoiles. Dans une autre discipline, ces temps-ci, à la Comédie française, pardon à la Communauté française, Valmy joue Feydeau, pardon Féaux, dans la pièce : « Comment boucler mon budget et y-a-Grafé Ylieff » !

Un mauvais vaudeville dans lequel nous risquons d'être le co..., le dindon !

Sur tous les fronts, comme on peut le voir, la Culture est menacée et c'est vous qui en êtes les responsables! La réforme de l'Etat a encore allégé les enveloppes budgétaires de la Culture — et les transferts financiers à la Communauté française — notamment de l'Education nationale — loin de profiter à la Culture, lui font courir le grand risque d'être encore rognée à leur profit.

Ne trouvez-vous pas cela un comble de devoir constater, aujourd'hui, que votre réforme institutionnelle — dont un des moteurs était le droit à l'existence de deux cultures — débouche sur la diminution des moyens culturels et met gravement en péril le patrimoine et la création artistiques dans notre pays, notre Communauté, notre Région!

Nous vous l'avions prédit, la communautarisation de l'enseignement conduit la Communauté française au gouffre financier. Dans ce contexte et par ricochet, qu'advient-il de la dotation de fonctionnement allouée chaque année, par la Communauté française à la CFC devenue «Commission communautaire française» en tant qu'organe politique et «Administration de la Culture et de l'Action sociale» en tant qu'organe d'exécution?

Cette année, le montant octroyé a été de 244 millions, dans le même temps où la Communauté flamande dotait la NCC de 350 millions.

Les élections du 18 juin 1989 nous ont donné une idée précise des populations qui doivent être desservies par les Commissions: 85 p.c. s'adressent à la Commission communautaire française.

Quant on sait que le budget programmé par la Communauté flamande pour promouvoir la culture flamande à Bruxelles, en 1990, s'élève à 395 millions. Il n'est pas excessif, je pense, mais même urgent et indispensable d'obtenir de la Communauté française, une dotation pour Bruxelles d'au moins 350 millions.

Nous n'avons pas attendu aujourd'hui, pour exiger cela, car déjà en 1987, Armand De Decker avait déposé un amendement, en ce sens, au Conseil de la Communauté française.

Et je ne veux pas douter que les membres ici présents qui siègent au Conseil de la Communauté française auront à cœur de tout mettre en œuvre pour obtenir cette légitime majoration de notre dotation.

J'ose espérer que M. Guillaume, membre bruxellois de l'Exécutif de la Communauté française ne fera pas pâtir toute l'activité culturelle bruxelloise des restrictions budgétaires que prendra son Exécutif pour combler, notamment, les errements de la RTBF dont le déficit est évalué au moins à 300 millions pour 1989.

J'ose espérer que les socialistes bruxellois combattront leurs amis socialistes wallons lorsque ceux-ci affirment leur volonté de supprimer la Communauté française, dans le but avoué de répartir les budgets culturels, bien entendu au profit de la Wallonie et au détriment de Bruxelles.

Vous vous rendez compte combien cette politique de désengagement accentue la flamandisation de Bruxelles.

M. Hotyat. — Vous ne lisez pas bien les journaux.

Mme Lesmesre. — Il ne suffit pas au Ministre Désir de déclarer que le français est une culture majoritaire, il faut encore lui donner les moyens de l'être.

Pourtant, Hervé Hasquin n'avait pas manqué de noter combien le discours, prononcé par le Président de notre Assemblée, lors de son installation, était un discours de sans-culotte célébrant autant le bicentenaire de la révolution française que la première Assemblée francophone de Bruxelles.

Je dis francophone — mot pourtant qui écorche un peu les oreilles — parce que je reste persuadée que le terme «Commission communautaire française», tout comme d'ailleurs «Communauté française» est plein d'ambiguïté.

J'en veux pour preuve, la bétise du Président de la République française, François Mitterrand, qui, lorsqu'on lui présentait M. Valmy Féaux, le prit pour un genre de responsable de «l'Alliance Française» regroupant les français de Belgique. (Cela s'est passé au dernier sommet francophone de Dakar!)

Je sais que le choix de ce titre n'est pas innocent et qu'il révèle ce que j'appellerai le complexe «Republicano-Franchoouillard» de certains.

Mais, pour moi, en tant que Belge attachée à la monarchie parlementaire, Bruxelloise, c'est déjà un mauvais départ ou une mauvaise approche car, pour moi, Bruxelloise, 1789 c'était aussi la révolution brabançonne.

Oh, je sais, celle-ci a été fort décriée, réduite à des schémas simplificateurs sinon simplistes, par méconnaissance des faits.

Je ne vais pas faire un exposé historique sur la révolution brabançonne, mais le fait que j'en parle, ici, au nom du PRL, veut signifier notre approche bruxelloise de la culture. Notre volonté d'identité culturelle bruxelloise et non cette attitude de province, courant derrière ce qui se fait à Paris: le Président n'a-t-il pas hésité même à parler de Tutelle de la France ...?

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit: notre langue est le français et nous nous attacherons particulièrement à sa défense, à sa promotion, à son épanouissement.

Un certain François Perrin déclarait au dernier congrès FDF-ERE que le français n'est pas une culture, mais un véhicule. Monsieur Désir, vous ne l'écoutez peut-être pas à ce moment-là. (*Exclamations.*)

Voyons à présent les instruments administratifs et politiques de la culture.

La Commission communautaire française, continuatrice de l'ex CFC, dispose d'une administration et de moyens pour mettre en œuvre la politique du Collège sous le contrôle de notre Assemblée et ce contrôle sera essentiel.

A ce niveau-là, je dis: «attention route glissante» et je serai obligée à cette première séance de faire trois constats de carambolages:

Premier constat: de même que le Président de la Chambre n'est pas le Premier ministre, le Président de cette Assemblée doit se garder de confondre législatif et exécutif, sinon pourquoi préparer la mise sur pied d'un cabinet d'une quinzaine de personnes? — ce sont les rumeurs, mais peut-être me démentirez-vous? — et sur quel cadre? Nothomb ne se prend pas pour Martens et Poulet pour Picqué — ne lui en déplaise! — il doit prendre Désir pour une réalité (*Rires.*)

Je l'applaudis néanmoins sincèrement dans sa volonté annoncée à la presse de rétablir «le crédit des Assemblées».

Deuxième constat: en dehors de l'efficacité et de la qualité du travail de la centaine de fonctionnaires et agents dans tous les domaines de la politique culturelle et sociale, nous devons nous inquiéter des proportions prises par la rupture de l'équilibre entre les frais de personnel et de fonctionnement et l'argent servant à financer l'action sur le terrain.

En effet, suite à diverses promotions, nominations, intégrations dans le cadre, création d'un cadre auxiliaire culturel, fin 1988, début 1989, la masse budgétaire consacrée aux frais de personnel augmentera en volume en 1990 de plus de 10 millions, passant à près de 108 millions (sur 244).

En tenant compte des frais de fonctionnement, on arrive à un pourcentage de 60/40 si pas 65/35. Ce qui est inquiétant

et fait penser au syndrome de Liège. Aussi, quand on lit dans la presse, que la première des préoccupations du Collège est d'encore nommer un directeur général et deux directeurs d'administration dans cette institution (dont coût $\pm$ 8 millions), on est en droit de se poser la question : est-ce bien nécessaire pour le fonctionnement de l'institution et raisonnable sur le plan budgétaire si le rang 16 existant, les trois rangs 14, la quinzaine de rangs 13 qui constituent déjà, d'après d'aucuns, une formidable armée mexicaine ne sont pas à même de réaliser avec grande efficacité la politique décidée par le Collège de notre Assemblée.

Le centre de gravité de la politique culturelle a été déplacé des créateurs, c'est-à-dire des écrivains, des acteurs, des chanteurs, des cinéastes, vers les organes de tutelle, vers ce que j'appellerai les mandarins de la culture. Les budgets de la culture profitent insuffisamment aux artistes mais sont consacrés pour une trop grande part aux dirigeants qui ont mis la création sous tutelle.

Selon les principes, chers à M. Hotyat et à son parti, de démocratisation de la culture, on a fait de l'encadrement socio-culturel qui a eu pour effet de créer une atmosphère de massification cassant la création et l'épanouissement individuels. A force de vouloir inculquer des concepts culturels unilatéraux et limités, la rupture s'est créée entre la politique culturelle et l'individu amateur. Très vite, celui-ci se sent exclu et décroche de ce qu'il sent qu'on essaie de lui imposer.

M. Hotyat. — C'est l'apologie de l'élitisme.

Mme Lemesre. — Je vais vous expliquer pourquoi votre réflexion est tout à fait à côté de la plaque. Il n'y a pas deux cultures : la «vôtre» et l'élitisme. Il y a une culture.

Vous me direz que ce n'est pas nouveau ni spécifiquement socialiste car, de tout temps, l'Etat mécène a exercé des pressions sur la création. Les compositeurs n'ont-ils pas ralenti le pas du menuet lorsque Louis XIV ne pouvait plus le suivre?

Ce n'est pas cela que je vous reproche, c'est d'avoir utilisé la culture à des fins politiques. C'est de l'avoir à ce point nivelée pour atteindre le plus grand nombre de citoyens possible que l'on tricote aujourd'hui dans vos centres culturels.

Ce n'est pas la culture qui doit être amenée au public; c'est le public qui doit être élevé à elle.

Selon cette démarche, vous verrez, monsieur Hotyat, qu'il n'y a pas deux cultures — l'une élitiste et la vôtre — mais que tout le monde peut aimer Mozart.

M. Hotyat. — Je n'ai jamais dit que j'étais contre Mozart.

Mme Lemesre. — J'aurais aimé considérer ce jour comme un nouveau départ pour créer un climat culturel à Bruxelles. J'aimerais, pour Bruxelles, pouvoir faire confiance à ce Collège.

Mais, qu'entends-je? Des bruits courent sur des répartitions de postes et de compétences dans l'administration, basés sur un partage du pouvoir entre partis constituant l'actuelle majorité. Le PS se taillerait la part du lion avec 50 p.c., le PSC et le FDF ayant 25 p.c. chacun. Si cette rumeur est exacte, cela n'est ni sérieux, ni crédible, ni surtout en accord avec la loi.

Aussi, Armand De Decker et moi-même allons déposer ces jours-ci une proposition d'ordonnance réaffirmant les principes de l'application du pacte culturel. Nul doute que toutes les formations politiques auront à cœur de la soutenir dans la logique même de la loi du 16 juillet 1973. Celle-ci devrait permettre de clarifier les situations et aussi de restructurer rapidement les conseils d'administration des différentes ASBL dépendant de l'ex-CFC.

A cet égard d'ailleurs, nous sommes ouverts à tout dialogue constructif avec le Collège et nous sommes prêts à assumer les responsabilités que la place de deuxième parti bruxellois nous confère en vertu du pacte culturel.

Venons-en au contenu culturel. Je ne vais certes pas être exhaustive mais permettez-moi néanmoins d'être un peu plus précise que le ministre ne l'a été hier, se contentant d'affirmer de grands principes sans choix de politiques à suivre pour les réaliser.

J'aborderai les grands secteurs-clefs et d'autres plus mineurs, à titre exemplatif. Je voudrais surtout mettre en évidence le rôle modulable que devra tenir notre Commission.

Selon les matières, il faudra organiser, initier, catalyser, marier, révéler, cautionner, compléter, stimuler ... mais aussi continuer, dépoussiérer, débloquer, désembourber, épauler!

Je commencerai par la vie théâtrale, particulièrement symptomatique, au niveau des différents pouvoirs responsables et subsidiaires et donc au niveau de l'attitude que devrait prendre le Collège pour épanouir ce secteur mis en difficulté tant par certaines communes que par l'Exécutif de la Communauté française.

Malheureusement, le passage laconique sur les théâtres dont le titre est même suivi d'un point d'interrogation comme si le Collège se demandait si cela le concernait vraiment, ne laisse pas présager d'un souffle extraordinaire.

A côté des grandes institutions nationales que sont le TRM et le Palais des Beaux-Arts, il y a, en Région bruxelloise, une grande concentration de théâtres et compagnies théâtrales, plus ou moins importants, subsidiés pour une vingtaine par la Communauté française.

Je cite le National, les Galeries, le Sainte-Anne, l'Esprit Frappeur, le Botanique, dont certains aidés à des degrés divers par l'ex-Commission française de la Culture (le Varia, le Plan K, les Halles de Schaerbeek, le 140) et un autre appartenant à la Ville de Bruxelles, le théâtre du Parc.

Un paysage dramatique, complexe comme vous le voyez, dans lequel les déclarations de purge et d'apurement du ministre Féaux n'ont fait qu'augmenter le malaise. Car malaise il y a et nous y serons très vite confrontés.

En effet, tous les jours, la Communauté française enregistre de nouvelles demandes de la part des villes et communes qui coupent leurs subsides à leurs théâtres, ballet, opéra, ou simplement leur budget culturel.

Elle-même proche de la faillite, avec un déficit global, pour cette saison théâtrale de 135 millions, la Communauté française va nous renvoyer les patates chaudes.

M. Valmy Féaux déclarait à la presse, en juin dernier : «Pas de substitution communautaire au désengagement des villes» et en cela d'ailleurs, je ne lui donne pas tort mais, d'emblée, nous devons affirmer qu'il n'y aura pas de substitution régionale aux carences communautaires. Nous ne deviendrons pas un organe de complément ou de remplacement de la Communauté française dans ses subsides au déficit!

Pour nous, il est clair que les communes doivent continuer à assumer une fonction culturelle, pour assurer cette présence culturelle de tous les jours.

Niveau de pouvoir le plus proche des gens, la commune connaît le mieux leurs carences et leurs ambitions. C'est elle qui doit jouer un rôle important dans l'accession de chacun au plaisir de la culture.

A ce niveau, tout particulièrement, il faut comprendre la culture comme forme supérieure de vie pour le plus grand nombre possible d'humains.

Dans le cadre de son enseignement, par exemple, elle doit rétablir le lien entre l'école et les Beaux-Arts, en assurant, notamment, une collaboration avec les musées et les théâtres, en ouvrant l'école aux artistes.

Bien sûr, les communes ne peuvent pas tout prendre à leur charge, d'autant que les utilisateurs dépassent largement leur périmètre; mais c'est là l'avantage du système des financements croisés que pratique à fond la France où le pouvoir central participe à concurrence de l'investissement local: ce qui a l'avantage de doubler systématiquement la mise des villes.

J'espère que le ministre-Président de l'Exécutif régional rendra, très vite, les dépenses culturelles des communes obligatoires et non plus facultatives. J'espère qu'un pourcentage-plancher du budget par rapport aux autres secteurs, sera très vite fixé afin que des crimes de lèse-culture tels que ceux perpétrés à Bruxelles-Ville, ne puissent plus jamais se produire.

En matière de théâtre donc, le rôle de la Commission communautaire sera multiple. Tout d'abord dans le sens d'une plus grande concertation avec la Communauté française, d'une plus grande implication de Bruxelles dans des lieux comme le Botanique aussi merveilleux que sous-utilisé, pour faire comprendre à la population bruxelloise qu'il ne s'agit pas uniquement de la vitrine de la Wallonie à Bruxelles.

Même chose vis-à-vis du Théâtre National à la tête duquel Philippe van Kessel, un Bruxellois de pure souche, vient d'accéder. Sachons, aux côtés de cet artiste complet, de ce découvreur de talents, de cet humaniste imperturbable, nous impliquer dans la remise en œuvre de l'image de marque de ce grand théâtre.

Pression, implication, concertation mais aussi promotion en continuant la politique théâtrale de l'ex-CFC axée, principalement, sur l'aide aux jeunes compagnies: Esprit Frappeur, Plan K, Théâtre Provisoire.

Songeons à prévoir un dispositif et des moyens pour permettre aux compagnies existantes d'engager des jeunes qui sortent de nos académies et de nos grandes écoles d'Art dramatique.

Surtout, investissons dans les hommes et non plus dans les briques. Les lieux de culture sont suffisamment nombreux; attachons-nous à leur donner un contenu. A ce propos, j'enchaînerai en parlant des centres culturels.

Héritage des revendications de 68 et des budgets en boni des années 70, chaque commune s'est dotée d'infrastructures plus ou moins adaptées à ses propres besoins de l'époque et surtout aux besoins de prestige de quelques échevins et bourgmestres croyant marquer l'histoire en marquant leur nom sur une plaque. Cela donne, par exemple, quatre centres culturels côte à côte sur 700 mètres dans la vallée de la Woluwe, à savoir: la Vénérerie de Watermael-Boitsfort, le Centre Culturel d'Auderghem, le Centre Culturel de Woluwe-Saint-Pierre, le Château Malou de Woluwe-Saint-Lambert.

Chacun mène des politiques différentes — certaines sont même intéressantes tel le système de prêt-location d'œuvres d'art mis au point par le Château Malou — mais le Collège se devra d'initier une politique de concertation entre ces différentes entités existantes, afin d'en assurer une plus grande coordination mais aussi une promotion efficace sous un chapeau commun.

Il devra surtout veiller à mettre fin à ce copinage socio-culturel qui prévalait dans la répartition des aides aux communes dont l'arbitraire faisait se développer des microclimats tout à fait exceptionnels (exemple de Watermael-Boitsfort) à côté de Sahel culturel (à Bruxelles-Ouest, au nord du canal).

Le Collège devra aussi recenser les centres mal gérés dont la mission culturelle première a été déviée au fil des ans et dont les salles n'accueillent plus que les clubs de *pitches back*

et de joueurs de cartes; sans vouloir les déloger, les budgets y afférents devraient alors être repris par les budgets sociaux ou de CPAS.

Ce sera, là aussi, un des rôles essentiels du Collège et de notre Commission; à savoir mettre le doigt là où il y a un problème même s'il n'est pas de notre compétence budgétaire; réunir les personnes et pouvoirs concernés autour d'une table et essayer de trouver une solution.

Je citerai l'exemple du «Résidence Palace», théâtre sur lequel plane l'ombre de la faillite alors qu'il est indispensable de maintenir ce que j'appellerai une «balise culturelle» dans ces centaines de mètres cubes de béton pour fonctionnaires européens.

Je sais qu'il ne relève pas de notre compétence mais vous devrez jouer un rôle de coordination et de stimulant pour sauver à tout prix ce théâtre.

Une politique de sauvetage du patrimoine architectural par la concertation a été menée de façon remarquable par le service Patrimoine architectural de la CFC, sous la conduite de l'architecte Jean Breydel. Assez curieusement, la déclaration du Collège n'en dit pas un mot. Comme si la dimension culturelle de l'architecture, cela n'existait pas.

Dans l'architecture, il faut pouvoir également repérer la dimension culturelle. Il ne suffit pas de classer ou de rénover. Il faut également animer les bâtiments et leur donner une activité culturelle.

Vous n'avez pas non plus — dans cette même logique —, parlé du superbe Palais Mondial du Cinquantenaire abandonné depuis 1945, restauré et transformé en «Auto-world» et visité annuellement par quelque 200 000 visiteurs. Comme si n'existait pas le Centre belge de la Bande dessinée inauguré récemment dans les anciens magasins Waucquez, dus à l'architecte Victor Horta et magnifiquement rénovés; c'est pourtant un véritable phénomène et un autre formidable exemple de synergie entre l'Etat, la Région, le privé, réalisé grâce à ce service ayant pour but la coordination.

Pas un mot sur ce magnifique outil de défense et de promotion de la dimension culturelle de l'architecture que sont les Livres blancs.

Et là, je ne sais plus à quelle «casquette» je dois m'adresser. Il s'agit d'une autre optique! En tout cas, peu importe la casquette. J'aimerais qu'on poursuive ce type d'édition qui est extraordinairement efficace et qui l'a prouvé lors de la sortie des quatre premiers numéros car, avec un tout petit investissement, on en déclenche beaucoup d'autres, notamment dans le secteur privé, engendrant des retombées qui permettent l'animation du bâtiment. C'est la raison pour laquelle il existe, à mes yeux, un lien entre l'architecture et la culture.

Au sein de l'Exécutif et des Collèges, le ministre classeur devra s'entendre avec le ministre payeur et avec les ministres animateurs même si parfois il s'agit de la même personne, plus encore que dans les autres, c'est un domaine qu'il ne conviendra pas de cloisonner.

Alors, Messieurs les Ministres, n'épuisez pas vos maigres forces en déclarations incendiaires pour essayer de tirer la couverture électorale à vous, vos électeurs vous sauront gré d'une réussite collégiale.

Il ne sera pas possible d'être exhaustive mais avant de conclure avec la politique de l'audiovisuel, je m'en voudrais de ne pas dire un mot de deux autres outils essentiels à l'épanouissement culturel, connaissant pourtant de gros problèmes de survie: les bibliothèques et les musées.

Pour combattre la désertification lente et inexorable qui frappe la Région bruxelloise en matière de lecture publique francophone, je vous conseille d'étudier, en détail, l'action efficace et musclée menée par la Communauté flamande qui

implante, ou aide les pouvoirs locaux à implanter de remarquables bibliothèques multimédia presque entièrement subventionnées.

Quoique la Commission française de la Culture ait mené une réflexion tardive mais intéressante à ce sujet, il ne s'agit pas d'une compétence régionale. Il vous faudra donc, encore une fois, intervenir très rapidement auprès de la Communauté française pour réviser ce dispositif kafkaïen de «reconnaissance des bibliothèques» mis en place par le décret de 1978, prévoyant l'intervention financière de la commune pour les collections, de la province pour le fonctionnement et de la Communauté française pour le personnel: obligations qu'aucune des trois parties ne remplit complètement et de façon très variable selon les communes.

Il faudrait aussi envisager d'alléger la tutelle régionale dans ces départements culturels, notamment en matière de recrutement et là, je pense également aux musées.

Sans être trop dictatoriale, et là je m'adresse au Président de l'Exécutif régional — je ne sais s'il est parmi nous mais vous lui en ferez part — je crois néanmoins que par l'intermédiaire de la tutelle...

M. Thys, membre du Collège. — Il est excusé!

Mme Lemesre. — ... Il faudra contraindre les communes à ne pas pratiquer tous leurs assainissements dans le domaine culturel (suivez mon regard vers les représentants de Bruxelles-Ville), leur interdire formellement la vente des pièces de leur patrimoine; d'autre part, il faut assouplir les interdits relatifs au personnel et au budget d'acquisition d'œuvres d'art.

Régulièrement, il faut fermer des étages à la Maison du Roi, faute de gardien. A propos de la Maison du Roi, je vous invite à aller voir l'état lamentable de ses châssis, je vous conseille de ne pas rester trop près trop longtemps, car les statuettes de pierre se détachent sous le toit et risqueraient de vous tomber sur la tête!

Il faudra aussi intervenir pour revoir la politique de l'Etat et des Communautés à l'égard des musées bruxellois afin d'améliorer le paiement des subventions et d'accorder des subsides dans des délais raisonnables.

Les communes vivent sur leurs trésors accumulés, témoins des budgets culturels antérieurs, mais depuis dix ans déjà, non seulement elles n'investissent plus mais transforment leur patrimoine artistique en budget de fonctionnement.

Il conviendra de faire un inventaire du patrimoine artistique — mobilier — éventuellement de procéder à des regroupements ou des échanges de pièces, de manière à donner plus d'homogénéité aux collections — qu'il faudra enrichir pour que la capitale de l'Europe ne se retrouve pas avec des musées de troisième classe.

Et là, j'en viens au sponsorat privé. Tarte à la crème, panacée, faux fuyants des dirigeants politiques pour se débarrasser de leurs responsabilités. Le sponsorat privé est cependant une réalité à explorer, à exploiter mais aussi à sa juste valeur.

Dans ses récentes déclarations à la presse, M. Désir annonçait la création d'un fonds pour le sponsorat. Pourquoi pas? Mais nous aurions été heureux d'en discuter au préalable. Ce genre d'initiative mérite un débat au sein de cette Assemblée et certainement un examen en commission.

Dans le mécénat ou le sponsorat, les relations sont en général bilatérales et d'autres projets de fondation ou de «pot commun» ont déjà échoué.

Comment votre fonds va-t-il fonctionner, avec quel conseil d'administration et à quelles destinations? S'agira-t-il d'enrichir le patrimoine des musées communaux, d'embellir le mobi-

lier urbain ou de mettre en place un système parallèle à l'administration, une machine de guerre au service d'intérêts partisans? La transparence est de rigueur.

D'autres voies peuvent aussi être explorées pour augmenter la base des rentrées — à étendre aux particuliers — grâce aux incitants fiscaux, et je vous donne une idée. Vous allez instaurer la taxe sur les Bureaux. Parallèlement, vous pouvez aussi instaurer un système de détaxation régionale, qui incitera les entreprises ou les gens qui ont des surfaces de Bureaux, à venir en aide à la création, à investir dans la culture à Bruxelles. N'est-ce pas une solution à creuser?

Il y a aussi l'idée du subside à la consommation avec les chèques-culture fiscalement déductibles. On pourrait aussi songer à des protocoles d'accord déterminant des calendriers de manifestations organisées ou parrainées par le secteur privé... Vous voyez que les pistes à suivre ne manquent pas et que cet important débat mérite mieux que des improvisations en conférence de presse.

Mais au cours de cette même conférence de presse, ce même ministre n'a-t-il pas lancé qu'il manquait d'infrastructures sportives à Bruxelles! Il a déclaré hier qu'il allait procéder à un recensement. De grâce, ne vous fiez pas au «comptage strict 19 communes». Ceci souligne d'ailleurs — si besoin en est encore — l'artificialité de ce carcan qui fait arriver le ministre à ce type de conclusions biaisées. Ne vous en déplaise, nombre de Bruxellois vont faire du sport en périphérie et toutes vos frontières régionales n'y changeront rien.

Le Royal Laeken Tennis Club se trouve à Wemmel, le golf du Ravenstein à Tervueren, le Brussel's Shooting Club à Zaventem et la «Forêt de Soignes» à Rhode-Saint-Genèse! A l'exception des terrains de football, qui connaissent plutôt un problème de vétusté et de remise en état lié aux problèmes des finances communales, je pense que les besoins des Bruxellois en infrastructures sont satisfaits.

Par contre, ce que vous devez faire, c'est aider les initiatives privées, aider les clubs et les personnes, leur donner un coup de pouce, par exemple, en mettant à leur disposition tel ou tel bâtiment communal, à adapter et à légèrement rénover, et surtout valoriser les infrastructures existantes.

Vous devrez prendre, à bras-le-corps, le problème des piscines déficitaires en examinant comment, d'une part, réduire leurs coûts d'exploitation et, d'autre part, améliorer leur salubrité et leur sécurité. Je ne vais pas faire le tour de toutes les disciplines sportives, mais vos maîtres-mots devraient être, une fois encore, investir dans les hommes et non dans les briques!

A ce sujet, je vous suggère la remise en œuvre, à très peu de frais, du sport populaire qu'est la balle-pelote. De grands championnats sont déjà organisés à Bruxelles, qui démontrent l'intérêt du public pour ce sport bien de chez nous. Pour le pratiquer, il suffit d'une paire de baskets, d'un gant et d'une balle. Par un effort de promotion et d'encadrement, par un simple marquage du sol, voyez comment on anime une place publique de 72 mètres de long sur 25 mètres de large et comment on incite les gens à faire plus de sport.

Je n'ai pas le temps ici d'évoquer la situation et la politique à mener dans les domaines des arts plastiques, de la musique, de la chanson, de la danse, de la défense du français, de l'enseignement, des traditions populaires, de l'éducation permanente, de la jeunesse, etc., nombreux secteurs dont s'occupait la CFC et qui ont d'ailleurs fait dire de celle-ci, à juste titre, qu'elle saupoudrait et qu'un tel éparpillement pouvait être, entre autres, à l'origine du mauvais rendement culturel par rapport aux sommes investies.

Pourquoi, dans votre déclaration d'hier, n'avez-vous pas posé certains choix clairs? Vous annoncez un plan quinquennal. Premièrement c'est démodé; même les Russes l'ont abandonné. Ensuite, quelle hérésie que de vouloir programmer la

culture pour cinq ans! En cinq ans, un génie peut naître et un autre mourir. La technique évoluant à une vitesse folle, comment allez-vous programmer votre politique de l'audiovisuel en cinq ans? Pourquoi si peu de clarté dans votre politique audiovisuelle, et j'en terminerai par là.

Terrain privilégié, Bruxelles, technopole de communication: il vous faudra développer une politique de dialogue et de promotion, affirmer votre soutien aux radios privées, pour qu'elles remplissent leur rôle d'information bruxelloise, vous impliquer dans des institutions communautaires comme la Médiathèque pour qu'elle soit plus bruxelloise, aider et promouvoir les productions audiovisuelles bruxelloises, dans le domaine de l'expansion économique, favoriser l'industrie audiovisuelle de qualité qui se développe avec des PME très performantes, enfin, faire de Télé-Bruxelles la télévision forte et de qualité de notre Région, c'est-à-dire lui donner les moyens en budget et en personnel, mais aussi lui donner une structure qui lui permette de fonctionner correctement.

Surtout, n'en faites pas un service public qui ferait du «sous-RTBF», mais n'en faites pas non plus une société privée, qui ne répondrait plus à ses missions premières d'information régionale.

Pourquoi ne pas en faire une entreprise mixte, dont une part fonctionnerait sous une forme de société assurant les productions, la régie et la gestion commerciale et dont l'autre, sous forme d'ASBL, assurerait le contenu journalistique des émissions?

Télé-Bruxelles a du souffle et du dynamisme; elle a déjà prouvé sa qualité professionnelle; donnez-lui les moyens de ses ambitions.

Vous vous rendez compte que pour écrire tout cela, je n'ai pas uniquement écouté le vent de votre déclaration. J'ai dû quand même, depuis un certain temps, éplucher pas mal de rapports, rencontrer quelques fonctionnaires, discuter avec nombre d'artistes et créateurs: eh bien, les rapports étaient noirs, les fonctionnaires gris et les artistes riaient jaune, quand ils n'étaient pas rouges de colère!

Franchement, comme le titrait *La Dernière Heure*, en juin dernier, «La culture se porte mal».

Ce n'est pas redresser la situation que nous devons faire, c'est déplacer une montagne. Une montagne de désengagement politique, une montagne de désintérêt du public, une montagne de préjugés et de complexes, peut-être héritage de ce temps où Baudelaire nous appelait les «petits boutiquiers» de l'Europe.

Pourtant, malgré le creux de vos propos hier, je ne veux pas tomber dans ce pessimisme stérile car il y a encore, à Bruxelles, suffisamment d'enthousiasme pour réussir ce pari.

Et pour terminer, je voudrais vous dire que le PRL, qui a reçu, en ma personne, la présidence de la Commission culturelle, fait partie de ces gens enthousiastes et vous donnera son apport constructif, tant il est vrai que réussir la culture à Bruxelles, c'est réussir Bruxelles! (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Stalport.

M. Stalport. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ne vous parlerai ni de golf, ni de tennis, ni même de balle-pelote, mais d'une chose plus sérieuse, la situation sociale de certains Bruxellois.

J'ai sous les yeux un document qui ne manque pas d'intérêt, monsieur De Decker, et qui retiendra votre attention, tout autant que celle de vos collègues. Je vais me permettre de vous le lire parce qu'il est assez violent en soi:

«Madame, en application des dispositions légales et réglementaires en matière d'agrément des maisons de repos pour

personnes âgées, nous sommes au regret de vous notifier la décision de fermeture de l'établissement cité sous rubrique.

Cette décision est motivée par une série de faits réglementaires» — je ne ferai pas la lecture de la référence aux arrêtés — «mais il résulte que le home en cause, home pour personnes âgées, présente de nombreux manquements aux dispositions reprises par l'arrêté royal du 18 juin 1987.»

Je vous lirai les reproches qui ont été formulés à une époque pas très lointaine — j'y reviendrai — par les services d'inspection: «Il n'existe ni de règlement d'ordre intérieur ni de convention adaptée aux nouvelles normes. Les règles de propreté et d'hygiène ne sont pas respectées pour la confection et la distribution des repas. Les WC ne sont pas munis de barreaux d'appui, de crochets-vestiaires ni de porte-rouleaux. La literie n'est pas changée tous les quinze jours, n'est pas propre ni en bon état. Les bains et douches ne peuvent être utilisés régulièrement par les pensionnaires. Les rapports de contrôle des installations techniques ne sont pas envoyés. Le dernier date de 1986. La direction ne veille pas à maintenir un climat serein. L'établissement ne dispose pas de personnel en nombre suffisant et capable de dispenser des soins aux personnes âgées. Il n'y a pas au minimum un membre du personnel à temps plein pour cinq résidents. Il n'est pas fourni de certificat de bonne vie et mœurs récent pour la personne responsable. Tous les endroits accessibles aux résidents ne sont pas dotés d'éclairage. Les installations sanitaires ne sont ni propres ni convenables. Les baignoires et douches ne sont pas munies de tapis antidérapants. Les chambres ne sont pas numérotées. Les chambres communes ne sont pas munies du mobilier minimum requis. Le système d'appel des chambres, salles de bains et WC ne fonctionne pas. Toutes les barres d'appui et rampes de chaque côté des couloirs et escaliers ne sont pas placées».

Cette lettre, qui notifie à un home pour personnes âgées une décision de fermeture, ne date pas des années trente, mais bien de mai 1989. Elle est l'illustration des carences graves que l'association Infor-homes dénonce, depuis des années, dans bon nombre de maisons de repos privées et publiques.

La déclaration qui nous est soumise aujourd'hui évoque la nécessité de prendre des mesures en la matière. Je m'en réjouis mais puis-je souligner, au nom de mon groupe, qu'il faut y donner la priorité absolue? Il faut évidemment prendre des mesures réglementaires. En effet, les lenteurs du circuit administratif et judiciaire sont telles qu'elles empêchent les pouvoirs publics de procéder, dans un délai raisonnable, à des fermetures d'établissements justifiées.

Avant la fermeture du home en question, en mai 1989, la dernière décision de fermeture, suite à des conditions impropres vis-à-vis des personnes âgées, remontait à 1969, c'est-à-dire à vingt ans.

Mais au-delà des mesures réglementaires que vous prendrez, j'en suis certain, il importe aussi de lancer en priorité une opération de contrôle des conditions de vie des personnes âgées dans les maisons de repos, en région bruxelloise. Il y va de la dignité de ces personnes, mais aussi de la nôtre.

J'en arrive ainsi au second volet de mon intervention. Je voudrais, très brièvement, aborder quelques axes de votre politique sociale.

La politique sociale que nous allons mener à Bruxelles dans les années à venir sera évidemment conditionnée par le budget de la Communauté française. Nous connaissons l'état de ce budget et les choix qui doivent être opérés en la matière. Il faudra donc définir un certain nombre de priorités, notre volonté étant de répondre à certaines spécificités bruxelloises.

Dans leur intervention, mes collègues évoqueront certainement quelques priorités. Permettez-moi, pour ma part, d'intervenir à propos des centres de santé mentale. Ceux-ci développent aujourd'hui, à Bruxelles, des actions spécifiques à la

région bruxelloise: traitement psychologique des déficiences mentales de jeunes immigrés délinquants et accompagnement psychologique des personnes âgées, isolées dans nos immeubles-tours. Il s'agit, à mon avis, d'un bel exemple de priorité, propre à notre Région. Tout cela a été budgété. La revalorisation des frais de fonctionnement de ces centres ne coûterait pas plus de 1,6 million de francs pour l'octroi de quelques travailleurs supplémentaires.

En ce qui concerne la politique générale, j'ajouterai que nous devons également veiller à intégrer notre politique — même si elle comporte quelques spécificités — dans celle de la Communauté française. A l'occasion des débats que nous tiendrons avec cette institution, nous pourrons mettre l'accent sur ces priorités.

Je terminerai cette brève intervention en vous demandant, Messieurs les Ministres, d'accorder votre attention à un problème qui sera, de toute façon, évoqué dans les semaines à venir. En effet, vous recevrez un certain nombre de travailleurs du monde social, notamment les éducateurs des IMP et les aides familiales. Pour les avoir rencontrés à de nombreuses reprises, je puis vous assurer qu'ils ont besoin autant de dignité que de salaire. Je vous demande donc de leur réserver un accueil fait d'ouverture et de compréhension. Certes, il conviendra qu'eux-mêmes fassent preuve de maturité dans les négociations qu'ils mèneront avec vous, mais le plus grave serait que la porte leur soit fermée. Le travail pénible qui leur est journellement imposé mérite mieux que de la commisération. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Comte de Looz-Corswarem.

M. le Comte de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avant d'entamer le sujet qui nous occupe, je désire vous annoncer qu'au moins sur un point, je me trouve avec lui sur la même longueur d'ondes. En effet, quand il parle de la Commission communautaire française de la Région bruxelloise, il dit, avec raison et sagesse, l'«Assemblée francophone bruxelloise» et c'est très bien. Car vous ne pouvez savoir ce que les Français et en particulier les Parisiens ont pu rire avec «l'histoire belge» qui avait pour titre le «Centre culturel de la Communauté française de Wallonie-Bruxelles» qui, comme vous le savez, est installé à Paris.

Tout le monde — sauf quelques lumières politiques belges — croyait qu'il s'agissait d'un centre réservé aux Français habitant la Belgique. Il a fallu des années à ces lumières pour comprendre que, peut-être, quelque chose «clochait». Finalement, ces génies lui ont trouvé finalement un nom d'enseigne de blanchisserie: Beau Nord. Je compte sur tous les vrais Belges de cette Assemblée pour modifier ce nom, handicap aussi incompréhensible que ridicule.

Cela dit, le Front national belge portant un grand intérêt aux attributions de cette Assemblée, je me suis assis hier dans mon fauteuil en me léchant les babines de plaisir. Vous pensez, être présent à un «Visa pour le Monde» — je veux dire un «Visa pour Bruxelles» — en direct et en trois dimensions. Une «première» pour moi.

Malheureusement, au fil du temps et en vous écoutant, j'ai dû rapidement déchanter. Car la soupe fleuve servie à notre Assemblée fut immangeable: un mic-mac invraisemblable de lieux communs sans queue ni tête. Très vite, ce ne fut plus «Visa pour Bruxelles», mais bien «Visa pour l'Enfer», spécialement quand vous avez parlé, monsieur le ministre, du vieillissement de notre population autochtone.

Quel fut le remède proposé pour inverser cette situation mortelle?

Vous n'avez rien dit à ce sujet, monsieur le ministre. Ce n'est certainement pas le combat de nos valeureux responsables

politiques pour dépénaliser le massacre des innocents, c'est-à-dire celui de très jeunes enfants, qui va arranger les choses! Un peuple qui fauche son avenir ne peut que mourir!

Je me trouve encore sous l'effet de choc. C'est-à-dire, je suis assommé par votre interminable fourre-tout hors duquel — incroyable, mais vrai — on vit même surgir un Jean Monnet, qui n'a rien du grand Européen, que la désinformation tend à nous imposer, mais qui ne fut qu'un agent commercial américain qui a bien mérité de son employeur yankee.

Monsieur le Ministre, durant de nombreuses minutes, vous vous êtes rengorgé en parlant de la Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles. Et vous avez raison car elle a effectué du bon travail dans les communes d'obédience rouge et grenat. En effet, Ixelles, par exemple, n'a jamais ramassé que des miettes par rapport aux communes aux mains du régime.

Mais puisque cette Commission était si parfaite, pourquoi changer son fonctionnement? Pensez-vous la faire fonctionner mieux avec 64 patrons et 5 patrons suppléants? Je ne le pense pas. Ce qui me fait mettre en doute l'utilité de cette Assemblée francophone.

Je m'étonne que, dans la presse, on glorifie son règlement. Moderne? C'est à prouver. Démocratique? Certainement pas quand on sait qu'un de ses articles a été spécialement rédigé pour museler les élus du Front national belge qui sont ici par la volonté du peuple souverain. Ce que certains ici semblent oublier — méthodes de pays totalitaires?

Essayant de décrypter «l'impénétrable maquis» dans lequel votre discours nous a fait pénétrer, comme l'écrivait un quotidien bruxellois, nous voici face à face avec le bicommunautaire dépendant de la Commission communautaire commune et le monocommunautaire, dépendant de ce que vous appelez la Communauté française. On découvre également des communautés qui délèguent d'autres compétences aux Commissions communautaires, etc.

De qui se moque-t-on dans ce charabia aussi invraisemblable qu'incompréhensible?

Comment et avec quel argent faire fonctionner un système aussi tordu et compliqué? Ce n'est pas celui-là qui va intéresser le public. Et avec quel argent comptez-vous réaliser tout cela? Le Front national belge ne tolérera pas une ponction fiscale supplémentaire du contribuable bruxellois.

Monsieur le Ministre, j'ai pris bonne note de vos intentions en faveur du Quart Monde, enfant chéri du Front national belge. Cependant, quand on a vu comment le problème de la Samaritaine a été réglé, il est permis de se poser des questions. Surtout ne parlez pas de la majorité en place aux habitants de la Samaritaine; ils vous étrangleraient.

Pour les raisons que je viens d'exposer et bien d'autres encore, à mon vif regret, car vous êtes très sympathique, Monsieur le Ministre, impossible, de vous suivre dans ce maquis et impossible donc de vous prendre au sérieux. Aussi, le Front national belge ne pourra vous accorder sa confiance.

Il est cependant évident que mon parti appuiera tout projet bénéfique pour les Bruxellois et rejettera impitoyablement ceux qui risquent de les léser.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, quand on tente de définir le terme «culture» c'est un peu comme si on essayait de jouer à un jeu de société fort long, très certainement passionnant, mais qui risquerait de prendre beaucoup de temps. Si, au sein de cette Assemblée, nous devions nous y adonner, nous obtiendrions

certainement 64 définitions, dont il serait impossible de dégager une notion unique.

Le mot est extrêmement connu. En fait, c'est ce qui reste quand on a tout oublié de l'école. Cette constatation ne ravit pas l'enseignant que je suis mais elle souligne à merveille le caractère général du concept et la difficulté d'en donner une définition restrictive. Toute tentative dans ce sens ne peut être que réductrice et, par conséquent, vouée à l'échec.

Il est vrai qu'en approchant la culture et l'immensité de ce qu'elle recouvre, c'est comme si on craquait une allumette et mettait le feu à la terre entière. En rappelant ceci, on mesure mieux la difficulté qui attend le Collège lorsqu'il doit définir le contenu d'une politique culturelle pour les cinq années à venir. En effet, pour répondre à Mme Lemesre, c'est là le sens du plan quinquennal: nous sommes appelés à gérer le département pour les cinq prochaines années. Il n'est pas question de tomber dans une planification abusive. Nous essayons simplement de définir les axes d'une politique pour les cinq prochaines années. Que peut-on y redire? Il s'agit certainement d'une chose ardue, rendue plus difficile encore par la nouveauté des institutions et notamment, l'élargissement des compétences résultant des récents transferts.

Force est cependant de reconnaître que le Collège a relevé le défi et jeté les grandes lignes de ce qui doit être fait dans la Région de Bruxelles, tant sur le plan de la politique culturelle que sur celui de l'aide aux personnes.

Pour mener à bien cette politique volontaire qui doit se concrétiser par autre chose que le maintien pur et simple de ce qui existe et ne doit pas se limiter à un saupoudrage — ce mot a été utilisé il y a quelques instants —, une condition *sine qua non* doit cependant être remplie. Elle concerne la dotation.

La dotation dévolue à l'ancienne Commission française de la culture doit être augmentée de manière significative. Les nouveaux moyens mis à la disposition de la Culture française dans la Région de Bruxelles ne peuvent pas être inférieurs aux moyens dont dispose la Communauté flamande. Il ne s'agit ni d'un truisme, ni d'une lapalissade. Je n'enfonce pas une porte ouverte. Pas du tout, car c'est très précisément l'inverse qui prévaut actuellement. Cette bizarrerie existait déjà dans l'ancienne loi, qui régissait la mise en place de l'Agglomération et des Commissions française et néerlandaise de la culture, par le biais de laquelle chacune des deux Communautés se voyait octroyer 50 p.c. des dotations disponibles. A partir du moment où 85 p.c. de la population doit se satisfaire d'un montant comparable à celui qui est alloué à 15 p.c. des habitants, certaines questions doivent être formulées. Cette discutable répartition au départ a d'ailleurs été très rapidement dépassée puisque des fonds ont été mis à la disposition de la NCC par le Vlaamse Raad, pour mener une politique dynamique et parfois même agressive. Je pense notamment à ces fameuses campagnes qui visaient à attirer, dans les écoles flamandes de Bruxelles, des enfants de francophones, sous le prétexte qu'ils seraient devenus de meilleurs bilingues que ceux formés par notre propre enseignement. En tant que professeur de langues, je n'ai jamais pu souscrire à cette thèse.

Par conséquent, en ce moment où l'Exécutif de la Communauté française est précisément en train d'établir son budget, je voudrais qu'il se montre vigilant à l'égard de la défense des intérêts de la culture française à Bruxelles.

Est-il impensable de pouvoir dégager, dans ce budget, la cinquantaine de millions dont la culture française à Bruxelles aurait besoin pour mener à bien cette politique? Je ne le pense pas. Les choix doivent être bien faits, en tenant compte de l'importance stratégique de Bruxelles.

En parlant de «gros sous», un autre point préoccupe, à juste titre, les Bruxellois et les associations, anciennement bicommunautaires, qui ont choisi d'appartenir à la Communauté française. Nous nous réjouissons profondément de ce

choix, dans la mesure où il renforce l'influence française à Bruxelles. Cependant, ce choix ne peut être, en aucune manière, pénalisé par des décisions tardives au niveau national quant à la libération des fonds revenant à la Région bruxelloise pour couvrir les besoins importants de ce secteur.

Nous ne doutons pas que le Collège mettra tout en œuvre pour tenter d'accélérer ce processus, ce qui devrait rassurer tous ceux qui, au niveau local, s'interrogent sur la suite des opérations.

En dehors de ces questions purement financières, je voudrais dire ma satisfaction à propos de l'intérêt manifesté par le Collège à l'égard de l'accueil et de l'intégration des immigrés.

Là où certaines communes ne veulent pas ou ne peuvent pas promouvoir l'intégration des immigrés de la deuxième et de la troisième génération, là où d'autres font preuve de bonne volonté mais ne disposent pas des moyens nécessaires, je crois que notre Commission communautaire française a un rôle complémentaire, mais essentiel à jouer.

Très concrètement, je me réjouis de l'appui promis aux associations qui s'attachent «au travail de quartier, à la problématique sociale, scolaire, familiale et féminine des populations immigrées».

J'ai noté également avec beaucoup de satisfaction que le Collège se propose de pallier les carences de certains pouvoirs locaux en favorisant l'organisation d'écoles de devoirs et, notamment, l'apprentissage de la langue française. Ce dernier élément est fondamental.

Très souvent, le français est une deuxième langue qui ne bénéficie pas d'une pratique constante au sein d'une famille immigrée. Dans de telles conditions, comment l'enfant issu d'une telle famille peut-il se défendre à armes égales vis-à-vis des autres enfants dont le français est la langue de tous les instants?

Les besoins sont énormes. J'ai encore en mémoire le cas de cette logopède, employée dans une de nos écoles communales, qui passait davantage de temps à enseigner les rudiments de notre langue qu'à corriger les troubles du langage. Il faut savoir que dans cette école, 70 p.c. des enfants étaient de nationalité étrangère. Nous savons que la langue est le fondement même de la culture et que des déficiences à la base peuvent tout compromettre. C'est, à n'en pas douter, la cause première de nombreux échecs scolaires, de décrochages et aussi de scolarités perturbées ou arrêtées trop rapidement avec toutes les implications que l'on connaît sur le plan social.

Assurément, c'est une tâche essentielle majeure que de faire découvrir, de faire aimer par ces enfants immigrés la langue de chez nous qui sera, en fait, le facteur principal de leur émancipation et de leur intégration au sein de notre Communauté.

J'ajouterai que ce sera par ailleurs tout bénéfice pour l'avenir de la langue française dans notre Région qui se trouvera ainsi renforcée, en étant acquise par des jeunes qui sont une composante numérique particulièrement forte du Bruxelles de demain.

Comment, en outre, ne pas être d'accord avec le Collège lorsqu'il affirme son intention d'œuvrer pour réussir le pari de former et de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes issus de l'immigration.

Avant d'en terminer, je voudrais à mon tour rendre hommage à l'ancienne CFC pour la qualité du travail qu'elle a accompli pendant dix-sept années, dans des domaines aussi diversifiés que l'enseignement, la promotion de la langue française, la jeunesse, l'audiovisuel, l'édition, la lecture publique, l'éducation permanente, la coopération avec les communes et autres domaines.

De sentiers importants ont été tracés, il s'agit maintenant de les emprunter.

En tant que Président de l'Association mondiale des ludothèques, je voudrais tout particulièrement souligner le rôle moteur que la Commission française de la culture a joué dans la création et le développement d'un réseau bien structuré et très performant de ludothèques permanentes.

Elles sont près d'une trentaine en Région bruxelloise, qui travaillent sous des statuts très diversifiés — elles proviennent parfois d'initiatives privées, parfois d'initiatives communales — et qui remplissent toujours un excellent travail.

Elles font de l'animation, elle prêtent des jeux et des jouets éducatifs, elles organisent des bourses d'échanges, des compétitions amicales.

Un travail en profondeur y est réalisé. Lorsque celui-ci se fait dans certains quartiers où vit une majorité d'enfants défavorisés, ces ludothèques remplissent certainement un rôle très important et contribuent aussi à l'intégration. Cette forte densité de services, unique dans notre pays, est due à l'action de la CFC.

En Flandre, en effet, les *spelloteken* sont relativement rares et, quand elles existent, elles ont en général une fonction plus spécialisée, étant plutôt orientées vers la thérapie et, notamment, les soins à apporter à des enfants handicapés. En Wallonie, leur rayonnement varie d'une région à l'autre et toutes les régions ne sont pas couvertes de la même façon. A Bruxelles, certaines associations, parmi la trentaine dont nous disposons, accomplissent également un travail spécialisé en matière de thérapie.

Je voudrais aussi rappeler que c'est la Commission française de la culture qui nous avait donné les moyens d'organiser la troisième conférence internationale des ludothèques, ce qui nous avait ainsi donné une autre occasion de populariser le concept des ludothèques. Elle avait ainsi donné une plus grande crédibilité à notre association sur le plan international.

Je suis heureux, personnellement, que le Collège entende poursuivre les efforts entrepris en la matière et je l'en remercie très sincèrement. Je lui souhaite bonne chance et bonne réussite pour l'ensemble des secteurs qui relèvent de sa politique. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Chers Collègues, dans la série « continuons ce qui a été fait en nous adaptant aux études que l'on va faire », on peut s'interroger sur ce qui a réellement été fait. La CFC n'avait-elle aucun plan de travail, aucune idée des problèmes bruxellois qu'il faille établir des études avant de travailler ? Ou bien, ce vœu pieux de documentation et d'enquête cacherait-il seulement un manque total d'imagination et de plan d'ensemble ? Chercherait-il seulement à faire gagner du temps ? Que fera-t-on dans l'attente des résultats de ces enquêtes ? Les passages consacrés à la jeunesse, à l'enseignement et aux sports sont dépourvus du moindre projet. On nous dit que les actions post- et parascolaires de l'ancienne CFC seront maintenues. Lesquelles en particulier ? Où ? A quel niveau ? En collaboration avec quelles structures locales ? Et encore faudrait-il pour qu'elles soient efficaces, leur ôter le caractère confidentiel dans lequel on les enveloppe.

Combien d'enseignants ont-ils réellement profité du travail de la CFC ?

C'est à la CFC, ou du moins aux services qui en découlent aujourd'hui, à descendre dans les écoles et non l'inverse. Ce sont eux qui doivent s'inquiéter de l'enseignant qui, dans le professionnel, se retrouve avec vingt-cinq élèves dont aucun n'a un milieu social favorable aux études, n'est vraiment

motivé pour continuer ses études et n'a pas chez lui, un milieu familial susceptible de les favoriser.

Cet enseignant, qui connaît une violence quotidienne à contenir, n'a plus l'énergie suffisante pour aller suivre, avenue Louise, une formation ou un colloque sur les problèmes scolaires. C'est là que doivent intervenir vos synergies avec l'Exécutif de la Communauté française qui pourrait prendre en considération un plan global de l'enseignement bruxellois établi à partir des travaux de l'ancienne CFC, car c'est elle qui prendra les décisions ; avec vos collègues du Conseil régional aussi qui peuvent intervenir sur le milieu urbain de ces enfants défavorisés, sur le milieu économique avec lequel l'enseignement, pour être efficace, doit mettre en place des mécanismes de partenariat et de stages en milieu réel. Un travail sérieux doit être entrepris à ce sujet au niveau des Centres d'enseignement à horaires réduits, un peu sur base du système allemand d'alternance école-entreprise, qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années et où l'enseignement est mis en contact direct avec le milieu du travail.

A Bruxelles, de telles expériences existent également. On a essayé de rentabiliser le travail de certains enseignants dans le professionnel. Cela responsabilise le travail des écoliers, cela leur donne l'idée que leur école les mène directement dans le monde du travail.

Vous avez l'outil pour promouvoir de telles initiatives d'enseignement parallèle pour les soutenir, voire, lorsqu'elles se montrent concluantes, pour leur donner la publicité nécessaire auprès des différents pouvoirs organisateurs de la Région afin que l'expérience se reproduise dans les différentes communes qui connaissent le même profil.

Lorsque l'on aborde les problèmes scolaires, il semble qu'on doive parler des populations immigrées. A vous lire, monsieur le ministre — et l'on vient encore de l'entendre — seule la langue constitue un problème scolaire pour ces populations.

En tant qu'enseignant, je me souviens, moi aussi, d'une classe composée de 20 enfants immigrés dont aucun ne parlait le français. La langue était donc un réel problème, mais ce n'était pas le seul, loin s'en faut : au chapitre social, nous constatons que vous envisagez les autres problèmes : sociaux, culturels, problèmes d'identité propre, d'espace, de temps libres. Toutefois, vous manquez totalement de synergie, car ce chapitre-là n'est, en rien, lié à celui de l'enseignement, comme si les deux choses n'avaient rien à voir entre elles, ce qui, à mon sens, vous est commode.

Comment, en effet, faire entrer les problèmes culturels dans l'école, lorsque pour vous, intégration n'est qu'assimilation, jamais coexistence et pluriculture. Or, c'est bien de coexistence qu'il devrait s'agir et cela s'apprend, mutuellement, de même que le respect de soi et de l'autre.

Quelle sera votre position sur les problèmes que rencontre, à Bruxelles, l'enseignement de la religion islamique, par exemple ? Quels seront vos rapports avec les centres culturels ? Quelles activités parascolaires favoriserez-vous à ce niveau ?

De la même manière, on ne retrouve pas de synergie entre l'enseignement et le sport. Jamais on ne parle du sport à l'école, alors que vous avez des compétences en matière parascolaire.

Vous rappelez les deux infrastructures créées avec l'appui de la CFC. J'ose croire que c'est par hasard si toutes deux se trouvent aux antipodes des quartiers défavorisés où les jeunes ont de réels besoins d'espace, de mouvement, de vie communautaire, d'encadrement. Ces quartiers où l'on se plaint tant que les enfants « traînent dans la rue, font du bruit » !

Et dans cette ligne, j'espère que votre programme sera en mesure de rassurer les responsables du club Atlas qui, depuis deux ans, tentent de trouver à travers toute notre Aggloméra-

tion, un terrain de football pour les jeunes. Je souhaite qu'une solution soit enfin apportée à ce problème.

Vous avez évoqué, Monsieur le Ministre, les activités des jeunes pendant les vacances. Qu'avez-vous organisé depuis deux mois? Les vacances de Noël sont proches, que sera-t-il fait?

Aidez-vous les communes à restaurer les terrains de sport à l'abandon? Si oui, avec quel budget, dans quelles proportions? Dans quelles communes? Selon quels critères?

Le même manque de synergie s'applique à un troisième domaine: le tourisme. Vous allez promouvoir le tourisme culturel et j'applaudis. Le tourisme est une aubaine pour un centre urbain, car c'est une activité économique créatrice de nombreux emplois, porteuse au niveau des services et de la culture et qui peut ne pas être polluante.

A une condition: qu'elle soit gérée sérieusement, dans le cadre d'une politique globale.

Or, le tourisme a ceci de particulier qu'il est à la fois une matière communautaire et régionale. En outre, il dépend pour certains de ses aspects de la Communauté française, des communes, du secteur national. Si l'on ne veut pas que le tourisme détruise nos richesses plutôt qu'il ne les valorise, il est temps de faire jouer les synergies pour élaborer un plan régional du tourisme qui permette d'exploiter au mieux notre patrimoine, celui des 19 communes et pas seulement celui de Bruxelles-Ville. Il convient également d'établir des priorités en matière d'infrastructures et ceci, dans le respect absolu du bien-être des habitants, de l'espace-logement des Bruxellois et de leurs propres besoins culturels. Il faut également prévoir des solutions alternatives à un envahissement routier tel que l'ont connu les villes italiennes qui ont trop donné au tourisme. Prévoyons aussi un rapport étroit entre les fameuses rentrées de «devises étrangères» provenant du tourisme et l'entretien de notre patrimoine; ces rentrées ne doivent pas servir à d'autres secteurs.

Le terme de ce plan régional doit être un préalable à toute nouvelle implantation touristique à Bruxelles car, en ce domaine, l'anarchie est le meilleur moyen de détruire toute une région au point de vue culturel.

En conclusion, si je respecte votre souci de bien connaître les milieux que vous aurez à gérer, monsieur le ministre, je vous rappelle que ceux-ci connaissent aujourd'hui des problèmes graves.

A côté des enquêtes et des contacts, de véritables synergies doivent être mises en place pour établir d'urgence des actions politiques à mener sur le terrain du quotidien. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

M. Willame. — Monsieur le Président, de par sa nouvelle existence, la Région bruxelloise doit relever plusieurs défis qu'ils soient financiers, économiques, urbanistiques, sociaux, mais aussi d'entente linguistique. Ces défis ont été longuement analysés, il y a une dizaine de jours, avec optimisme ou pessimisme, suivant que parlait la majorité ou l'opposition.

Je voudrais aujourd'hui, au nom du groupe PSC, évoquer, devant la Commission communautaire française, un nouveau défi et non des moindres, à savoir le défi d'une politique culturelle dans son cadre francophone, dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Insérée dans un contexte plus vaste qui est celui de la Communauté française de Belgique, cette politique culturelle devra avant tout affirmer son originalité propre par des initiatives nouvelles où les décideurs culturels de tous bords se

sentiront compris et appuyés où la population de tous les âges trouvera la nourriture nécessaire à son épanouissement.

Il n'est pas facile d'évoquer le mot «culture» en politique: les fanatiques du budget le font rimer avec confiture, littérature ou démesure et mettent en question son utilité et son impact, alors qu'elle est le sel de la vie et ce qui nous attache à autrui qu'il soit passé, présent ou futur.

Encore faut-il être concret et envisager de manière précise les domaines bien délimités où le tisonnier secouera les braises, où le pinceau ravivera les couleurs. Avant de développer les axes prioritaires que le Groupe PSC entend privilégier parmi les différentes propositions énoncées par M. le ministre Désir au nom du Collège, je veux rappeler ici quelques principes essentiels qui doivent gouverner notre politique culturelle en général, à Bruxelles.

Premier principe: nous devons tout d'abord privilégier l'éducation qui est la base même de la culture. En effet, faute de racine dans la première formation, la culture, ouverture aux réalités, est une entreprise très difficile.

Ce sont les enseignants eux-mêmes qui restent les premiers animateurs culturels et avant eux, la famille qui, depuis l'antiquité, est la première enseignante.

Deuxième principe: dans la plupart des aventures humaines, il faut aller du plus petit vers le plus grand et nous attacherons une attention particulière aux petits ensembles qui reflètent mieux l'initiative personnelle et la créativité individuelle.

Troisième principe: pour mener une bonne gestion et éviter la création d'infrastructures culturelles superflues, nous devons disposer d'informations de tout premier ordre. A cet égard, il faut impérativement encourager les recueils des données culturelles comme ceux qui existent déjà au sein d'institutions privées.

Quant aux différents axes prioritaires définis par le Collège, le Groupe PSC souhaite plus particulièrement en souligner trois. D'abord, la Région de Bruxelles-Capitale est une ville dont le français est la clé. Ensuite, la Région de Bruxelles-Capitale est le carrefour de différentes cultures. Enfin, dans cette ville, une attention particulière doit être accordée aux créateurs et artistes bruxellois.

Pour développer le premier axe prioritaire — une ville dont le français est la clé — je rappelle que la langue a toujours été le ciment des peuples; elle est aussi la base même de toute politique culturelle. A partir de cette idée générale, le Groupe PSC entend s'attacher à deux domaines qu'il estime essentiels, à savoir le théâtre et la lecture.

Le théâtre est un des domaines les plus importants, car outre sa propre magie, tout un éventail d'autres formes de culture s'y trouve restitué, de la littérature jusqu'au rêve lui-même, en passant par toutes les formes d'expression vocale ou corporelle.

Mais toute politique théâtrale doit regrouper trois sortes de préoccupations. La première est la rentabilité de chacun des théâtres, rentabilité financière, mais aussi adéquation de l'offre et de la demande, etc. La deuxième concerne la politique de l'ensemble des théâtres: éducation permanente, démocratisation de la culture, audience internationale, problèmes de tout le secteur tel que le statut du comédien. La troisième s'intéresse à la création: motivation et ambition artistique, investissement humain et culturel...

Le Groupe PSC estime que pour répondre à ces préoccupations, dans l'enseignement, il faut veiller à rappeler les contextes du théâtre par rapport à l'histoire, la littérature et aussi à mieux intégrer le théâtre dans les programmes de cours avec la collaboration du secteur.

Le théâtre est un des miroirs d'un pays. C'est pourquoi il faut faire en sorte que les médias assument mieux leur rôle de diffusion de créations théâtrales de la Communauté française et de Bruxelles. Dans le domaine de l'éducation permanente, il convient d'assurer un meilleur relais entre le théâtre et les mouvements de formation permanente.

Après le théâtre, les bibliothèques. En effet, la culture indéniablement passe par la lecture et celle-ci pour une large part, par les bibliothèques.

D'après certaines prévisions du Parlement européen, il y aurait en l'an 2000 plus de 50 000 000 d'Européens analphabètes, soit 20 p.c. de la population de l'Europe des douze. Nous devons à tout prix enrayer ce fléau, surtout au cœur de la capitale d'une Europe où l'analphabétisme entraînera inéluctablement l'exclusion culturelle.

Le Groupe PSC estime que dans une grande ville dont un quart de la population est étrangère, il faut à tout prix relier la bibliothèque à l'école pour apprendre à lire à ceux qui ne savent pas, et à mieux lire à ceux qui savent déjà. De plus, il faut promouvoir les bibliothèques locales, souvent plus proches du lecteur — et l'on revient ici aux petits ensembles — et pas seulement les grandes bibliothèques. Il faut veiller également à permettre, là où c'est possible, un recours plus large aux ressources propres — taxes de prêt plus importantes et mieux modulées —, toujours dans la mesure du possible et encourager l'usager dans la participation aux frais de la bibliothèque. Il faut encourager l'initiation du personnel des bibliothèques aux techniques nouvelles permettant notamment la mise au point de statistiques sur les diverses données à recueillir au sein d'une bibliothèque. Enfin, il y a lieu d'élargir les bibliothèques à l'ensemble des médias et à la micro-informatique et permettre ainsi l'accès aux prêts inter-bibliothèques et à d'autres banques de données.

Le deuxième axe prioritaire du Groupe PSC est de voir Bruxelles être le carrefour de différentes cultures.

Et à ce niveau, je voudrais passer en revue différents domaines en commençant par l'architecture. Il n'a pas fallu l'inauguration du nouveau Centre de la bande dessinée de la rue des Sables — bien que cela ne concerne en rien les pouvoirs dont nous discutons ce jour — pour que Bruxelles soit considérée par beaucoup comme le centre et le berceau de l'Art nouveau. Ne pourrait-on pas promouvoir une réelle politique d'information de la population, de protection des monuments adéquats, de rénovation de bâtiments intéressants, afin d'accentuer encore cette extraordinaire mine d'or touristique, pour la plus grande joie des Bruxellois?

En ce qui concerne la danse, même s'il n'avait rien à voir avec le pouvoir régional bruxellois, le départ de Maurice Béjart à Lausanne a touché tous les habitants de Bruxelles qui se sont tout à coup sentis «orphelins». Avec plus ou moins de bonheur, Béjart a été remplacé. J'ai noté avec intérêt que la danse était reprise dans la déclaration du Collège. Je souhaiterais savoir comment celui-ci entend favoriser tant l'initiation à la danse que sa promotion.

En ce qui concerne la musique, on constate à regret à Bruxelles, comme dans le reste de la Communauté, la place beaucoup trop réduite laissée à l'initiation à la musique dans l'enseignement général. Nous devons spécialement veiller à rendre plus accessibles nos académies de musique à Bruxelles au nombre de 17 pour 19 communes. Elles sont rigides par leurs horaires — surtout pour les adultes — et débordées dès qu'elles dépassent 1 500 élèves. Elles n'attirent que 1,5 p.c. de la population, c'est-à-dire 15 000 élèves pour 1 million d'habitants.

Dans ces mêmes académies, il faut prôner aussi des méthodes plus modernes telles que l'enseignement assisté par ordinateur.

Il s'indique aussi d'ouvrir plus largement les médiathèques aux besoins d'initiation et de formation musicale des adultes d'aujourd'hui, par des banques de données musicales telles que solfège, données de bases, œuvres musicales inédites des auteurs préférés, etc. et le recours aux techniques nouvelles.

Enfin, il faut aussi encourager le chant choral qui connaît un succès grandissant.

J'en arrive aux expositions et aux musées. Naguère orientés plutôt vers le passé et les chefs-d'œuvre de ce passé, les musées, aux yeux de l'enseignement en tout cas, privilégient aujourd'hui les sciences, la technique, l'économie, parfois au détriment du passé et de l'histoire de l'art.

Il faut mieux «vendre» le musée en provoquant des synergies avec d'autres musées, en s'inspirant de l'exemple de l'opération «Passe-Musées» à Paris où la visite d'un musée donne droit à la visite de neuf autres musées indiqués sur le coupon. On pourrait ainsi grouper nos musées par catégorie, tout en découvrant des coins inédits de toute la ville, avec les retombées économiques que cela donne. Par exemple: grouper sur le même «Passe-Musées» les Musées royaux d'Art et d'Histoire et d'Art moderne, quelques musées plus petits mais de grande valeur tels les Musées Horta et de Van Buuren et quelques musées cocasses mais connexes et liés au folklore belge comme le Musée de la Brasserie et le Musée de la Gueuze.

Enfin, la rencontre des musées et des médias est à encourager plus que jamais, pour intégrer aux techniques du futur et du présent, des leçons du passé et du présent.

En ce qui concerne les visites organisées et les autres manifestations, je signale qu'il en existe déjà, notamment, les cinq circuits de l'ARAU qui aident fort bien à avoir une vue de la ville dans son ensemble ou encore les six circuits d'Inter-Environnement relatifs à l'eau et à tous ses traitements entre la source et la mer.

On peut et on doit imaginer bien d'autres circuits, tels que par exemple un circuit de certains de nos 322 monuments classés, qu'on grouperait selon tel ou tel critère, tels que les édifices religieux, demeures de grands hommes, les fleurons de l'architecture, monuments d'époques successives, etc. Ou un circuit de nos 19 maisons communales et des écoles remarquables, dans la foulée de l'opération d'animation «Les hôtels communaux — la mémoire des pierres» faite en septembre 1988 par la Fondation Roi Baudouin et la RTBF, en collaboration avec la Loterie nationale ou encore un circuit «Bruxelles, terre d'accueil et d'asile» pour une ville qui a accueilli des noms aussi prestigieux que Victor Hugo, Verlaine, Rimbaud, mais aussi Marx et Engels, et bien d'autres...

En fin de parcours, je soulignerai le troisième axe prioritaire du Groupe PSC qui est la volonté d'attacher une attention particulière aux créateurs et artistes bruxellois.

Les créateurs culturels et les artistes, s'ils ont parfois l'occasion de s'exprimer sur leurs problèmes à eux, n'ont guère à Bruxelles la tribune leur permettant, comme dans d'autres pays, de s'exprimer sur des rapports de société. Il existe bien un certain nombre de cercles de réflexion, mais il n'en existe guère qui soient centrés sur une tribune de ce genre-là.

Il faudrait créer une tribune qui soit un relais de l'opinion des personnalités culturelles, sans que ce soit un lieu visant à les récupérer.

Il faut faire preuve de délicatesse vis-à-vis de ces gens car ils restent toujours un peu farouches, en d'autres mots monter une sorte de club de réflexion qui soit non pas un salon mondain mais un laboratoire pluraliste d'idées.

Bref, il faudrait créer un lieu où les intellectuels acceptent le débat où ils recevraient des prix, où les jeunes artistes seraient promus et qui servirait de relai à l'opinion publique.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, les propositions que le PSC a voulu les plus concrètes qu'il soit possible et qui s'insèrent d'ailleurs dans la déclaration du Collège.

De toute façon, ce Bruxelles culturel ce ne sont que les Bruxellois qui pourront le faire, pas seulement par leurs institutions mais aussi par leur vie associative et la richesse de la bonne volonté. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les membres de l'Exécutif, Chers Collègues, en écoutant hier après-midi la partie de votre déclaration consacrée à l'aide aux personnes et à la problématique de la santé, je ne pouvais m'empêcher de penser : « Est-ce bien là le débat qu'il faut avoir maintenant ? »

En effet, la comparaison de nos programmes politiques respectifs a déjà eu lieu lors des joutes pré-électorales. Les intentions générales du Collège, nous les connaissons depuis votre communication du 14 juillet. Par contre, nous ne connaissons pas, et nous ne connaissons malheureusement toujours pas plus depuis hier, les moyens par lesquels vous, et nous, pourrions arriver à mettre en œuvre une politique spécifiquement bruxelloise en matière de santé et de social.

En effet, si nous considérons les matières personnalisables dont je veux parler ici, nous devons savoir que ces matières restent du ressort théorique des Communautés. Celles-ci peuvent bien sûr déléguer leur pouvoir réglementaire et la compétence de prendre des mesures individuelles et d'exécution aux Commissions communautaires française ou néerlandaise mais, en ce qui nous concerne, l'ampleur de ce transfert nous reste très majoritairement inconnue aujourd'hui.

Nous n'ignorons pas qu'une commission de Coopération entre notre Assemblée et le Conseil de la Communauté française est prévue et va se mettre en place, mais il nous semble indispensable que les Exécutifs aient aussi des contacts entre eux et préparent les délégations des compétences qui seront attribuées à notre Commission communautaire française. Le fait que vous ne dites absolument rien de ces contacts signifie-t-il qu'ils n'aient pas encore eu lieu ou alors que les contacts se passent mal et n'aient encore débouché sur rien de positif ? Nous nous posons la question.

Si, pour essayer d'y voir plus clair, je prends un secteur qui m'intéresse plus particulièrement, celui de la santé, je dois bien dire que vos propos ne m'incitent guère à l'optimisme. La compétence principale de la Communauté française en matière de santé est la prévention médicale. Dans votre déclaration, je ne lis rien de concret en ce domaine. A peine cinq lignes traitent, et je cite « du développement des efforts menés par la Communauté française et de la volonté du Collège d'être attentif à mener une politique dynamique d'éducation à la santé ». C'est bien court. Pas un mot n'est dit sur ce qui devrait être développé à Bruxelles dans le cadre de la lutte contre les toxicomanies — c'est un manquement grave. La Communauté française ne fait pas grand-chose et vous n'en parlez pas non plus — des toxicomanies, que ce soient des toxicomanies dures ou ces toxicomanies socialement admises comme l'alcoolisme, le tabagisme ou la surconsommation de médicaments. Rien non plus concernant les campagnes de prévention envers les problèmes de santé majeurs : maladies cardio-vasculaires, cancer, sida. Votre silence est total et pourtant des politiques spécifiques à Bruxelles mériteraient certainement d'être menées. Rien non plus en ce qui concerne un éventuel soutien à des campagnes de vaccination. Et pourtant, en ce domaine, il existe aujourd'hui une situation bien particulière qui fait que les seuls Bruxellois francophones sont exclus de la gratuité d'une campagne de vaccination en cours. Voilà un exemple même où une coordination entre votre Collège et

l'Exécutif communautaire francophone permettrait de clarifier la situation. Nous ne voyons pourtant rien venir.

Nous savions depuis le vote de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises qu'il ne serait pas facile de gérer le fonctionnement d'une Assemblée comme la Commission communautaire francophone. Les compromis à la belge nous mettent dans une position où nous sommes obligés de travailler en tenant compte de plusieurs autres niveaux de décision. Pour la santé, par exemple, je citerai : le gouvernement national, qui garde toujours les compétences en matière d'assurance-maladie, de règles de base de la programmation et de financement des infrastructures, des normes d'agrément. Nous ne pouvons qu'appliquer localement ce qu'il a décidé.

De même nous devons travailler en parfaite coordination avec la Commission communautaire commune qui gère les institutions bruxelloises qui n'appartiennent pas exclusivement à notre seule Communauté française.

Il faudra aussi travailler en parfaite coordination avec la Communauté française qui peut, si elle le souhaite, nous déléguer des compétences et faire de nous, selon la loi, des espèces de services publics décentralisés, ce qui, franchement, n'est pas une terminologie valorisante pour notre Assemblée.

Je n'insisterai pas non plus sur notre nécessaire coordination avec les communes, la province, la Commission communautaire néerlandophone, etc., ce qui fait déjà beaucoup d'institutions avec lesquelles nous devons collaborer.

Aujourd'hui, vous nous dites que pour mettre en œuvre votre action en concertation avec les pouvoirs organisateurs des institutions et services, vous allez nous proposer la création d'une Commission consultative française de la santé. Vous nous parlez par ailleurs d'un Observatoire de la santé qui devrait recueillir des données de base. Voilà encore deux institutions supplémentaires. Je voudrais, à ce propos, vous demander quelles seront exactement leurs missions et leur composition. Mais finalement, nous trouvons que cela fait beaucoup d'acteurs dont il faudra coordonner les activités si nous voulons avancer dans le domaine de la santé, par exemple.

Evidemment, ce ne sont pas les écologistes qui vont vous reprocher de vouloir faire participer les associations à la définition des politiques à développer, mais il nous semble que cela pourrait se faire de manière plus souple, moins Bureaucratique. Vous ne dites rien, par exemple, de votre volonté de soutenir les groupes d'entraide ou de self-help, dont ceux qui travaillent sur le terrain, disent sans cesse la grande efficacité, particulièrement dans le domaine de la prévention, qui est où qui sera bientôt de notre compétence.

En conclusion, messieurs les membres du Collège, je dirai donc que votre déclaration en dit à la fois trop et pas assez. Trop parce que vous nous réservez une fois de plus un programme politique, souvent théorique et abstrait, plein de bons sentiments mais parfois peu explicite sur la façon concrète de réaliser ces intentions.

Mais la déclaration en dit aussi et certainement trop peu parce que j'attendais enfin une clarification sur les compétences réelles que nous pourrions exercer. Combien de temps encore allons-nous devoir attendre avant de savoir si nous allons avoir le droit et les moyens — c'est très important les moyens ! — d'orienter la politique dans le domaine des matières personnalisables à Bruxelles. Le Collège nous a donc exposé un programme politique sans nous dire s'il a obtenu les délégations de pouvoir lui permettant de le mener à bien. Il y a là une contradiction majeure qui explique le sentiment de malaise que l'on a à la lecture de vos documents.

Le Président de cette Assemblée a répété il y a quelques jours sa volonté d'ouverture qui devrait permettre à l'opposition de collaborer au développement de politiques culturelles, sociales et de santé adaptées à la Région bruxelloise. Le groupe

Ecolo ne demande pas mieux que de travailler à cette mise en place mais je dois avouer que la déclaration de l'Exécutif ne nous permet guère de juger s'il nous sera possible de le faire. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

QUESTION ORALE JOINTE DE MME PAYFA A M. THYS, MINISTRE DE LA SANTE SUR: «LE VACCIN TRIVALENT RRO»

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons achever notre matinée de discussions en écoutant la question orale, jointe au débat, de Mme Payfa au Ministre Thys sur «le vaccin trivalent RRO». La réponse à cette question sera donnée dans la réponse globale des membres du Collège aux diverses interventions.

La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je vous propose d'écouter en cette fin de matinée une question courte mais qui demande une solution concrète et urgente.

Depuis 1982, le vaccin trivalent RRO — rougeole-rubéole-oreillons — est disponible dans notre pays. En 1988, 60 p.c. seulement des enfants étaient vaccinés et la rougeole, à elle seule, touchait encore 20 000 enfants en Communauté française. Ceci est bien entendu inacceptable quand on connaît les complications que peuvent entraîner ces maladies.

En ce qui concerne la rougeole, ces complications consistent la plupart du temps en surinfections respiratoires, otites, pneumonies et encéphalites.

La rubéole, quant à elle, peut avoir des conséquences dramatiques allant jusqu'à la cataracte, la surdité, les lésions osseuses et le retard mental.

Les oreillons enfin entraînent, nous le savons toutes et tous, outre une diminution de l'acuité auditive, l'ovarite chez les femmes et l'orchite chez les hommes.

Depuis quelques années, l'association des trois vaccins contre ces maladies en un vaccin trivalent a ouvert une voie nouvelle qui peut mener à l'élimination simultanée de ces trois maladies à condition d'atteindre un taux de couverture vaccinale de 90 p.c.

La Communauté française a introduit le vaccin trivalent RRO en 1982. Depuis 1985, la Communauté française et la Communauté flamande ont mis gratuitement ce vaccin à la disposition de la population en Wallonie et en Flandre. Le ministre de la Santé publique, responsable de Bruxelles, à l'époque, ne l'a pas fait. C'est alors que la Communauté flamande a décidé d'étendre cette mesure de gratuité au réseau médical flamand à Bruxelles. Ceci a eu pour conséquence qu'à l'heure actuelle, seuls les enfants bruxellois francophones n'ont pas droit gratuitement à ce vaccin. Il s'agit bel et bien de l'instauration d'une conception de la santé publique à «deux vitesses».

Monsieur le Ministre, à l'heure où la Communauté française fait des efforts méritoires en lançant une vaste campagne en faveur de la vaccination RRO pour enfin atteindre un niveau de vaccination suffisant, je souhaiterais savoir:

— Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour mettre fin à cette discrimination d'autant plus inadmissible qu'elle concerne des enfants?

— Dans quel délai ces mesures seront-elles prises dans la mesure où, pour être efficace, c'est-à-dire atteindre un taux de vaccination de 90 p.c., cette campagne ne peut se permettre

d'être anéantie par la non-vaccination de la population francophone de Bruxelles?

COMMISSION DE COOPERATION ENTRE L'ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

M. le Président. — Les Présidents des groupes politiques m'ont communiqué les listes des membres de la Commission de coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté française.

Le nombre des candidats étant égal au nombre de mandats à conférer, je les déclare élus sans vote.

Je vous donne immédiatement connaissance de la liste des membres de cette commission qui sera publiée dans le compte rendu intégral:

Membres effectifs:

PS: M. De Coster, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hotyat, Mmes Jacobs, Mouzon;

PRL: MM. Cools, De Decker, Hasquin, Simonet;

FDF/ERE: MM. Cornelissen, Mangain, Mme Payfa;

ECOLO: Mmes Huytebroeck, Nagy;

PSC: Mme de T'Serclaes, M. Harmel.

Membres suppléants:

PS: MM. Demannez, Leduc, Magerus, S. Moureaux, Parmentier;

PRL: MM. André, Stengers, Mme Lemesre, M. Guillaume;

FDF/ERE: MM. Clerfayt, de Patoul, Roelants du Vivier;

ECOLO: MM. Galand, Duponcelle;

PSC: M. Beauthier, Mme Willame.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, à la commission de Coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté française, nous souhaiterions que Mme Lemesre devienne membre effectif et M. Cools membre suppléant.

M. le Président. — N'y a-t-il pas d'objection à cette modification demandée par M. De Decker? *(Non.)*

Nous allons donc procéder immédiatement à cette modification pour que les listes publiées soient en conformité.

Cette commission sera convoquée dans les meilleurs délais afin d'élire son Président et son Bureau.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

MODIFICATIONS

M. le Président. — Le Bureau a été saisi de demandes de remplacements en commissions.

A la commission de la Santé et de l'Aide aux personnes: Mme Dupuis est remplacée, en qualité de membre suppléant, par Mme Spaak.

M. Van Eyll est remplacé, en qualité de membre suppléant, par M. Cornelissen.

A la commission de la Culture: Mme Dereppe est remplacée, en qualité de membre suppléant, par M. Roelants du Vivier.

Mme Payfa est remplacée, en qualité de membre suppléant, par M. Clerfayt.

A la commission réunie de la Santé et de l'Aide aux personnes et de la Culture: Mme Spaak, remplace Mme Dupuis, en qualité de membre suppléant.

M. Cornelissen, remplace M. Van Eyll en qualité de membre suppléant.

M. Roelants du Vivier remplace Mme Dereppe en qualité de membre suppléant.

M. Clerfayt remplace Mme Payfa en qualité de membre suppléant.

— N'y a-t-il pas d'opposition à ces remplacements?
(Non.)

— Il en est ainsi décidé.

M. le Président. — Mes Chers Collègues, je vous propose d'interrompre ici nos travaux. Nous les reprendrons à 14 heures.

La liste des orateurs est clôturée. Je signale que le premier inscrit est Mme Van Tichelen.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 30 m.*

Présidence, M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 14 h.

(M. Duponcelle, secrétaire, prend place au Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

DECLARATION DU COLLEGE

QUESTION ORALE JOINTE DE MME PAYFA

Reprise de la discussion

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous reprenons la discussion de la déclaration du Collège de la Commission communautaire française, à laquelle est jointe la question orale de Mme Payfa.

La parole est à Madame Van Tichelen.

Mme Van Tichelen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, les problèmes qui se posent à la population de Bruxelles sont considérables. Nous le savons tous. Ils sont multiples et ils ne sont pas simples à résoudre.

La tentation est grande devant les besoins qui se manifestent, de vouloir résoudre tout à la fois. Ce serait sans doute la meilleure solution, mais il est évident qu'il ne faut pas perdre de vue les réalités concrètes, financières notamment, et que par conséquent, il s'agit d'opérer des choix et de dégager un certain nombre d'axes politiques prioritaires, puisqu'on ne peut tout faire, hélas.

En tant que socialiste, et en tant que femme aussi, je voudrais souligner quelques-uns des points de la déclaration du Collège auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Je me réjouis pour commencer de la volonté politique exprimée par le Collège en ce qui concerne les centres de planning familial qui ont opté pour le régime monocommunautaire francophone.

Le fait que vous soyez décidés «à renforcer les moyens de leur action» et qu'ils aient ainsi la garantie de pouvoir disposer au moins des mêmes ressources qu'auparavant, est une mesure à laquelle nous applaudissons chaleureusement. Elle est indispensable pour assurer la continuité de leur action.

En effet, au moment où «en d'autres lieux» comme on dit en Angleterre, le Sénat débat sur la proposition de loi Lallemand-Herman-Michielsens pour la dépénalisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse, nous tenons à rappeler ici, en tant que socialistes, que, dès 1962, nous avons pris part à la mise en place du premier de ces centres de planning familial afin de promouvoir la parenté responsable, l'aide à une contraception efficace et à l'éducation sexuelle et affective des jeunes, pour permettre tout à la fois un meilleur épanouissement de chacun et pour lutter, dès cette époque, contre l'avortement clandestin. Je tiens à le souligner parce que, en suivant dernièrement les débats à ce sujet au Sénat, j'ai été très frappée de constater qu'un certain nombre d'adversaires de la proposition de loi, réclament maintenant, à juste titre d'ailleurs, que l'on développe la politique de contracp-

tion et d'accueil à l'enfance. C'est à nous aussi, dans cette Commission communautaire francophone, d'essayer de répondre aux besoins de l'accueil de l'enfance et de l'aide à la parenté responsable.

Actuellement, la plupart des centres de planning familial ont développé d'autres services: des conseils juridiques, des conseils conjugaux et psychologiques, d'aide aux femmes en détresse, d'interruption volontaire de grossesse, d'accompagnement à l'accouchement, de prévention contre le sida et d'accompagnement aux personnes atteintes de cette grave maladie. Par conséquent, il est essentiel de donner à ces centres les moyens financiers nécessaires pour continuer et développer cette action.

En outre, il faudrait reconnaître le statut des conseillers conjugaux. Depuis quinze ans, plus aucun conseiller conjugal n'a pu être agréé à Bruxelles, alors que cette qualification est reprise dans les conditions pour être membre de l'équipe d'un centre de planning familial. Ces conseillers ont pourtant entrepris plusieurs années d'études et le programme de leur formation est particulièrement adapté au travail en centre de planning familial. La reconnaissance de ce statut est donc indispensable.

Nous espérons également que les quelques dossiers d'agrégation en souffrance seront réglés très bientôt. Il s'agit notamment de quatre centres de planning familial: le Planning familial de Watermael-Boitsfort, le CAFRA, le Plan-F, Séverine. Je pense aussi au Centre Aimer Jeunes qui est un Bureau du centre de planning familial des Marolles depuis le 1^{er} septembre 1978. Ils demandent leur reconnaissance à notre Commission, Monsieur le Ministre. Et nous espérons que leur dossier sera réglé très bientôt.

Nous espérons aussi que le Collège veillera à rétablir les subsides qui étaient alloués avant 1988 pour l'éducation à la vie affective et sexuelle que ces centres ont toujours menée et qui reste une nécessité permanente, notamment à l'heure où le problème du sida se pose.

La parenté responsable et faire de la ville «une ville enfants admis», voilà deux axes politiques nécessaires et auxquels nous tenons.

En ce qui concerne la politique familiale, il est vrai que beaucoup de choses existent dans notre Région, mais il nous paraît important que certaines lacunes puissent être comblées. Je veux parler des centres d'accueil à la petite enfance, des crèches, des mini-crèches et des gardiennes encadrées.

Si nous voulons promouvoir les possibilités d'insertion professionnelle des femmes qui ont été largement touchées par la crise et qui sont encore très nombreuses au chômage, ou coincées dans des travaux à temps partiel, le plus souvent contre leur gré, nous devons veiller à les mettre en mesure d'accepter une offre de travail adéquate sans que leur famille ait à en souffrir.

Pour nous, il est essentiel que les femmes puissent, en même temps, exercer une profession, assumer une carrière au même titre que les hommes, tout en bénéficiant de services sociaux, de manière à être à même d'élever les enfants désirés dans les meilleures conditions possibles.

De plus, l'évolution récente de la société nous amène à constater qu'il existe de plus en plus de familles monoparenta-

les, bien souvent très fragilisées sur le plan socio-économique. Il s'agit souvent de femmes avec enfants. Ces familles monoparentales devraient être beaucoup mieux accompagnées dans leurs besoins. Nous savons que les listes d'attente dans les crèches sont longues et que le nombre de places est insuffisant. Elles sont chères aussi. Il faudrait donc dresser un inventaire des besoins d'accueil à la petite enfance, de façon à développer ce réseau, ou à aider les pouvoirs locaux à les compléter. On devrait jouer en cette matière, Messieurs les Ministres, un rôle d'intermédiaire auprès des autorités compétentes.

Dans votre déclaration, vous parlez de la nécessité — et c'est une excellente mesure — d'associer les parents à l'école, mais cela devrait se faire dès le premier âge. L'accompagnement des parents est, pour certains, tout à fait essentiel. Je pense notamment à la solitude, à l'isolement de femmes d'origine étrangère qui seraient bien souvent aidées dans une socialisation et dans une meilleure aide à leur propre enfant si on veillait à cet accompagnement tel que vous le proposez pour les années qui suivent.

Je voudrais ajouter — et ceci me paraît important à un autre titre — que nous sommes préoccupés par l'échec scolaire notamment dans les milieux défavorisés sur le plan socio-économique et/ou culturel. Ce retard, qui se manifeste déjà pour certains dès leur première année primaire, va souvent en s'amplifiant par la suite et contribue largement au risque d'exclusion sociale ou de marginalisation, avec toutes les conséquences qui en découlent. Or, les recherches scientifiques, médicales et pédagogiques ont montré qu'en réalité tout se joue déjà avant trois ans et que la qualité du milieu, tant sur le plan affectif que sur le plan de l'éveil des stimuli de l'enfant, est essentielle pour la suite de l'évolution de ses capacités. C'est pourquoi de bons centres d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient des prégiardiennats ou de bonnes crèches, sont les meilleurs moyens de compenser les insuffisances d'un milieu socio-culturel défavorisé.

Si cette première étape de la vie ne se fait pas dans de bonnes conditions, les efforts ultérieurs pour corriger et combler les retards sont bien souvent peu efficaces, malheureusement. La politique de la petite enfance est donc fondamentale.

Pour ce qui concerne les enfants plus âgés et les jeunes adolescents, la politique préconisée dans votre déclaration, — je cite: «D'animation, d'encadrement des jeunes inorganisés durant les vacances scolaires» est une excellente mesure mais *mon expérience de professeur durant plus de trente années* m'incite à vous dire qu'il faudrait les étendre aux loisirs plus quotidiens de ces jeunes: les jours de congé scolaire, les mercredis, les samedis et les autres jours après 4 heures, il faudrait également assurer ce même type d'encadrement.

Vous avez sans doute, comme moi, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, pu vivre, dans votre enfance, dans votre adolescence, en tout cas certains d'entre vous, des expériences de socialisation de manière relativement favorisée: jardins, mouvements de jeunesse, amis, petits camarades, milieux familiaux ouverts; c'est important dans la vie d'un enfant ou d'un jeune adolescent. Mais pour beaucoup d'entre eux, il y a la rue. Et la rue, ce fut aussi pour moi un espace de jeux et un terrain d'aventures privilégiés à une époque où cela était possible — je n'ai plus 20 ans! — mais pour les enfants actuels, avec la circulation en ville, quel danger!

Et cependant, j'attire votre attention sur le fait que l'appropriation de la ville par ses habitants commence et passe par là.

Nos jeunes adolescents se sentent à l'étroit dans des appartements sans jardin et dans des quartiers devenus largement peu accueillants. C'est cela qu'il faut corriger.

Bien sûr, un certain nombre de choses ont été faites — nous ne partons pas de rien — mais beaucoup reste à faire.

Combien d'enfants n'ont-ils comme seul terrain de jeux que le métro, ou City 2, de manière tout à fait inorganisée et parfois inquiétante pour certains?

Il faut des infrastructures légères, terrains de jeux, terrains d'aventures protégés des dangers de la circulation, mais où les jeunes puissent se rencontrer librement et se défouler, sans pour cela nuire aux autres ou à l'environnement. Cela suppose un encadrement en moniteurs bien formés, plus que des investissements en béton. Des lieux de rencontres simples mais accueillants sont nécessaires: maisons de quartier, maisons de jeunes. La multiplicité des activités qu'elles peuvent offrir est essentielle. Je me réjouis donc aussi de la volonté du Collège de soutenir la vie associative et les animations de rue qui répondent à ces besoins et qui ont, par ailleurs, une fonction éducative importante, me semble-t-il. Je pense notamment que beaucoup trop de nos jeunes, de par l'évolution de ces dernières années, ne connaissent plus la ville ou ne la connaissent plus que sous un aspect marchand, pour des loisirs mercantiles. Je m'explique: mes élèves quand ils prennent le métro à Audergem et débarquent au centre-ville ne connaissent rien, la plupart du temps, des quartiers sous lesquels ils ont circulé en métro; leur indiquer, par exemple, que le Parlement siège rue de la Loi au Palais de la Nation, face au Parc de Bruxelles ne leur dit rien le plus souvent, et il en va de même pour tant d'autres faits culturels, sociaux, naturels que nos enfants ignorent totalement parce qu'ils ne sont pas en contact direct avec eux. Alors, en tant qu'enseignants, nous y faisons référence, comme à un concept connu de l'enfant ou du jeune, ils ne comprennent pas, en réalité, ce dont on leur parle.

A côté du problème de la maîtrise du français dont nous avons parlé ce matin, je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette méconnaissance-là, celle des références, est également cause de beaucoup de difficultés scolaires et d'échecs, que l'école et la famille ne sont pas toujours en mesure de combler.

L'action de bien des groupes de jeunes ou de mouvements associatifs qui les prennent en charge est beaucoup mieux à même de les aider à acquérir ces expériences ou ce contact avec la ville, parce qu'ils sont moins contraints que les écoles par le temps et les horaires. La culture passe donc aussi par là, et cela me paraît particulièrement important pour l'insertion des jeunes Bruxellois d'origine étrangère, mais pas seulement d'eux; de surcroît, ceci peut contribuer également à la meilleure compréhension des personnes d'âges et/ou d'origines différents, qui sont actuellement parfois dans des situations très conflictuelles et qui risquent de se durcir réciproquement, les uns et les autres, en des attitudes antagonistes, particulièrement dangereuses pour la démocratie.

Il faut tout faire pour réduire ces tensions et rendre possible la coexistence de tous les Bruxellois, avec la richesse que la diversité de leurs cultures entraîne.

Vous parlez des écoles de devoirs. Très bien. Elles doivent être développées, c'est évident.

Pour ce qui concerne la politique du troisième âge, il est certain que la Région de Bruxelles sera confrontée, dans les années à venir, à un problème de vieillissement de plus en plus important de ses habitants. La population du troisième âge sera peut-être celle qui s'organisera le mieux elle-même. C'est, en général, une génération qui vieillit bien mieux que celle qui la précédait. Leur activité doit être stimulée, oui, pour autant que de besoin.

Par contre, le problème le plus important concerne le quatrième âge. Ces personnes sont de plus en plus nombreuses et beaucoup d'entre elles désirent, autant que possible et aussi longtemps que possible, vivre chez elles.

M. le Président. — Puis-je vous demander, Madame, de bien vouloir abréger?

Mme Van Tichelen. — Excusez-moi, Monsieur le Président, je vais résumer et conclure.

Mesdames et Messieurs, la politique concernant les personnes du quatrième âge ne peut se contenter de l'aide des soins à domicile. Bien sûr, celle-ci est essentielle pour éviter les placements. Mais il faut autre chose.

La solitude de ces personnes est un réel problème. Il faudrait trouver un moyen — et ce n'est pas simple, j'en conviens — d'assurer des présences auprès d'elles pour combattre cette solitude. Ces présences sont parfois assurées par des associations ou par des bénévoles, mais souvent par des personnes rémunérées. Ce service n'est donc pas accessible aux personnes à revenus modestes.

Or, une simple promenade quotidienne pour les personnes âgées ne peut pas se faire sans aide, vu l'état de nos trottoirs, et cela constitue pourtant un besoin essentiel.

Il y aurait lieu de réfléchir à ce problème et de développer, si possible, une aide dans ce sens. Votre proposition de centres de jour est excellente. Il faut cependant bien se rendre compte qu'un certain nombre de personnes âgées sont réticentes à ces séjours en centre collectif et ne s'y résignent qu'en désespoir de cause.

Nous connaissons tous la grande angoisse de chacun devant ce stade terminal de la vie que nous voulons cependant d'aussi grande qualité que possible pour chacun.

Dans cette perspective, il faudra, comme vous le proposez, développer les systèmes de télé-vigilance à des prix abordables afin que la sécurité physique et psychologique des personnes âgées et de leurs familles soit garantie. Des actions ont déjà été entreprises dans ce sens mais leur réseau doit incontestablement être étendu et devenir financièrement plus abordable.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, la déclaration du Collège aborde bien d'autres domaines très importants. Je veux cependant me limiter à l'évocation de ces problèmes. Nous serons particulièrement attentifs aux solutions que le Collège pourra y donner, dans le cadre de ses possibilités budgétaires — j'en suis bien consciente — et en tant qu'initiateur de politiques nécessaires ou en coordination avec les autres institutions compétentes en ces matières. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je me permets de rappeler qu'on a insisté ce matin, et vous-même voici quelque temps, sur la nécessaire crédibilité de notre Assemblée. Or, pour le débat de cet après-midi, consacré à la déclaration de l'Exécutif, les bancs de la majorité sont plus que clairsemés. Nous ne sommes pas ici pour faire le jeu de la majorité. Si nous voulions porter préjudice à cette Assemblée — mais nous ne le ferons pas — nous demanderions un comptage. Nous ferons preuve de mansuétude aujourd'hui. Mais nous tenons simplement à vous mettre en garde pour l'avenir.

Mme Nagy. — Nous nous joignons à ce que vient de dire M. Hasquin.

M. le Président. — Je ne me prononce pas sur le fond de l'intervention de M. Hasquin. Je tiens simplement à faire observer que ce n'est pas tout à fait l'usage, dans des Assemblées parlementaires, de demander un comptage lors de la discussion d'une déclaration.

Mon expérience parlementaire m'a appris qu'il était rare — même quand il s'agit de dossiers aussi importants que ceux dont le Sénat débat en ce moment — que l'Assemblée soit en nombre.

Ceci dit, je souhaite comme vous, l'assistance la plus nombreuse possible, à tous les instants, à tous nos débats. Je tiens également à dire que, pour me conformer à un usage qui est le vôtre dans les réunions que vous présidez, j'ai voulu commencer la séance à l'heure. Je pense que nos membres s'habitueront à cette exigence qui n'est pas habituelle dans beaucoup d'Assemblées.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous avons entendu hier la déclaration du Collège de la Commission communautaire française. Celle-ci m'a fait penser à un menu dans un restaurant chinois.

Cette déclaration a consisté en une longue énumération d'intentions du Collège dans des matières où très souvent notre Assemblée ne peut agir que dans le cadre d'une délégation de compétences et/ou de budget de la Communauté française.

Dans ces conditions, on aurait aimé que soit abordée la problématique de nos relations avec cette dernière, de manière plus complète que la simple référence qui a été faite à la déclaration de l'Exécutif de la Communauté française.

Comme Mme Lemesre l'a demandé ce matin, est-il ou non dans l'intention du Collège de demander que notre Commission bénéficie de la même dotation que son homologue néerlandophone? Est-il prêt à accepter une croissance zéro de son budget dans le domaine culturel? Ce qui signifierait que nous continuerions à bénéficier dans ce secteur d'un budget d'environ 244 millions de francs, soit 106 millions de francs de moins que les néerlandophones qui ne représentent pourtant que 15 p.c. de la population bruxelloise, comme l'a souligné justement hier, M. le ministre Désir.

Entre-t-il dans les intentions du Collège de défendre auprès de l'Exécutif de la Communauté française ce principe de la parité budgétaire entre francophones et néerlandophones bruxellois?

Une des intentions louables du Collège est de renforcer la coopération avec les communes. Comment compte-t-il concrétiser cet objectif? Un des moyens ne pourrait-il consister à prendre en charge un pourcentage déterminé des dépenses consenties par les communes pour acquérir de nouvelles œuvres d'art? Une telle politique n'encouragerait-elle pas nos communes à acheter de telles œuvres?

A côté d'initiatives telles que le Théâtre de l'Esprit Frappeur, l'Atelier Sainte-Anne ou le Centre belge de la bande dessinée, il faut regretter la dispersion excessive des interventions de la défunte Commission française de la Culture (CFC). Concrètement, une part importante du budget a servi à saupoudrer des activités culturelles dont l'intérêt culturel demeure à démontrer. Une autre critique concerne le soutien apporté de manière récurrente à des activités d'un intérêt limité et dont les résultats sont demeurés insignifiants.

Si notre Commission communautaire, et je suppose que c'est notre souhait à tous, veut financer des initiatives nouvelles, elle devra revoir cette politique de saupoudrage, elle devra abandonner le financement automatique de certaines activités. Comment le Collège conçoit-il cette nécessaire et constante réadaptation de l'affectation des moyens financiers de notre Commission?

Je me dois, comme mes autres collègues PRL, de constater que rien n'est prévu dans la déclaration du Collège pour assurer le respect du pacte culturel. Les 3 000 associations francophones bruxelloises ne savent pas, permettez-moi l'expression, à quelle sauce elles vont être mangées. Quels seront les critères de subsidiation? Qui les déterminera? Comment seront-ils appliqués?

La CFC était gérée par 11 commissaires. La composition de cette Commission était pluraliste et, lors de son installation

en tout cas, conforme au pacte culturel. Il n'en est pas de même du présent Collège, composé uniquement de deux personnes. Seule notre Commission communautaire dans son entièreté est représentative des différents courants politiques et philosophiques. Elle seule peut être garante du respect du pacte culturel. Nous souhaitons, dès lors, à l'instar de ce qui se fait dans un conseil communal, que la répartition des subsides aux différentes organisations soit cogérée par l'Exécutif et par notre Assemblée et que leur octroi soit soumis à l'approbation de cette Assemblée.

Le transfert à la Commission communautaire française des fonctionnaires de l'ancienne CFC, des fonctionnaires venant de la Santé publique pose des problèmes de cadre et de statut juridique. J'aimerais connaître les intentions du Collège en la matière.

Je souhaite aussi que le Collège démente les bruits de «clé de répartition politique» des fonctionnaires de notre Commission. La politisation de la fonction publique est réellement un cancer qui ronge celle-ci. Notre institution est nouvelle, profitons-en pour démarrer sa gestion sur des bases saines; ce qui implique que les recrutements éventuels s'effectuent sur la base de concours et les promotions sur la base de critères objectifs.

Tout comme dans le domaine culturel, on ne perçoit pas une charpente, une épine dorsale dans la déclaration du Collège à propos de l'aide aux personnes et à propos de la santé. Nous n'avons eu droit qu'à une esquisse de procédures et, à nouveau, à un inventaire d'intentions.

Nous avons eu droit, également, à la création de deux caucus de plus: le Conseil bruxellois du travail social et socio-culturel et la Commission consultative française de la santé. Un Conseil bruxellois du travail social et socio-culturel est-il vraiment indispensable? J'en doute. Un Conseil supérieur de l'éducation populaire fonctionne déjà au niveau de la Communauté française et pourrait fournir les avis attendus par ce nouveau Conseil. Comment aussi justifier que les travailleurs sociaux et socio-culturels seront représentés à ce nouveau Conseil et pas les organisations sociales et culturelles auxquelles ils sont rattachés? Mon jugement est moins négatif quant à la création d'une Commission communautaire française de la santé. Toutefois, si cette Commission est créée, je souhaite que les membres de notre Assemblée soient régulièrement tenus informés des travaux et des avis émis par celle-ci.

Dans le domaine de la politique du troisième âge, le Collège a notamment proposé, avec raison, de développer les soins à domicile. Il a également suggéré une initiative intéressante: les grands-parents d'adoption. L'isolement lié, entre autres, à la difficulté de se déplacer est le problème majeur auquel sont confrontés nos seniors ainsi que les handicapés. Aussi, je voudrais faire la suggestion suivante: développer à l'initiative de nos communes le système du chèque-taxi. Pourquoi notre Commission ne prendrait-elle pas en charge un pourcentage déterminé des dépenses consenties par nos communes pour ces chèques lorsque ceux-ci sont destinés à des handicapés ou à des seniors disposant de revenus limités?

Cette pratique de chèques-taxis est déjà en vigueur dans plusieurs communes, dans la miennne, par exemple, à Uccle. Elle est souvent limitée en raison de problèmes budgétaires. Un transfert de moyens financiers de notre Commission vers les communes pourrait permettre de développer ces initiatives et concourir ainsi à rompre l'isolement des personnes âgées. Le Collège n'a pas abordé dans sa déclaration la problématique des ZEP, les zones d'éducation prioritaires auxquelles Mme Huytebroeck a fait allusion tantôt. C'est pourtant une initiative importante de la Communauté française, une initiative qui devrait au moins être réformée sur un point. Si les enseignants sont largement impliqués dans l'expérience que constituent ces zones, contrairement à ce qui était prévu à l'origine, les parents des enfants et des jeunes concernés, ne le

sont par contre pas ou très peu. Ce qui me semble une erreur. L'implication ou la non-implication des parents influera sur le succès ou l'échec de ces zones.

En matière d'aide et de protection de la jeunesse, il me semble important d'encourager l'expérience des éducateurs de rue. Cette expérience a fait ses preuves tant au niveau de la lutte contre l'insécurité qu'au niveau de la lutte contre l'exclusion sociale. Je suppose que c'est par un souci de concision que le Collège n'y a pas fait référence et je souhaiterais connaître son avis sur ces expériences qui entrent dans le cadre des compétences de la Communauté française. Le Collège a-t-il l'intention de développer des démarches auprès de la Communauté pour permettre la multiplication de ces expériences à Bruxelles?

Dans les conclusions de sa déclaration, le Collège a annoncé sa volonté de définir un plan quinquennal de développement culturel, social et de santé de la Région bruxelloise. Au moment où le plan quinquennal est abandonné en Union Soviétique, on envisage donc de l'établir à Bruxelles dans des matières aussi mouvantes que la culture. Cela signifie-t-il que le Collège envisage l'abandon par notre Commission du principe de l'annalité budgétaire? Cela signifie-t-il qu'il croit pouvoir obtenir de la Communauté française une prévision quinquennale des dotations dont bénéficiera notre Commission?

Comment faire un plan quinquennal si l'on ne connaît pas les prévisions de recettes sur cinq ans? Ce plan sera-t-il indicatif ou impératif?

M. Désir, ministre, membre du Collège. — Vous avez dit impératif? Je voudrais savoir ce que vous entendez par là!

M. Cools. — Cela m'étonnerait qu'il soit impératif car cela nécessiterait un bouleversement considérable de nos règles budgétaires.

Je voudrais, en conclusion de mon intervention, souligner que les compétences culturelles, sociales et de santé qui sont celles de notre Commission devraient déboucher très souvent sur des décisions de consensus.

Un exemple: la promotion de la langue et de la culture françaises: nous y sommes tous attachés. Dans ce domaine, les querelles stériles ne sont pas de mise, il nous faut unir nos efforts. Encore faudra-t-il pour que cette union soit effective que le Collège et la majorité soient ouverts au dialogue et soucieux du respect du pacte culturel et de son esprit. L'attitude que prendront les membres de la majorité et du Collège sur les propositions de règlement que déposera le PRL, visant à faire approuver par la Commission tout entière et non seulement par le Collège les subsides aux organisations sociales et culturelles, sera déterminante à cet égard.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Je tiens à remercier l'orateur pour le respect rigoureux de son temps de parole.

La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention portera sur l'état d'esprit de votre déclaration, sur la portée des travaux futurs de notre Assemblée, sur l'existence même dans ses aspects juridiques de cette Assemblée, afin que nous ayons à terme une réflexion sur l'organisation de nos travaux et le rôle déterminant de la Commission communautaire française.

Dans l'organisation des pouvoirs à Bruxelles, la Commission communautaire française est pour notre groupe une institution politique fondamentale parce qu'elle compense ce qui

apparaît comme un certain nombre de lacunes au niveau du statut de la Région de Bruxelles.

C'est cette Commission communautaire française qui donne l'occasion aux 90 p.c. de francophones établis dans la Région de Bruxelles de jouer le rôle prépondérant qui doit leur revenir dans une région dont vous avez, à juste titre, Monsieur le Ministre, souligné le rôle phare dans la francophonie.

La Commission communautaire française n'est pas une institution de la Région de Bruxelles, c'est une institution de la Communauté française à Bruxelles. C'est dire qu'il n'existe pas, à nos yeux, de rivalité possible entre la Commission communautaire française et l'Exécutif ou le Conseil de la Communauté française. Au contraire, nous plaçons — et nous devons en trouver la traduction dans l'organisation de nos travaux et dans la façon d'envisager un certain nombre de projets, de règlements et de propositions d'intervention financière de la Commission communautaire française — nous plaçons, dis-je, pour une coopération étroite, régulière et totalement confiante entre la Commission communautaire française et l'Exécutif et le Conseil de la Communauté française.

A ce titre, la commission de Coopération apparaît comme une première garantie de cette relation de confiance. Si des travaux doivent déjà être effectués au sein de cette commission de Coopération, j'en retiendrai un qui me paraît prioritaire, puisque nous connaissons bientôt le projet de budget du Conseil de la Communauté française et celui de notre Assemblée. Nous devons, c'est indispensable, comparer un certain nombre de dépenses sur le territoire de Bruxelles à l'initiative du Conseil, de la Communauté française dans son ensemble et de notre Assemblée. Ce travail d'évaluation et d'inventaire sera bénéfique pour une meilleure coordination des initiatives communautaires sur le territoire de Bruxelles. C'est là une des premières missions à confier à cette commission de Coopération.

Une deuxième orientation dans la coopération avec la Communauté française qui nous tient à cœur est l'action en faveur de la périphérie de Bruxelles. La Communauté française — un certain nombre de membres de cette Assemblée qui siègent également au Conseil de la Communauté le savent — a pris des initiatives, notamment sous forme d'aide aux 120 000 francophones de cette périphérie.

Il appartiendra, cela va sans dire, à notre Assemblée, d'envisager de participer à ces projets, de s'y associer, de les renforcer et de les développer car, avant toute chose, les membres bruxellois établis dans les 19 communes doivent apporter leur aide et leur intervention à ces 120 000 francophones: Le groupe FDF-ERE présentera, lors d'une prochaine séance, le projet de création d'une commission spéciale d'étude sur la situation des francophones de la périphérie et de coopération avec leurs mandataires, afin que l'on ne puisse pas dire, dans d'autres cénacles, que les francophones de la périphérie ne sont pas rattachés de fait, par notre volonté, à cette Assemblée et à la Région de Bruxelles.

Je tiens également à dire combien nous estimons que, dans l'important dossier des délégations de compétences de la Communauté vers notre Assemblée et son Collège — vous savez que la loi réserve une possibilité aux deux niveaux — la décision prise par l'Exécutif de la Communauté française, en date du 5 juin, doit être pleinement exécutée dans les termes qui sont connus de tous, c'est-à-dire qui donnent la garantie à l'ensemble des institutions sociales qui ont opté pour notre régime monocommunautaire à Bruxelles de retrouver les moyens financiers utiles à la poursuite de leurs activités.

Mais je voudrais ici mettre en garde ceux qui envisagent une étape ultérieure au-delà même de la délégation de compétences. Dans notre esprit, cette délégation de compétences, qui s'accompagne des mécanismes de coopération que nous

souhaitons voir renforcés entre notre institution et la Communauté française, ne peut en rien préparer un rapatriement de ces matières ou de ces institutions vers un régime bicommunautaire ou de bilinguisme.

Les institutions dont il est question ont opté pour un régime monocommunautaire pour échapper à des contraintes de législation linguistique et à des exigences flamandes. Il ne faudrait pas que d'aucuns nourrissent le projet qu'ultérieurement rapprochées d'un pouvoir bruxellois, ces institutions puissent être à nouveau transférées pour être replacées, dans une phase ultérieure de la réforme de l'Etat, sur le plan strictement régional.

Dans ces matières qui sont connexes à tous les dossiers de la sécurité sociale — les matières socioculturelles, sociales, en tout cas d'aide aux personnes et de santé que gèrent la Communauté française et notre Assemblée — toute mesure de régionalisation trop poussée préparerait — et c'est là un risque dont je vous demande de prendre la mesure — inévitablement la régionalisation de la sécurité sociale dont on sait quelles seraient les conséquences.

Il nous appartient de veiller à ce que l'ensemble des institutions sociales de la Communauté française, qu'elles soient établies en Wallonie ou à Bruxelles, gardent, pour les règles essentielles de leur fonctionnement et de leur gestion, un tronc commun. A défaut, nous perdriions les garanties d'une réelle solidarité du monde social de notre Communauté française.

C'était là, la première donnée dont je voulais faire état sur le plan institutionnel.

J'insisterai maintenant, ce qui me tient à cœur au niveau du projet culturel que vous avez développé devant nous, sur la mission particulière que vous avez de redonner du caractère à la population bruxelloise. S'il appartient à l'Assemblée régionale bruxelloise et à son Exécutif de redonner un visage à cette ville-région, il appartient à notre Assemblée et à son Exécutif de redonner à une population trop longtemps anesthésiée par la longue attente des réformes institutionnelles concernant le statut de la Région de Bruxelles, une volonté de s'affirmer en tant que francophone.

Votre rôle premier est d'oxygéner les esprits, d'aérer les volontés de tous. Gardez-nous surtout de toute politique culturelle du renfermé — je sais que ce n'est pas là votre intention. Gardez-nous de toute volonté de confidentialité, du secret, du huis clos. La population bruxelloise a besoin de retrouver le plaisir de s'aérer, le plaisir de la rue.

Nous avons tous été frappés par les manifestations du 14 juillet et du bicentenaire en France. Paris y a trouvé une dimension que tout un chacun a pu admirer car les Parisiens, depuis une dizaine d'années, selon la formule de François Mitterrand, ont retrouvé le sens de la civilisation urbaine. C'est là un des grands projets qu'il appartient à notre Assemblée de concrétiser: donner enfin aux Bruxellois le véritable sens de la vie d'une ville dont ils ont été trop souvent privés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nagy.

M. Nagy. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, mon groupe a déjà exprimé le sentiment général que nous a inspiré cette déclaration du Collège, je ne reviendrai donc pas sur ce sujet. Je voudrais simplement souligner le paradoxe qui consiste à faire des propositions dont certaines entraîneront des dépenses nouvelles alors même que la dotation dont on disposera n'est pas connue. Le Collège espère voir réaliser une revalorisation des moyens par rapport à ceux dont disposait la CFC. Le Collège dispose-t-il d'éléments concrets dans ce domaine? La Communauté française va connaître des difficultés liées au budget de l'enseignement que l'on sait insuffisant. Certains préconisent

même une fusion de la Région wallonne et de la Communauté pour faire face à ces difficultés. Ecolo est tout à fait opposé à cette fusion. Nous serions plus favorables à une délégation de compétences plus importante, à condition bien évidemment que cela se fasse avec transfert des moyens correspondants. Le Collège est muet à ce sujet.

Nous sommes dès lors très inquiets du retard pris par le gouvernement national et par la Communauté française en ce qui concerne l'exécution de l'article 65 de la loi spéciale de financement au profit des institutions passant du bicommunautaire au régime monocommunautaire. Il s'agit là d'un budget important dont je voudrais connaître le montant estimé par le Collège.

L'interlocuteur culturel de la Commission ne doit pas seulement être le Conseil de la Communauté. Il y a également le gouvernement central, responsable des institutions biculturelles nationales. Ces institutions constituent un élément extraordinaire de la vie culturelle bruxelloise. Il existe également la Commission des Communautés européennes. Son implantation à Bruxelles a été à la source d'immenses difficultés pour les habitants.

Ne serait-il pas imaginable de proposer aux autorités communautaires la création d'un fonds culturel européen en faveur de la culture à Bruxelles, en compensation des dommages causés à notre ville?

La déclaration du Collège préconise dans un autre domaine «de mettre fin à la fragilité budgétaire et de gestion en renforçant le secteur associatif» largement présent dans tout le secteur social et culturel.

Je ne reviendrai pas sur les péripéties de politisation à outrance du monde culturel et associatif bruxellois dont l'affaire de Télé-Bruxelles nous donne un exemple flagrant.

La formulation très générale de la déclaration m'oblige au nom de mon groupe, à demander au Collège quelques précisions.

La première préoccupation des responsables administratifs des organismes sociaux est celle de l'emploi et de la difficulté de trouver des fonds nécessaires au fonctionnement de leurs institutions. Selon ces mêmes responsables, ils perdent ainsi une énergie précieuse qui pourrait être utilisée à d'autres buts, comme l'amélioration des services prestés ou la formulation de propositions nouvelles et créatives. Comment en effet établir des programmes d'action selon une certaine durée si chaque année on doit renégocier contrats et conventions?

Si l'on ne sait pas avec quel personnel on pourra travailler?

Le Collège entend-il reconnaître l'utilité sociale de l'action des organismes et leur garantir par des dotations contractualisées les moyens de mener à bien leur mission et ceci de manière sûre et stable?

Reste encore le problème du personnel. La dérogation concernant les 5 p.c. des salaires des TCT à charge des organismes employeurs prend fin au 31 décembre 1989, et dans l'incertitude quant à la prolongation de cette mesure, certains organismes auraient à titre conservatoire, envoyé des préavis à leur personnel. Le Collège peut-il préciser la situation en ce qui concerne ces 5 p.c.? Cette mesure sera-t-elle prolongée? Dans l'affirmative qu'attend l'Exécutif pour en informer les organismes concernés afin de permettre aux responsables d'affronter les mois qui viennent avec une certaine sérénité?

L'emploi dans ce secteur est très souvent un emploi précaire. La politique future du Collège ira-t-elle dans le sens d'un maintien des statuts dans leur précarité ou au contraire va-t-on vers un changement de leur nature en les transformant en emplois plus stables? Le Collège pourrait-il m'éclairer à ce sujet?

Dispose-t-il d'une marge budgétaire pour le faire? Le personnel de ce secteur se trouve confronté depuis de nombreuses années à la même situation de non-valorisation de son travail: comment dans cette situation le motiver? Or, personne ne conteste l'utilité sociale du travail accompli.

Dans le cadre de la «flambée de l'immobilier», signalons que les associations sociales se trouvent de plus en plus souvent confrontées aux problèmes de locaux et de la hausse des prix des loyers qui peuvent représenter une charge telle dans l'équilibre précaire des budgets qu'elles peuvent signifier purement et simplement la fermeture de l'établissement. Citons, le cas parmi d'autres d'Enaden, centre d'accueil pour toxicomanes, ou dans un autre registre la crèche «Heureux bébés» mise à la porte à cause de la vente de l'immeuble.

Quelles sont les mesures préconisées par le Collège face à cette situation? Va-t-il lors de l'élaboration de son budget prévoir un fonds d'intervention pour pallier ces situations?

La politique familiale et l'accueil de la petite enfance: le rôle que les crèches jouent s'est étendu dans les dernières années où on est passé d'un lieu d'accueil des enfants dont la mère travaillait à un rôle tout aussi important en matière de prévention et de suivi d'enfants maltraités ou des familles rencontrant des difficultés d'insertion sociale par exemple. Les restrictions dans ce secteur risquent fort de ne plus permettre à ces organismes d'assumer cet aspect de prévention tellement important. Aujourd'hui, la demande de crèches s'accroît et se diversifie, les listes d'attente sont telles qu'elles atteignent parfois des durées d'un an. Les parents qui ont des horaires variables éprouvent de grandes difficultés pour assurer la garde de leurs enfants. Rien dans la déclaration du Collège n'est dit à ce sujet. Quelle politique celui-ci entend-il mener dans ce domaine? La création de crèches ouvertes 24 heures sur 24, est-elle envisagée? Si oui, dans quels délais? Si, au contraire, ce n'est pas le cas, quelles alternatives de garde le Collège entend-il mettre en œuvre?

Le Collège fait dans sa déclaration une large part aux problèmes posés par l'évolution démographique de Bruxelles. Il serait intéressant en effet de voir se concrétiser des propositions qui visent à valoriser les différents savoir-faire des personnes âgées.

Dans le domaine des maisons de repos la gravité de la situation aurait mérité que le Collège en parle. On rencontre dans ce secteur une évolution anarchique alors que les problèmes de logement et les prix augmentent. Il y a une évolution divergente entre l'offre d'hébergement dont le coût moyen se situe aux alentours de 30 à 35 mille francs par mois et la pension moyenne qui est de 23 mille francs par mois. Or, de plus en plus, il s'agit de personnes très âgées et nécessitant plus de soins et la réponse à ces besoins se trouve, mais à des prix très élevés ou pour une médicalisation de ces personnes.

Il y a, à côté du secteur public, un très vaste secteur privé de maisons de repos, qui tend à répondre à des critères d'entreprise privée, à caractère commercial.

Les difficultés dans ce secteur sont encore aggravées par la hausse des prix dont j'ai déjà fait mention plus haut. Dans certains cas, il s'agit de personnes âgées, vivant dans des logements dont le loyer est brutalement augmenté et qui doivent dès lors les quitter; dans d'autres cas ce sont les loyers des immeubles occupés par de petites maisons de repos qui sont augmentés. Cette hausse est alors répercutée dans le prix de l'hébergement.

Le Collège a-t-il des propositions visant à répondre à une demande sociale des personnes âgées dans ce domaine? De larges couches de la population bruxelloise se trouvent dans des situations de pauvreté et d'exclusion sociale. La politique à mener à l'égard de ces problèmes doit l'être de façon globale en intégrant tous les facteurs de l'exclusion: l'échec scolaire,

le délabrement des quartiers, la perte des réseaux de solidarité et les problèmes liés à l'emploi.

C'est en étroite collaboration avec l'Orbem que des emplois nouveaux, répondant à des besoins sociaux pressants, doivent être créés. Le secteur des aides familiales est à Bruxelles moins développé que dans les deux autres Régions, alors qu'il s'agit ici d'une population demandant plus de services. Ce secteur offre la possibilité de travailler à des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Lorsque le Collège propose, au sujet du service des aides financières, « d'adapter la participation financière des usagers » je souhaiterais savoir de quoi il s'agit exactement. Il serait en effet regrettable que pour des raisons financières, ces services deviennent inaccessibles aux couches de la population qui en ont le plus besoin.

A plusieurs reprises, le Collège parle de créer une administration. Je ne conteste nullement la nécessité de celle-ci, mais vu les mauvaises habitudes dans ce domaine, je suis prudente devant de tels projets.

Je voudrais savoir de combien d'agents dispose actuellement l'administration de l'ancienne CFC où, par ailleurs, des nominations faites en dehors des règles administratives ont encore eu lieu cette année-ci. Des transferts de personnel suivant la délégation des nouvelles compétences vont-ils s'opérer de la Communauté française ou de la cellule affectée au secteur bicommunautaire, dont une partie a opté pour le monocommunautaire, au sein du ministère de la Santé publique?

Je voudrais terminer en soulignant que vous proposez de définir un plan quinquennal — il faut oser écrire cela! — de développement culturel, social et de santé de la Région. Mon groupe aurait préféré un objectif plus modeste mais plus opérationnel aussi: celui d'avoir une déclaration précise de votre Collège nous indiquant des échéances dans les réalisations et des méthodes concrètes d'élaboration des politiques, selon des choix qui nous précisent non seulement vos priorités, mais aussi les moyens dont vous disposez et la manière dont vous les affecterez. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Leduc.

M. Leduc. — Monsieur le Président, Chers Collègues, depuis une vingtaine d'années, diverses associations ont mis en évidence les problèmes d'analphabétisme que rencontraient les populations immigrées.

A la fin des années 60, aucune politique d'accueil cohérente des travailleurs immigrés n'avait effectivement été mise en place par les pouvoirs publics de l'époque, et l'on ne mesurera que bien plus tard — bien trop tard — à quel point cette absence d'effort des pouvoirs publics belges allait ultérieurement accentuer les problèmes d'intégration.

Des ASBL privées ont été créées pour tenter d'apporter une réponse à cette problématique, et quelques milliers de travailleurs immigrés, souvent analphabètes dans leur langue d'origine, ont ainsi appris des rudiments de français, de lecture et d'écriture.

En 1982, deux études réalisées parallèlement par le Collectif d'alphabétisation et ATD Quart Monde mettaient en évidence de graves problèmes d'analphabétisme dans la population belge elle-même.

S'appuyant sur les statistiques de l'armée, près de 0,35 p.c. du contingent ne sait ni lire ni écrire et 1,53 p.c. a de telles difficultés qu'il est en pratique incapable d'avoir accès à des messages écrits simples. Si l'on extrapole ce pourcentage à l'ensemble de la population belge bruxelloise, le nombre d'analphabètes belges s'élèverait à plus de 20 000 personnes.

De plus, il s'agit là d'une vision minimaliste du problème si l'on admet que ces jeunes appelés viennent de sortir de l'école et qu'ils sont déclarés aptes, c'est-à-dire sans handicap.

Si l'on ajoute à ces chiffres de base: les personnes handicapées, qui ont suivi l'enseignement spécial, les populations immigrées économiques, qui n'ont eu aucune scolarisation ou une trop faible scolarisation au pays d'origine, de source gouvernementale marocaine et turque — par exemple, l'analphabétisme atteindrait respectivement 78,6 et 39,7 p.c. dans ces pays d'origine — les populations du quart monde, les travailleurs itinérants, forains et bateliers, et certaines personnes âgées qui vivent dans l'isolement et le dénuement le plus total, nous pouvons alors estimer — sans entrer dans des querelles de chiffres — qu'au moins 100 000 personnes à Bruxelles ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture.

Ces chiffres sont confirmés par une réponse de M. Callewaert, alors ministre de l'Education nationale secteur néerlandophone, à la question parlementaire de Mme Demeeester-De Meyer du 30 janvier 1981: «A Bruxelles-Capitale, 124 497 personnes sont déclarées comme n'ayant pas suivi d'enseignement ou dont on ignore l'enseignement suivi, dont 54 310 hommes et 70 187 femmes», ces chiffres étant établis sur base du recensement.

Les études françaises et québécoises arrivent à des estimations semblables.

100 000 personnes qui ne savent ni lire ni écrire dans notre Région, c'est un obstacle à son développement économique, social et culturel. C'est pourquoi, depuis 1983, a commencé un patient travail de développement de l'alphabétisation à Bruxelles.

Aujourd'hui, dans le cadre de «Lire et écrire Bruxelles», près de cinquante centres accueillent près de 2 000 apprenants, sans discrimination d'âge, de nationalité ou de sexe. Ces centres sont fragiles et reposent souvent sur le bénévolat ou sur des travailleurs mis à disposition des ASBL dans le cadre des politiques de résorption du chômage et qui font là indéniablement œuvre utile.

L'aide de l'ancienne Commission française de la Culture, bien que modeste, avait été pertinente en soutenant des projets d'édition et d'instruction des formateurs à l'alphabétisation. Le soutien politique de notre Assemblée est important pour que ces actions soient poursuivies et encouragées.

Monsieur le Président, Chers Collègues, les moyens que nous serons amenés à gérer en tant que Commission communautaire française, dans le champ social et culturel, seront, nous le savons, limités.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'une politique culturelle de haut niveau dans notre Région. Elle doit en être dotée. Mais devant la liste impressionnante de projets du Collège, nous pensons — comme le précise sa déclaration — que des priorités doivent être apportées à l'insertion des publics les plus fragilisés. Il faut donner le plus à ceux qui ont le moins. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

C'est pourquoi nous demandons que des financements proportionnés soient affectés aux projets qui, comme l'alphabétisation visent à donner les outils de base sans lesquels l'accès à la lecture publique, aux politiques sociales, culturelles et de santé restera un vœu pieux. Nous devons ainsi contribuer à ce que lire et écrire devienne un droit effectif pour tous.

Mais, si l'on nie ces problématiques, si l'on estime que c'est dégrader l'image de la culture à Bruxelles que de s'occuper de ces personnes, si l'on se propose de les abandonner au nom d'une certaine élévation culturelle, si l'on s'oppose à une politique qui donne une certaine priorité à la lutte contre l'exclusion économique, sociale et culturelle, alors, et alors seulement, c'est Mozart qu'on assassine! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, rassurez-vous, je serai bref car j'estime que beaucoup de choses ont déjà été dites mais je voudrais, à ce stade du débat, vous faire part de mes impressions.

J'ai vraiment le sentiment de me trouver aujourd'hui dans une situation quelque peu surréaliste. En effet, nous menons un vrai débat relatif à une fausse déclaration d'un faux Exécutif. Fausse déclaration parce que — j'y reviendrai — il est évident que vous n'apportez pas — la presse d'aujourd'hui le relatait avant même le débat de ce jour! — assez de précisions aux grandes questions que nous nous posons. Un faux Exécutif: vous êtes présents, Messieurs les Ministres, parce que vous êtes membres de l'Exécutif régional bruxellois, mais vous n'avez pas ici des compétences exécutives, telles qu'on peut les retrouver, par contre, au niveau régional.

Je voudrais, à cet égard, reprendre quelques déclarations fort sages qui ont été faites par le Président de notre Assemblée, M. Serge Moureaux. Dans son récent discours prononcé en séance plénière, il a rappelé quelques grandes vérités que nous devons garder à l'esprit. Il a dit notamment que notre Assemblée ne détient pas de pouvoir de type législatif et ne peut se le voir déléguer.

Il s'agit d'un rappel important: nous ne sommes pas ici pour voter des décrets mais éventuellement des règlements.

Cela résulte clairement, poursuit M. Moureaux, des textes et des travaux préparatoires de la loi du 12 janvier. Dans toutes les matières de notre compétence, c'est-à-dire celles de l'article 59bis de la Constitution, le pouvoir législatif est exercé collectivement par le Conseil de la Communauté française et son Exécutif, par voie de décrets. C'est donc dans les limites du cadre normatif fixé par ceux-ci que s'exercera notre pouvoir.

Les pouvoirs de notre Assemblée, continue M. Moureaux, même s'ils sont uniquement réglementaires, sont tout à fait consistants. Il résulte, en effet, clairement de la loi spéciale que, dans les matières de notre compétence, le pouvoir réglementaire, c'est-à-dire le pouvoir de prendre des dispositions générales d'application des décrets, ne peut s'exercer que collectivement par l'Assemblée et le Collège.

C'est là que je souligne ce que j'appellerai le caractère de faux Exécutif de ce Collège. Il est important que nous ayons en permanence cet aspect des choses à l'esprit.

Ce collège, précise M. Moureaux, ne dispose donc pas d'un pouvoir de réglementation générale à partir des décrets mais seulement d'un pouvoir d'exécution des décisions de notre Assemblée.

Le rôle du Collège consistera essentiellement en la prise de mesures individuelles d'application de la réglementation et en la confection de projets de règlements budgétaires et de modifications de ceux-ci. La jurisprudence a clairement établi — et je termine ainsi ma citation — que, lorsque la loi attribue le pouvoir de réglementation à une Assemblée, l'Exécutif de celle-ci ne détient pas le pouvoir analogique de réglementation générale, attribué au Roi par l'article 67 de la Constitution. Il ne se voit plus conférer qu'un pouvoir d'exécution *stricto sensu*, sans pouvoir arrêter des règles générales créant des obligations.

Nous avons donc bien affaire à un faux Exécutif — je tenais à vous le rappeler — ainsi qu'à une fausse déclaration. En effet, quels sont les grands problèmes politiques qui se posent aujourd'hui au niveau de notre institution?

Le premier concerne le transfert des budgets afférents à l'ancien secteur bicommunautaire au monocommunautaire. J'espérais, Messieurs, que vous pourriez aujourd'hui nous dire où on en était en ce qui concerne ce transfert budgétaire, qui détermine évidemment toute la politique que vous pourrez

peut-être, avec nous, élaborer en la matière. Je n'ai pas obtenu de réponse à cette question.

Le deuxième grand sujet politique qui nous concerne est relatif au décret-cadre qui visera la délégation, par la Communauté française, de certaines compétences à notre Commission communautaire francophone. Où en est ce projet? Vous ne nous en avez pas parlé. J'en déduis qu'aucun accord n'est encore intervenu entre l'Exécutif de la Région bruxelloise — en l'occurrence le Collège de la Commission communautaire française — et l'Exécutif de la Communauté française. Dès lors, le débat d'aujourd'hui me semble très théorique et n'en devient que plus surréaliste encore.

Mais j'en viens à un problème encore plus grave, celui des moyens budgétaires mis à notre disposition. J'aurais aimé découvrir un élément dans ce texte: la revendication du Collège de notre Commission communautaire française de voir attribuer à celle-ci un budget au moins équivalent à celui qu'octroie la Communauté flamande à la Commission communautaire flamande de Bruxelles.

M. Maingain. — C'est sous des ministres PRL qu'on a raboté les budgets de la CFC.

M. De Decker. — Nulle part dans votre déclaration, je ne découvre votre revendication à ce sujet. Je le regrette car, contrairement à ce que vous dites, Monsieur Maingain, j'ai, à la Communauté française, déposé à trois reprises — trois années consécutives — des amendements visant à ce qu'on aligne le budget de la Commission française de la Culture sur celui de la Commission néerlandaise de la Culture.

Vous ne le demandez même pas et permettez-moi de le regretter, au nom de la défense des intérêts francophones dans notre Région.

Sur ce point, par contre, vous nous annoncez, sur base d'un budget qui n'est donc pas défini, une augmentation certaine des dépenses, qui ne concernera pas la politique générale de nos compétences mais bien évidemment — je commence effectivement à connaître vos réflexes — votre administration. Hier, j'ai bien entendu M. Désir nous dire, sur Télé-Bruxelles, que son premier souci serait maintenant de mettre en place l'administration régionale, l'administration de la Commission communautaire française. J'en conclus que son premier objectif est de nommer un directeur général nouveau ainsi que deux directeurs d'administration. J'espère, Monsieur Désir, que vous allez me confirmer dans quelques instants que vous veillerez, à cet égard, au respect du pacte culturel.

J'en viens à une autre partie de votre discours, Monsieur le Président.

Vous donnez, à juste titre, un grand coup de chapeau au travail effectué dans le passé par la Commission française de la Culture. Vous vous y réferez constamment et je crois que vous avez raison car elle a bien œuvré. Je reprends votre discours: «Les caractéristiques principales de l'ex-Commission française de la Culture furent et doivent demeurer: tout d'abord, la capacité de coordonner les initiatives privées et publiques et de participer à l'évolution des besoins; ensuite, l'adéquation de son organisation à la prise en charge de projets novateurs, soit financièrement, soit par la participation active aux manifestations ou aux actions de formation à l'action culturelle, socio-culturelle, sociale ou sanitaire; enfin, un rôle et une action de service public.»

Je crois, Messieurs, que vous avez oublié la principale caractéristique de la Commission française de la Culture: son pluralisme. Par ses onze membres, cet organe de gestion culturelle et sociale à Bruxelles respectait fondamentalement le pacte culturel et était véritablement pluraliste. Dès lors, si je remémore tout cela aujourd'hui, c'est pour vous rappeler, Messieurs du Collège, que la politique en matière culturelle,

sociale et de santé, qui nous sera déléguée doit être gérée par cette Assemblée et non par vous deux. C'est essentiel en ce qui concerne le pluralisme de la gestion des matières que je viens d'évoquer, dans la Région bruxelloise.

C'est la raison pour laquelle je rejoins entièrement l'analyse du Président de cette Assemblée et celle du chef du groupe socialiste, qui a rappelé tout à l'heure, que, notamment en matière de subsides, il s'agira de passer systématiquement par des décisions prises au sein de cette Assemblée et non par votre Collège.

Je terminerai en parlant de Télé-Bruxelles.

Nous avons la chance d'être peut-être les premiers en Belgique à avoir une capacité de gestion, par délégation, de certaines matières culturelles et d'audiovisuel, sur le territoire de la Région bruxelloise.

Actuellement, cela se fait par Télé-Bruxelles, et je crois que cela doit continuer. Télé-Bruxelles doit cependant être gérée dans l'esprit de pluralisme et de respect du pacte culturel, et aussi de gestion mixte, précédemment définie par Mme Lemesre, à la fois du service public et du secteur privé qui pourrait couvrir l'ensemble de la régie publicitaire de notre télévision communautaire, par exemple.

Quoi qu'il en soit, le groupe PRL souhaite que Télé-Bruxelles obtienne des moyens supplémentaires afin de pouvoir remplir totalement sa mission. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Vanderroost.

Mme Vanderroost. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous avons reçu en héritage l'ancienne Commission française de la Culture. Hier, Monsieur le Ministre, vous nous rappelez son passé en évoquant la politique culturelle et sociale des quinze dernières années. Le bilan de ces quinze années d'activité permet aujourd'hui, je crois, de tracer quelques pistes et principalement, de donner une nouvelle impulsion à l'administration de la nouvelle Commission communautaire française.

Le soutien de notre Assemblée, la présence constante d'un Collège et un plan quinquennal définissant les priorités: ce sont les trois piliers devant soutenir les actions futures.

En tant que socialiste, deux mots-clefs ont pour moi une résonance toute particulière. Il s'agit de la promotion des réalisations et de la prospective de nouvelles initiatives.

En tant que participante à des séminaires de formation, j'exprime ici le besoin permanent d'une formation continuée pour les enseignants qui réponde exactement aux impératifs du terrain. La formation de base des enseignants, à quelque niveau d'enseignement que ce soit, ne répond pas à l'ensemble des problèmes rencontrés actuellement dans le milieu scolaire.

Par ailleurs, nous sommes directement interpellés par une série de propositions à moyen terme, c'est-à-dire 1993, délai qui nous est donné en matière d'éducation pour nous préparer à une Europe pluriculturelle, une Europe de la mobilité, une Europe de la formation pour tous, une Europe des compétences, une Europe ouverte sur le monde.

Ces cinq objectifs ont été énoncés lors de la réunion du 6 octobre dernier du Conseil des ministres de l'Education de la Communauté européenne.

En ne développant que le premier objectif, «une Europe pluriculturelle», où une attention particulière est accordée au développement de la dimension européenne dans l'enseignement et la formation des enseignants, où l'on demande de promouvoir l'enseignement des langues, de prendre en compte, dans les systèmes éducatifs et de formation, la multiplicité des approches culturelles, nous retrouvons les préoccupations que

l'Institut supérieur de Pédagogie de Bruxelles rencontre à l'occasion de plusieurs de ses séminaires et cours.

Rappelons également que, lors de la rentrée académique 1989-1990, le représentant du ministre Ylief confirmait la reconnaissance des diplômes et des certificats délivrés par l'Institut.

Je vous demande, par ailleurs, de ne pas sous-évaluer le rôle du Centre de recherches et de documentation pédagogiques, ainsi que celui d'autres coopérations, peut-être moins bien établies, qui existent de par la volonté de certains et visent particulièrement le rapprochement entre la recherche et la pratique: les milieux universitaires et les écoles dans le domaine de l'évaluation, de l'utilisation des nouvelles technologies et des apprentissages linguistiques.

Je soulignerai également qu'il est important d'associer, à la démarche de la nouvelle Commission communautaire française, d'autres partenaires impliqués dans la formation continuée qui sont demandeurs d'informations sur les méthodes et les pratiques au sein des systèmes éducatifs qui se mettent en place. Ce sont les animateurs des associations qui s'occupent de «l'après école», les écoles de devoirs, les groupes d'alphabétisation, les centres de l'enfance.

En ce qui concerne le domaine de la prospective culturelle, le champ éducatif est large. Cependant, je formulerai quelques craintes quant à la participation du secteur privé dans ce type de démarche. Déjà, en 1978, le Conseil de l'Europe et certains techniciens de l'éducation mettaient en garde le monde éducatif contre la dénaturation des projets et la non-maîtrise des produits élaborés. Si un règlement doit définir la forme juridique d'un partenariat entre la Commission et le secteur privé, il doit également fixer les modalités de production et de distribution du produit culturel.

Par contre, dans le cadre d'accords avec d'autres pays francophones, il me semble utile de pouvoir échanger certaines expériences, des publications et des outils didactiques qui permettent un brassage plus grand des connaissances et des réalisations ainsi qu'une économie de temps et de moyens.

Nous avons reçu en héritage l'ancienne; l'avenir de la nouvelle est entre nos mains. Sans préjuger de son avenir immédiat, il me semble que l'expérience de ceux qui ont agi en pionniers dans la promotion de la Culture française à Bruxelles et même au-delà, peut nous fournir les données essentielles à la mise en place de nouveaux projets et de nouvelles structures, et aussi nous guider dans l'élaboration de règlements afin de développer les structures existantes et de les rendre plus performantes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, avant de développer l'objet essentiel de mon intervention, je formulerai deux petites remarques sur la forme de votre déclaration. On s'accorde à dire que le langage, le vocabulaire, utilisé dans une communication est souvent l'expression d'un certain esprit, d'une mentalité. Ici, on pourrait parler d'une volonté politique.

Or, en page 8 des feuilles blanches — pas les vertes que vous avez lues, Monsieur Désir —, j'ai relevé, à propos de l'aide aux personnes et à la santé, que la population belge est âgée et compte proportionnellement peu de jeunes dans notre ville. Par contre, la population immigrée, très importante à Bruxelles, comporte une grande proportion de jeunes.

Le terme «immigré» me semble erroné. En effet, il n'est pas un critère permettant à l'Institut national de Statistiques, par exemple, de définir une population. On parlera effectivement de populations belges et/ou étrangères en faisant éventuellement la distinction entre les différentes nationalités qui, elles, constituent un critère objectif. Ensuite, beaucoup d'im-

migrés se sont aujourd'hui naturalisés. De ce fait, ils entrent dans les statistiques de la population belge.

De plus, n'est-il pas incorrect de parler de jeunes immigrés alors que ces jeunes, depuis l'arrêt de l'immigration par les lois de 1974 et de 1980, sont, dans leur grande majorité, nés dans notre pays et resteront y vivre. Par conséquent, prenons l'habitude de parler de personnes issues de l'immigration ou encore de personnes d'origine étrangère. En effet, au-delà de cette querelle de mots, entendez bien, Messieurs les membres du Collège, qu'il y a, de notre part, une volonté politique constructive d'intégration des populations d'origine étrangère.

Seconde remarque sur la forme: en page 9, dans les objectifs généraux de votre politique d'aide aux personnes — au point 2 plus précisément — vous écrivez qu'un objectif vise à établir des convergences entre différentes politiques, «notamment en ce qui concerne les personnes handicapées et les immigrés». Je trouve cette formulation particulièrement maladroite, tant à l'égard des handicapés que des personnes issues de l'immigration.

Mes deux remarques sur la forme de votre document étant formulées, j'en viens à l'objet essentiel de mon intervention. Il manque, Messieurs Désir et Thys, un mot-clef dans votre déclaration: la «transversalité». Ce mot-clef était cher à votre ministre-Président, sous un autre Exécutif, sous une autre casquette.

A partir de deux types de projets — actuellement expérimentés dans notre ville et que je commenterai dans quelques minutes — je voudrais vous montrer combien vous manquez d'innovation et du dynamisme politique que la réforme des institutions rendait possible.

Messieurs Thys et Désir, vous faites preuve de timidité politique. Effectivement, dans la déclaration de l'Exécutif du Conseil régional bruxellois, des perches vous avaient été tendues. Je n'en retiendrai qu'une, mais qui est de taille, celle de la problématique de l'immigration.

Si nous en avons aussi débattu au sein de cette Assemblée, c'est parce que les solutions qui existent dans cette problématique, se trouvent nécessairement dans une politique globale intégrant à la fois les domaines de l'aménagement du territoire, du logement en particulier, mais aussi de l'enseignement et de l'aide aux personnes, c'est-à-dire des compétences relevant à la fois du Conseil régional bruxellois et de notre Commission. Pas un mot sur cette nécessaire «transversalité» et sur la synergie qui peut en découler!

Je voudrais ouvrir une parenthèse qui s'adresse non pas au Collège, mais aux mandataires politiques qui ont longuement — je serais tenté de dire «trop longuement» — occupé la tribune lors de la déclaration de M. Picqué, en interpellant l'Exécutif sur la politique de l'immigration. Alors que ces messieurs avaient aujourd'hui la chance unique et positive de proposer des solutions, des projets constructifs en ce domaine, ils ont brillé par leur absence et leur silence, ce qui est regrettable. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Cette parenthèse étant fermée, messieurs les ministres, il y a actuellement dans notre ville deux expériences sur lesquelles je ne comprends pas votre silence dans votre déclaration. Je veux citer le développement social des quartiers et les zones d'éducation prioritaires. Je ne comprends pas votre silence sur l'expérience innovante du DSQ, mise sur pied dans le quartier de Cureghem, situé dans la commune d'Anderlecht.

Succinctement, l'expérience se déroule de la manière suivante.

Cette démarche s'applique aux quartiers très défavorisés tant du point de vue social qu'urbanistique. On sait combien ces deux caractéristiques sont intimement liées.

L'expérience est fondée sur la valorisation des ressources locales et a pour objectif de mettre sur pied des actions coordonnées de développement qui portent sur l'ensemble des facteurs de la désagrégation physique, sociale et économique.

La finalité des groupes thématiques — tels que l'habitat, l'enseignement, la sécurité, le développement économique — est d'analyser les dysfonctionnements des quartiers concernés et de proposer des solutions.

Bien sûr, l'expérience évoquée ci-dessus fait partie d'un programme européen de revitalisation des quartiers. Mais est-il pensable que lorsque l'on a la politique d'accueil et d'intégration des immigrés dans ses compétences, on n'évoque pas ce type d'expérience déjà en application depuis de longues années en France. Ces expériences pourraient aussi être développées dans d'autres quartiers de notre ville. Je pense tout particulièrement à certains quartiers de Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Forest et Saint-Josse.

Le deuxième domaine dans lequel vous péchez par omission est celui des ZEP, ces fameuses zones d'éducation prioritaires.

Pourtant, en page 16 de votre déclaration de bonnes intentions, vous écrivez: «C'est ainsi que l'accent sera mis sur les associations qui axent leur réflexion et leur action sur l'épanouissement des personnes et l'intégration des populations d'origine étrangère aux structures de la Région bruxelloise, c'est-à-dire celles qui s'attachent au travail de quartier, à la problématique sociale, scolaire, familiale de ces populations immigrées.»

Messieurs les membres du Collège, puis-je me permettre de vous faire remarquer que des expériences de ce type sont d'application: il s'agit, bien entendu, des ZEP. Pourquoi les omettre? Je ne comprends pas votre silence. A ce sujet-là, et de manière très générale, je tiens à vous remercier tous deux pour avoir compris la difficulté dans laquelle peuvent se trouver les enseignants, particulièrement les enseignants bruxellois.

Effectivement, j'ai pu lire dans la presse de ce week-end — en tant que membre de l'opposition, j'en suis réduit aujourd'hui à lire dans la presse les décisions prises par l'Exécutif — que l'Exécutif du Conseil régional bruxellois duquel, me semble-t-il, vous faites encore partie aujourd'hui, avait pris la bonne décision d'octroyer cent trente-deux postes d'agents contractuels subventionnés enseignants pour les écoles néerlandophones de la Région bruxelloise.

Si ces cent trente-deux postes seront très certainement utiles à nos collègues néerlandophones, vu leurs conditions très pénibles de travail, on ne peut que regretter que ce même Exécutif n'ait libéré au mois de septembre que quarante-trois agents ...

M. Thys, membre du Collège. — Vous tronquez la vérité, vous ne dites pas ce qui a été décidé au mois d'août.

M. Drouart. — ... pour les zones d'éducation prioritaires visant, en particulier, à l'intégration de la population étrangère.

M. Thys, membre du Collège. — Vous tronquez la vérité!

M. Drouart. — Vous me répondrez tout à l'heure, Monsieur Thys. Je lis la presse! Il fallait nous informer, nous fournir des données concrètes.

J'ai simplement dit qu'en tant que membre de l'opposition, je suis obligé d'apprendre les décisions de l'Exécutif par la presse.

Je regrette donc qu'il n'y ait eu que quarante-trois agents affectés aux zones d'éducation prioritaires. Voilà quelque

chose de concret visant en priorité à l'intégration de la population étrangère.

Peut-être me direz-vous que j'ai mal lu ou mal interprété les décisions de l'Exécutif? Je vous répondrai une fois de plus que j'ai été obligé de les lire dans la presse. Je le regrette, même si c'est peut-être une pratique politique classique.

M. Thys, membre du Collège. — Que suggérez-vous pour l'avenir?

M. Drouart. — Que, par exemple, vos communiqués de presse nous soient envoyés de façon à ce que nous puissions en prendre connaissance par une autre voie que par la presse.

M. Désir, Président du Collège. — Nous sommes ici dans une autre Assemblée, vous mélangez tout.

M. Drouart. — Peut-être me direz-vous, effectivement, monsieur Désir, qu'il s'agit là de décisions de l'Exécutif régional bruxellois? Je vous répondrai que vous en faites aussi partie et que s'il n'y a pas «transversalité» dans différentes politiques comme celle de l'immigration, il n'y aura aucune réalisation politique (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — Puis-je suggérer à l'honorable membre, s'il désire interroger l'Exécutif de la Région bruxelloise, de poser ses questions au sein du Conseil régional?

La parole est à M. Parmentier, dernier orateur inscrit dans ce débat.

M. Parmentier. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le groupe socialiste se félicite de l'attention que le Collège accorde à la lecture publique et principalement aux bibliothèques bruxelloises en coopération avec le Comité de coordination bruxellois de la lecture publique.

Dans un article destiné au *Figaro Littéraire*, François Mauriac définissait la lecture comme étant une porte ouverte sur le monde. Dans ce cas, la bibliothèque constitue la clef qui permet à tous, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, quelles que soient leurs convictions politiques, philosophiques ou sociales, d'accéder à ce monde.

Beaucoup d'entre nous, j'en suis certain, ont fréquenté une bibliothèque pour jeunes et en ont conservé un souvenir impérissable.

Mais les années passent, pour les bibliothèques comme pour les hommes: en février 1978, un texte émanant de ce qu'on appelait à l'époque le ministère de l'Education nationale et de la Culture va, en quelque sorte, révolutionner le monde des bibliothèques. Ce texte attendu par tous, organisant le Service public de la lecture, est le décret du 28 février 1978 qui abroge la loi Destrée, du 17 octobre 1921. Ce texte régit désormais la lecture publique. Cependant, il est à noter que toutes les dispositions légales entraînées par ledit décret n'ont pas encore été prises par la Communauté française.

Néanmoins, je me réjouis de ce que le Collège continue la politique menée par la Commission française de la Culture afin de soutenir et de coordonner la lecture publique au sein de la Région bruxelloise et de réactualiser les objectifs en fonction des nécessités sociales. Le Collège compte-t-il également continuer à promouvoir la lecture publique au travers d'une campagne d'affichage, comme celle lancée par la Commission française de la Culture sur le thème «un été à la page», par la diffusion d'un guide des bibliothèques par la publication d'un vade-mecum à l'attention des pouvoirs organisateurs de bibliothèques publiques visant à aider les communes à remplir leur mission culturelle, et par une action sensibilisatrice auprès

des enseignants, en vue d'une collaboration étroite entre l'école et la bibliothèque publique?

Le groupe socialiste sera donc particulièrement attentif à ce que soient données à tous nos jeunes, non seulement une qualification valable mais aussi une formation intellectuelle et humaine qui les prépare à la vie, donc au changement.

En effet, le réseau des bibliothèques constitue un outil exceptionnel et indispensable aux besoins de formation et d'éducation permanente de l'ensemble de la population, et est, par excellence, non seulement le complément de l'école, mais aussi celui du monde du travail.

La société pousse les jeunes à accroître sans cesse leurs connaissances; le développement socio-économique incite de plus en plus de travailleurs à tenir à jour leur compétence professionnelle et à se recycler. Les livres coûtent cher et ne sont donc pas à la portée de tous: ils sont particulièrement inabordables pour les familles socialement défavorisées. C'est pourquoi, tout un chacun, soucieux d'actualiser son savoir, doit pouvoir consulter des ouvrages de valeur dans des bibliothèques ouvertes à tous.

Cependant, il existe une ombre au tableau: nul n'ignore qu'en Région bruxelloise s'est opéré un ralentissement dans l'expansion de la lecture publique au niveau communal. Ce ralentissement a essentiellement pour origine les problèmes budgétaires des communes, problèmes qui empêchent certaines d'entre elles d'optimiser l'outil et le cas échéant, poussent le lecteur à fréquenter les bibliothèques des communes voisines.

Je me plais à constater que le Collège s'est fixé pour objectif d'assumer un rôle de promotion et de diffusion de la littérature francophone.

Le Collège se doit de considérer la lecture comme une partie intégrante de la société, un service auquel chaque citoyen a droit, quelles que soient sa religion, son appartenance ethnique et sa situation sociale, et ce, afin de s'épanouir culturellement.

Promouvoir disais-je, mais au moyen d'une politique globale de la jeunesse qui serait totalement à l'opposé de la segmentation culturelle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, plutôt que d'imaginer un projet centré sur la lecture, un autre sur l'audiovisuel et un autre encore sur la créativité, chacun dans des espaces différents, je souhaiterais savoir ce que compte faire le Collège afin de coordonner les actions des bibliothèques locales, des foyers culturels, des maisons de jeunes, des organismes para- et postscolaires, en vue de dynamiser l'attrait pour la lecture et ce, principalement, en dehors des plages scolaires. Par ailleurs, il me serait agréable d'être informé sur le développement d'un système itinérant de prêts pour les établissements scolaires, car le livre, introduit immédiatement dans une classe, permet d'autant plus l'éveil de l'enfant.

Un autre problème tout aussi crucial réside, pour certains jeunes immigrés, dans la connaissance insuffisante de la langue française, la langue, qui ne l'oublions pas, est le véhicule de la pensée. Cette méconnaissance rend la communication malaisée, voire impossible et, de ce fait, freine l'insertion sociale, car il ne faut pas se leurrer, la maîtrise de la langue est la condition sine qua non qui permet à la plupart des jeunes immigrés de s'insérer dans la vie sociale et d'accéder aux formations professionnelles. L'apprentissage du français, tant au niveau de la lecture que de l'écriture, doit être une priorité régionale.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans souligner la nécessité de mettre en œuvre, dès à présent, une action visant à réduire le phénomène du décrochage scolaire.

Qui dit décrochage scolaire, dit échec scolaire; celui-ci constitue un handicap sérieux à l'intégration positive dans la

société, mais il est aussi un enjeu essentiel parce que l'éducation représente un élément d'épanouissement auquel tout homme est en droit d'aspirer.

Lutter contre l'échec scolaire, revient à entamer une politique qui offre à tous les mêmes chances de réussite dans notre monde en constante évolution.

En conclusion, notre groupe sera attentif à la politique du Collège en matière d'exploitation des structures para- et postsecondaires existantes, comme les maisons de quartier, les écoles des devoirs, les bibliothèques, autant de solutions qui répondent le mieux aux besoins de ceux, parmi nos jeunes, qui souffrent d'une carence familiale et/ou de l'absence d'un lieu d'étude et de recherche.

La discussion prochaine du budget doit nous permettre d'approfondir le débat d'aujourd'hui, mais, dès à présent, je suis convaincu que le Collège développera une politique fructueuse, afin que la Région bruxelloise s'inscrive dans une dynamique culturelle. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ORDRE DES TRAVAUX

M. le Président. — Notre collègue, M. Parmentier, était le dernier orateur inscrit dans la discussion générale.

Comme nous en étions convenus au sein du Bureau élargi, nous allons suspendre ici nos travaux afin de permettre au Collège de fournir des réponses exhaustives aux nombreuses questions posées.

La séance reprendra aux environs de 17 heures. Nous entendrons alors la réponse des deux membres du Collège. Ceux qui le souhaitent auront ensuite droit à une courte réplique au nom de leur groupe. Enfin, nous aurons à nous prononcer par un vote sur les projets de motion qui sont d'ores et déjà annoncés.

La séance est suspendue.

— *La séance est suspendue à 15 h 40.*

Elle est reprise à 17 h 05.

M. le Président. — *La séance est reprise.*

La parole est à M. Thys, membre du Collège.

M. Thys, membre du Collège. — Monsieur le Président, il y a peu, les Bruxellois tant francophones que néerlandophones ne disposaient d'aucune Assemblée pour élaborer une politique et pour sanctionner un Exécutif responsable devant elle.

L'Assemblée régionale vient de sanctionner positivement la déclaration de son Exécutif; prochainement elle délibérera de son budget et ainsi les Bruxelloises et les Bruxellois pourront-ils enfin décider de «Bruxelles».

Au sein de la Communauté française de Belgique, toutes et tous ici, opposition et majorité, sommes convaincus qu'au-delà d'une identité commune à tous les francophones, il existe une réalité bruxelloise et une réalité wallonne.

Je suis convaincu, comme plusieurs intervenants l'ont fait remarquer, qu'au travers de cette identité francophone, nous devons établir une solidarité, non seulement avec les francophones à travers le monde, mais aussi et surtout peut-être, une solidarité avec les francophones de la Région wallonne et ceux de la périphérie.

Il me paraît dès lors néfaste de distiller pour des raisons partisans, à chaque occasion qui nous est donnée, l'idée que Bruxelles, dans sa forme régionale, et Bruxelles dans son

concept de la Communauté française, sont difficilement gérables.

Il faudra, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, que les membres de ces Assemblées et de ces Exécutifs veillent à bien définir par la pratique et par l'usage, les compétences, les matières et les dossiers à y traiter.

Il m'importe peu d'être appelé ministre, membre de l'Exécutif ou membre du Collège; ce qui m'importe c'est d'être — avec ceux-là mêmes qui auront à légiférer à tous les niveaux —, l'artisan, dans le cadre des compétences qui me sont confiées, d'une politique qui tend à donner aux Bruxelloises et aux Bruxellois les meilleures réponses, d'une part, aux défis auxquels ils se trouvent confrontés et, d'autre part, aux réalités de la vie quotidienne dans notre Région. Ces défis et ces réalités quotidiennes, qu'ils soient de nature régionale ou communautaire impliquent des solutions qui, certes, ne seront pas aisées.

Dans le cadre de mes compétences de santé, je veillerai à l'écoute, au dialogue, à la cohésion avec les acteurs de cette politique sur le terrain et avec, Monsieur le Président, votre Assemblée.

Nous devons enfin, les uns et les autres, au travers de toutes ces démarches institutionnelles — et c'est là la difficulté mais aussi l'originalité de nos institutions bruxelloises —, n'avoir comme seul objectif que le bonheur des Bruxelloises et des Bruxellois, quel que soit leur âge, quelle que soit leur classe sociale, quelle que soit leur culture. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé qui m'est confié, tant au niveau de votre Assemblée qu'à celui de la Commission communautaire commune.

M. Hasquin nous a tout d'abord interrogés sur les moyens dont nous pouvions disposer pour mettre en œuvre notre déclaration qu'il a qualifiée de «catalogue d'idées intéressantes, en particulier en ce qui concerne l'aide psychiatrique».

Je lui répondrai: le texte d'accord collégial unicommunautaire francophone en matière de culture, d'aide aux personnes et de santé en Région bruxelloise prévoit que «les crédits budgétaires relatifs aux institutions ayant choisi le secteur monocommunautaire doivent encore être déterminés par un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

Le Collège restera bien évidemment attentif aux négociations sur les modalités et les montants du transfert; dans le cadre de celles-ci, il veillera notamment à ce que les moyens ainsi transférés permettent également le financement et le développement d'initiatives nouvelles dans le domaine de la santé et de l'aide aux personnes».

Il entre donc bien dans les intentions du Collège de revendiquer une part des cent cinquante millions prévus pour les initiatives nouvelles.

A propos des négociations en cours sur le transfert des crédits budgétaires du secteur bicommunautaire vers le secteur unicommunautaire, je voudrais complémentarément, et en écho aux réflexions de Mme Nagy, de MM. Cornelissen, Adriaens et De Decker, ajouter que l'article 65, § 5, de la loi spéciale de financement prévoit explicitement que l'arrêté royal de transfert doit être pris en Conseil des ministres — ce qui est important — avec l'accord des autorités compétentes.

D'une part, il nous paraît évident que le Collège réuni de la Commission communautaire commune est, au sens de cette disposition, «une autorité compétente».

Quand bien même cette thèse serait contestée par certains, il est bon de rappeler devant cette Assemblée que l'Exécutif de la Communauté française dispose en tous cas d'un droit de veto quant à la détermination des montants qui lui seront transférés.

Je tiens à souligner aujourd'hui que les représentants des formations de notre Collège au sein de l'Exécutif de la Communauté française feront usage de leur droit de veto si le Conseil des ministres soumettait à leur avis un projet d'arrêté royal qui ne permette pas un transfert des montants nécessaires pour assurer, non seulement le subventionnement et la gestion des établissements qui ont opté pour le régime unicommunautaire, mais en outre pour mener une politique efficace et dynamique dans ce secteur.

La déclaration que nous avons faite devant vous est une déclaration pour une législature, c'est-à-dire cinq ans.

Nous ne souhaitons certainement pas faire de rationalisations brutales dans le secteur de la santé mentale, comme cela fut fait en d'autres circonstances et pour d'autres matières.

A Bruxelles, depuis huit ans, rien n'a été fait, ni pour rationaliser, ni pour innover dans le secteur bicommunautaire.

Si les institutions étaient restées bicommunautaires, les problèmes seraient d'ailleurs exactement les mêmes.

Le très léger développement du secteur est uniquement dû aux excroissances d'institutions déjà agréées!

Il entre donc dans les intentions du Collège de reconnaître les nouvelles initiatives qui se sont développées depuis 1980 et ce, d'ailleurs, dans le cadre de ce que nous avons déclaré: «Le secteur associatif s'est fragilisé, suite à une série de mesures budgétaires ou simplement par manque flagrant de moyens financiers. Or, il se trouve d'autant plus pénalisé quand des associations sont dynamiques et innovent quant à leurs méthodes d'intervention.»

S'agissant du secteur psychiatrique, si je reprends la déclaration, je précise quatre aspects auxquels le Collège sera particulièrement attentif:

— Mener une étude de l'ensemble de la problématique: cette étude est un préalable indispensable à tout changement. En effet, avant d'envisager concrètement celui-ci, il est nécessaire de bien connaître la situation sur le terrain;

— Favoriser les actions qui privilégient un travail de quartier: c'est déjà la manière de faire de certains centres de santé mentale qui n'ont heureusement pas attendu que les autorités publiques définissent un nouveau cadre pour la gestion de ce secteur. Il y a lieu d'encourager ce type d'approche;

— Encourager les projets de recherche-action dans le cadre d'une collaboration avec les universités: il s'agit là, en effet, d'une nouveauté. Cette collaboration apparaît nécessaire car on ne peut envisager de gérer un secteur comme celui-ci sans travail de recherche-action sur le terrain avec les universités. J'imagine d'ailleurs, monsieur Hasquin, que ce n'est pas vous qui allez me démentir à ce propos;

— Développer des formes alternatives de soins telles que convenues dans le protocole d'accord.

A Mme de 'T Serclaes, je veux préciser que ces alternatives de soins concernent les lits de soins psychiatriques et les places en habitation protégée. Il est prévu dans le protocole que ces alternatives pourront être créées en premier lieu à partir de la conversion sur base volontaire de lits soit en surcapacité, soit à l'intérieur de la programmation, et en second lieu, sur la base d'un pool de lits de soins et de places par Communauté.

Le protocole prévoit une répartition judicieuse des équipements ainsi créés. Cette dernière précision est très importante pour Bruxelles compte tenu du fait qu'il n'y a pas de surcapacité dans le secteur psychiatrique: il y a même une sous-capacité par rapport aux critères de programmation de près de 900 lits! Il n'y a donc pas de possibilité de création d'alternatives à partir de reconversion de lits existants. C'est pourquoi je suis intervenu auprès de mon collègue, le ministre Busquin, afin que lors de la répartition du pool de lits de soins

et de places, il soit tenu compte de la situation particulière de Bruxelles.

On m'a interrogé sur le nombre d'institutions ayant fait usage du droit d'option. Je vous donne une réponse rapide mais, à l'issue de la réponse du Collège, j'en déposerai la liste complète. Sachez d'ores et déjà, Monsieur le Président, Chers Collègues, qu'un hôpital général, deux hôpitaux psychiatriques, deux maisons de repos et de soins et dix-sept centres de santé mentale ont, dans le cadre de mes compétences, fait le choix de l'unicommunautaire.

J'en viens à présent à la question de M. Stalport.

Sans pour autant exclure toute adaptation des moyens attribués aux centres de santé mentale, la revalorisation du travail de ces centres doit avant tout être située au niveau de la position occupée par les centres dans la politique globale de santé mentale. Leur action sera d'autant plus efficace qu'elle sera mieux coordonnée avec le secteur hospitalier.

Le protocole d'accord conclu entre les ministres — nationaux et communautaires — prévoit d'ailleurs explicitement que des liens de collaboration entre les secteurs — hospitalier et extra-hospitalier — soient établis, grâce auxquels les membres seront associés sur un pied d'égalité. Je veillerai à vous faire distribuer ce protocole d'accord à l'issue de mon exposé.

Ainsi, le projet d'arrêté royal, fixant les normes d'agrément des initiatives d'habitation protégée, indique que toute initiative prise dans ce domaine doit être organisée sous une forme juridique qui garantit, tant sur le plan de la gestion que sur celui du fonctionnement, la collaboration entre les secteurs — hospitalier et extra-hospitalier.

Il s'agira, lors de l'application de ces futures normes, de veiller à la mise en place de cette collaboration. L'action des centres de santé mentale n'en sera que plus efficace.

La revalorisation de l'action des centres de santé mentale peut également prendre la forme d'une reconnaissance des problèmes posés par le déracinement culturel.

J'ajouterai, pour terminer sur ce point, en réponse à la question de M. Stalport, que toute opération de revalorisation des moyens financiers devra tenir compte des nouvelles initiatives décidées en ce domaine par mes prédécesseurs au cours des années 1988 et 1989.

Je voudrais en revenir durant quelques instants aux remarques qu'a formulées M. Adriaens à propos du passage de la déclaration du Collège sur l'éducation à la santé et la prévention.

Nous avons volontairement fait une intervention succincte sur ce thème. Je constate, d'une part, que certains conseillers de l'opposition nous reprochent de vouloir en faire trop alors que, d'après eux, nous n'avons aucun moyen financier pour réaliser les politiques que nous annonçons. D'autre part, vous me dites, Monsieur Adriaens, que nous n'en faisons pas assez: vous prétendez que nous devrions être plus précis en ce qui concerne la prévention en matière de politique de santé!

La prévention est fondamentale et nous tenons à souligner, comme nous l'avons déjà fait dans la déclaration, qu'elle fait partie de nos priorités pour la politique de santé.

Je pense qu'il faut ici rappeler le rôle important joué par les centres de santé mentale, notamment dans le cadre des problèmes liés à la toxicomanie à laquelle vous avez fait allusion dans votre exposé.

Il est de notre souhait, comme M. Stalport l'a rappelé, de revaloriser et d'élargir les équipes travaillant au sein de ces centres.

Par ailleurs, le Collège soutient activement, dans le cadre des négociations qu'il a entamées avec les autorités nationales, la création d'habitations protégées.

Ces nouvelles structures permettent d'accueillir, au sein de maisons communautaires, des patients psychiatriques pour lesquels un traitement clinique résidentiel n'est plus nécessaire.

Au-delà des soutiens que nous apportons à ces initiatives, il nous paraît que la prévention et l'éducation à la santé doivent essentiellement s'envisager dans deux cadres institutionnels :

— D'abord celui de la Communauté française à laquelle nous appartenons et qui développe utilement un ensemble de campagnes axées sur des thèmes qui concernent l'ensemble de la Communauté française;

— Ensuite, nous comptons mener au sein du Collège réuni de la Commission communautaire commune, une politique active de prévention et d'éducation à la santé, pour rencontrer les problèmes spécifiques d'une grande ville cosmopolite comme Bruxelles.

Nous veillerons à ce que la déclaration du Collège réuni prévoie d'accentuer des actions spécifiques d'information, à l'attention du grand public, des praticiens de terrain ou de groupes spécifiques de la population.

Nous avons l'intention de mettre l'accent sur les problèmes aigus que connaît spécifiquement Bruxelles.

Les thèmes que vous avez cités ce matin seront bien évidemment repris parmi nos priorités.

Cependant, vous comprendrez aisément que, compte tenu de l'étroitesse des moyens budgétaires qui seront octroyés à la Commission communautaire française pour développer de nouvelles initiatives dans le secteur de la santé, il est préférable de ne pas développer exagérément une politique isolée d'éducation et de prévention à la santé pour les seuls Bruxellois de la Communauté française.

Enfin, vous aurez remarqué dans notre déclaration que, même si on ne fait pas explicitement référence aux différents services d'entraide que vous avez cités, notre souci est d'associer étroitement, dans les différents secteurs des soins de santé, les services sociaux qui permettent de développer les responsabilités et l'autonomie des patients.

Je pense ici notamment à notre volonté d'encourager les initiatives de coordination des services de soins et d'aide à domicile, ainsi que de privilégier des actions de quartiers, pour renforcer les réseaux de collaboration entre les institutions — notamment hospitalières —, les services sociaux et le tissu social du quartier.

Abordons rapidement la question de la Commission consultative française de la Santé à laquelle plusieurs intervenants ont fait allusion.

Dans le cadre de la mise sur pied d'une politique de santé coordonnée, il nous a semblé nécessaire de remplacer les diverses commissions d'avis et d'agrément existantes dans le secteur, composées sur le plan national par une majorité de personnes n'étant pas liées au secteur bruxellois des soins de santé, par une seule et unique commission consultative. Celle-ci, composée d'un comité et de quatre sections, suivant l'avant-projet actuellement en préparation, aura à connaître des problèmes relatifs à la santé.

Les sections se prononceront sur des problèmes spécifiques liés à leurs compétences.

L'avant-projet de règlement prévoit les sections suivantes :

— La section programmation et agrément des hôpitaux;

— La section programmation et agrément des maisons de repos et des maisons de repos et de soins;

— La section programmation et agrément des services de soins à domicile également compétente pour la politique de médecine préventive et l'éducation sanitaire;

— La section programmation et agrément des équipements de santé mentale.

Le comité aura pour mission de se prononcer notamment sur des questions qui touchent les compétences de plus d'une section.

Il est bien entendu que le projet, lorsqu'il sera prêt, sera soumis à l'Assemblée afin d'être traduit dans un règlement.

En ce qui concerne la question orale de Mme Payfa, question reprise par M. Adriaens dans son intervention, au sujet du vaccin RRO, il convient de souligner que ce problème n'est pas neuf, le RRO sous son nom de plus RX a été, en effet, mis à la disposition de la population wallonne par la Communauté française. Ce qui est neuf, c'est qu'aujourd'hui, devant la pression de nos nouvelles institutions, dont cette Assemblée, les instances responsables de la Communauté française examinent une solution durable à cette question en concertation avec notre Collège.

Même si désormais un ensemble de matières communautaires pourront être gérées à Bruxelles par la Commission communautaire française, il ne me paraît pas opportun d'organiser pour les seuls Bruxellois de la Communauté française une politique spécifique de vaccination.

Dans le domaine de l'hygiène publique, et spécialement pour la prévention des maladies contagieuses, les Communautés se doivent de prendre des initiatives accessibles à tous leurs ressortissants, sans établir de discrimination territoriale. Il serait contraire à la logique institutionnelle, aux arguments juridiques et surtout aux objectifs mêmes de la vaccination, de demander à la Commission communautaire française de mettre en place une politique particulière sur le territoire de Bruxelles-Capitale à l'égard des seuls francophones.

Faut-il vous rappeler ici qu'aucun moyen ne nous a encore été transféré par l'autorité nationale pour soutenir nos initiatives en matière de santé?

Compte tenu des différents éléments que je viens de développer, le Collège est intervenu auprès de l'Exécutif de la Communauté française pour que celle-ci prenne en charge la distribution gratuite du vaccin RRO à Bruxelles, comme la Communauté flamande le fait déjà.

D'après les estimations qui m'ont été fournies, il faudrait vacciner à Bruxelles environ 10 000 enfants de la Communauté française par an, ce qui représente un coût de 3,5 millions à 5,5 millions de francs.

Ce dossier, actuellement dans les mains de mes collègues de la Communauté française, vient, paraît-il, d'aboutir. Il semblerait que dans les négociations budgétaires une solution financière à ce problème soit prévue. Nous n'en avons pas encore connaissance. Il est bien entendu que notre Assemblée aura à en connaître le développement dans les semaines qui viennent.

Je répondrai à M. Adriaens qu'en ce qui concerne l'Observatoire de la santé, il y a lieu, dans le cadre de la mise sur pied d'une politique de santé répondant réellement aux besoins de la population bruxelloise, de mieux connaître et de pouvoir analyser les besoins du terrain.

Dans ce cadre et dans l'optique également de se doter d'une administration performante, il faut intégrer au sein de cette administration une cellule qui sera chargée de collecter et d'analyser un ensemble de données et de statistiques relatives à la santé.

Cet observatoire permettra également au Collège de mener, auprès de la population, une politique d'information perma-

nente sur le fonctionnement et l'accès des infrastructures sanitaires de Bruxelles-Capitale.

Il n'est donc nullement question de créer un organisme nouveau mais bien d'organiser l'administration de telle manière qu'elle puisse répondre aux besoins rencontrés.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ces quelques réponses permettront, je l'espère, aux membres de notre Assemblée, pour une majorité d'entre eux d'approuver notre déclaration et pour une minorité d'admettre la volonté du Collège d'œuvrer dans un dialogue constructif. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Georges Désir, ministre-membre du Collège.

M. Désir, ministre-membre du Collège. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il est vrai que vous avez disposé de peu de temps entre la lecture de la déclaration et la préparation de vos questions. J'ai néanmoins un sentiment de satisfaction car j'ai l'impression que vous m'avez lu attentivement.

J'ai, pour ma part, disposé de peu de temps pour répondre à vos interventions. Je ne sais si c'était intentionnel mais vous avez groupé toutes vos questions sur la santé le matin. Cela a permis à mon collègue — et j'en suis heureux pour lui — d'avoir le temps de bien préparer ses réponses écrites. En ce qui me concerne, vous m'excuserez donc de vous donner des réponses en partie improvisées.

A entendre les partis de la majorité, nous avons bien fait de mettre en évidence l'excellent travail accompli par l'ancienne Commission française de la Culture. Sur un terrain bien ensemencé, nous pouvons raisonnablement espérer voir mûrir une récolte, au cours de laquelle nous procéderons à de nouvelles semailles.

A entendre les partis de l'opposition, si cette action menée pendant seize années par l'ex-CFC n'est pas à négliger, elle débouche cependant sur un certain nombre de carences qu'il convient de combler.

Ces deux points de vue ne sont pas, me semble-t-il, inconciliables. Encore faut-il que la Communauté, prise dans son sens le plus large, nous en donne les moyens. Il est évident que la mise en place d'outils culturels, l'encouragement à la création et les aides ponctuelles aux associations existantes, qu'elles soient sociales, culturelles ou sportives, nécessitent des moyens budgétaires qui, hélas, nous sont parcimonieusement comptés, comme ils le sont à la Communauté française dans son ensemble.

C'est la raison pour laquelle il est impératif que nous imaginions des solutions alternatives. L'une d'elles, je vous l'ai dit, passe par le partenariat privé. Dans une métropole qui se pique d'être l'une des places les plus attractives, sinon les plus convoitées, au niveau des implantations économiques en 1989, il doit être possible de créer cette fondation que j'avais évoquée dans notre déclaration en page 14. Nous avons bien précisé que c'est sur la base d'une étude de faisabilité que le Collège proposera à l'Assemblée un règlement définissant la forme juridique la plus adéquate de ce partenariat.

On a beaucoup glosé. On a même mis en évidence le fait que nous étions peut-être un Exécutif qui ne portait pas vraiment son nom. Mais trêve de plaisanterie! Il est évident que nous rendrons compte à l'Assemblée. Le Collège exécutif d'une commune ne rend-il pas compte à l'Assemblée communale? Le gouvernement ne doit-il pas recevoir l'agrément du Parlement?

Sauf peut-être en période de pouvoirs spéciaux, ce que, — je le reconnais, — l'opposition de temps à autre a approuvé. Ce que nous n'avons jamais aimé, l'ensemble des parlementaires sont bien de cet avis.

Donc, il s'agira de rendre compte.

A propos de cette adhésion de l'Assemblée, on a évoqué les problèmes du pluralisme. On a déclaré qu'avant c'était bien mais que pour le moment ce n'est plus aussi valable.

Je vous rappelle que cette Commission française de la Culture a été mise en place à partir de l'agglomération bruxelloise en 1971, ou plus exactement en 1972 car il a fallu un certain temps pour la mettre définitivement en place. Depuis lors, il n'y a plus eu d'élections, contre notre gré, car il est évident qu'à ce moment-là, on se trouvait dans une période creuse, où on pouvait dire raisonnablement que cette Commission, qui avait les pleins pouvoirs de disposer de la dotation qu'elle recevait, n'était plus le reflet d'une expression démocratique. Par contre, depuis le 18 juin dernier, incontestablement, vous, les soixante-quatre conseiller, représentez le vœu de l'électeur.

C'est à partir de là que nous allons faire des propositions et que véritablement nous serons la représentation de la partie francophone de l'agglomération.

Je ne comprends pas très bien les hésitations en ce qui concerne ce que cela a de moins démocratique actuellement. Bien au contraire, par rapport à l'ancienne CFC, il est évident que cette fois, nous sommes en correspondance avec le vœu de la population.

Plusieurs intervenants ont formulé le souhait d'une équivalence entre les budgets de l'ex-Commission française de la Culture et de l'ancienne NCC, trouvant qu'il était anormal que les uns bénéficient d'un certain nombre de millions et les autres de beaucoup moins. C'est un problème que l'on pourrait développer car, d'après un simple calcul, une règle arithmétique, si quinze p.c. de la population reçoivent trois cents millions, quatre-vingt-cinq p.c. devraient recevoir un milliard quatre cents millions. Mais ce n'est pas aussi simple, car on comprend — jusqu'à un certain point — la majorité numérique flamande de ce pays qui mise sur Bruxelles.

Sincèrement, dans mon cœur, je souhaiterais qu'il en fût de même de la part de la Commission française. Mais c'est une autre règle qui a été adoptée jadis, que l'on appelle la «clé Persoons-Dehousse», et qui représente un paquet beaucoup plus large en disant: septante-cinq p.c. pour la Wallonie et vingt-cinq p.c. pour Bruxelles. A ce niveau, on pourrait entrer dans des calculs extrêmement complexes, à travers la politique culturelle générale, à travers ce que représentent les théâtres, très importants à Bruxelles. En effet, il y a plus de théâtres à Bruxelles que dans le reste de la Communauté française, sur le plan professionnel, bien entendu. Et il y a beaucoup de troupes d'amateurs.

A partir des moyens développés dans l'ensemble de l'agglomération, l'aune de jugement n'est évidemment pas la dotation attribuée par le Conseil de la Communauté à la Commission communautaire française. Le calcul est autre et je le répète, je serais évidemment ravi de voir cette dotation augmenter.

Vous avez par ailleurs — et je commence par les problèmes généraux — opéré une distinction subtile entre «francophone» et «française». Il est vrai que pour les non-Belges qui viennent de l'extérieur, le mot «française» peut prêter à confusion. Soyons clairs: quand nous disons «française», cela ne concerne pas d'une manière restrictive toutes les matières culturelles, qui ne concernent que la langue. Tout à l'heure, je vous parlerai de danse car nous possédons des projets à ce sujet. Il est logique de ne pas considérer que ce soit strictement attaché au problème de la langue française, mais cela s'adresse à un public francophone, c'est vrai, c'est pour lui que nous développons un certain nombre d'actions. Lorsque la Commission a lancé dernièrement l'action «70 musées», il s'agit d'une expression qui dépasse le problème de la langue; le musée est par définition, l'art plastique, tout ce qui concerne la sculpture. Admettez qu'il y a là matière à discussion.

Dans mon for intérieur, j'ai une petite tendance à préférer le terme « francophone » quand il s'agit de langue, je l'avoue. Mais ce qui provoque une autre confusion, c'est qu'actuellement, nous sommes la CCF dépendant du CCF. Cela est un peu plus difficile à comprendre. Au-delà de notre cercle, des spécialistes, des hommes politiques, des journalistes, il est certain que nous devrions rechercher des expressions plus simples.

Je retiens simplement que le CCF est masculin et que notre Commission, c'est féminin. C'est une question de sexe linguistique qui nous différencie. Mais il est évident que nous sommes dépendants l'un de l'autre et, à partir de là, je vous propose de nous pencher un jour sur cette dénomination.

Un problème est revenu régulièrement dans différentes interventions : la Commission française de la Culture consacre 65 p.c. du budget à des frais de fonctionnaires. Ce n'est pas tout à fait exact. Je conteste d'ailleurs le terme de « fonctionnaires », pour ce qui concerne les personnes qui nous aident dans toute une série d'actions. En réalité, le chiffre est de 52 p.c.

Ces travailleurs sont parfois également des créateurs, en tout cas des partenaires et lorsqu'ils participent à des actions, je l'ai dit dans ma déclaration, comme le Festival du Film Méditerranéen, l'expression « Filmer à tout prix », le centre d'aide technique et de formation théâtrale; la librairie du Quartier Latin, lorsqu'ils participent à l'action des Halles de Schaerbeek, du centre vidéo de Bruxelles, de la Maison de la Francité — j'en passe et des meilleurs — ce ne sont pas des fonctionnaires dans le sens traditionnel du mot.

De plus, ce budget de la CCF comprend deux aspects, une subvention directe et une aide en services qui, elle, est assumée par des administratifs qui ne sont pas nécessairement des fonctionnaires. Ils ont chacun une spécialisation de plus en plus poussée, ce dont je me réjouis.

Dans les foyers culturels, on ne fait pas que tricoter ou jouer au *Pitches bak*. Non ! On y organise aussi des festivals de super 8, des ciné-clubs, des festivals de la chanson, etc...

Il a été beaucoup question de synergie. Sans doute, a-t-on dit, à côté du mot « transversal » à la Région, le mot « synergie », reviendra-t-il le plus souvent ? Je l'admets ; c'est un terme important.

Les synergies sont une complémentarité qui sera, je le confirme, recherchée avec l'Exécutif de la Communauté française. Les conventions seront étudiées avec l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale et il y aura je l'espère, ne serait-ce que parce que Jean-Louis Thys et moi faisons partie de l'Exécutif de la Région Bruxelles-Capitale, des synergies internes, vous vous en doutez bien. Tant mieux si, de temps à autre, il y a, dans le budget de la Région bruxelloise, des retombées culturelles.

Le hasard veut que je m'occupe des monuments et sites. C'est une compétence régionale. On a, en effet, considéré qu'il était logique de considérer qu'un monument n'était pas nécessairement assorti d'un sexe linguistique. Il y aura là fatalement des synergies internes, ne serait-ce que par le passage par un même cabinet qui traite des uns et des autres et je ne nie pas l'aspect culturel de tout ce qui concerne l'architecture en général.

Cette complémentarité, cette coopération existeront donc dans les faits. Nous avons évoqué, il y a un instant, les musées. Sur ce point, des actions sont menées sur le plan unicommunautaire mais l'opération « 70 musées » de l'année dernière était organisée en concertation avec la NCC, devenue la Commission flamande. Mais il est évident que 70 musées, cela concerne fatalement le national, le biculturel puis le régional et également l'uni- et le bicommunautaire.

Quant aux théâtres, la Commission communautaire française a, depuis ses origines, soutenu l'aide aux nouvelles com-

pagnies de théâtre. C'est elle qui est à l'origine d'une politique nouvelle en la matière, politique requise ensuite par la Communauté française dans un décret.

Actuellement, le montant réservé aux théâtres et à la Commission communautaire française étant de nature plutôt symbolique par rapport à la réalité de la production sur Bruxelles, la Commission communautaire française a décidé devant la croissance — 55 projets de compagnies sont actuellement analysés par saison — d'effectuer un choix en attribuant depuis 4 ans déjà le prix du jeune théâtre afin d'encourager la qualité artistique et de soutenir les seules réalisations faisant preuve d'un peu plus de talent.

Ce prix apporte aux lauréats un éclairage médiatique important et est, en quelque sorte une reconnaissance officielle. Cette action est donc tout à fait originale et unique.

La Commission communautaire française soutient également la qualité de la production artistique des compagnies professionnelles par le centre de formation du spectacle qui est réservé aux jeunes professionnels francophones. A propos de foyer culturel, — il s'agit d'une question qui a été posée par Mme Lemesre — j'attire son attention sur la réglementation actuellement en vigueur à la Communauté française, qui classe les foyers culturels en trois catégories, et ce n'est évidemment pas un fait du hasard s'ils sont classés en catégorie A, B ou C mais ils le sont complémentirement à l'action développée et contrôlée par la Communauté française.

Il paraît souhaitable que la Commission communautaire française prenne en compte ces mêmes critères d'appréciation inscrits dans l'arrêté royal du 5 août 1970, en ce qui concerne l'aide financière apportée à ces associations.

Dès lors, je voudrais vous suggérer de vous référer à l'arrêté royal du 5 août 1970, actuellement en voie de modification et qui appelle les structures des associations sans but lucratif à respecter un strict pluralisme eu égard à l'application du pacte culturel, et à veiller dans la composition de leurs instances, à mettre en exergue les singularités locales, tant au niveau culturel qu'au plan socio-culturel.

Avant de passer à un autre sujet, je voudrais dire un mot à propos de Télé-Bruxelles. En effet, Télé-Bruxelles a fait l'objet, dans la presse, de toute une série de considérations étant donné que nous sommes en passe de renouveler le conseil d'administration qui va gérer cette ASBL. Celle-ci travaille avec une régie — je vous le signale également parce qu'on m'a suggéré de travailler avec des régies, or c'est déjà le cas.

La querelle porte sur l'application du pacte culturel, c'est-à-dire la loi de juillet 1973. A partir de là, il n'y a pas tellement d'interprétations possibles, si nous faisons référence à la RTBF, il est évident que c'est le Conseil de la Communauté française qui, à un moment donné, désigne — proportionnellement aux groupes qui constituent le Conseil — ses représentants. Télé-Bruxelles n'a pas envie d'être une sous-RTBF mais ce sont des règles similaires qui doivent constituer l'effectif de ceux qui administrent.

Le groupe Ecolo a fort insisté dans ce domaine sur le fait qu'il est souhaitable d'associer, dans les groupes de réflexion, des associations qui se veulent non politiques, pluralistes par définition — je concède volontiers qu'antérieurement, le conseil, qui gère toujours à l'heure actuelle Télé-Bruxelles, comportait des associations à connotation politique. Il faut se retrouver dans cet amalgame et essayer d'être logique.

La dernière proposition — mais rien n'est fait étant donné qu'une ultime réunion doit avoir lieu dans une quinzaine de jours — consiste à tenir compte de ce que la loi prescrit d'une part et, d'autre part, à voir comment on peut associer des groupements représentatifs d'une série de tendances qui se veulent apolitiques. Une solution très raisonnable peut être trouvée et j'espère bien entendu que nous la trouverons.

Plusieurs intervenants ont abordé le sujet du sport. Il existe à Bruxelles deux mille clubs sportifs couvrant l'ensemble des disciplines reconnues. Ils fonctionnent en majorité grâce au travail de bénévoles. Leurs ressources sont minimes face aux dépenses croissantes occasionnées par la location des infrastructures sportives dont ils ont besoin.

La Commission communautaire française a pris le parti de rendre le sport accessible au plus grand nombre. Dans cet esprit, elle soutient l'action des clubs qui stimulent la population bruxelloise à pratiquer différentes disciplines. Annuellement, la Commission communautaire française subsidie ainsi, de façon directe, 200 clubs environ. Aucune exclusive basée sur l'âge ou le choix du sport n'a, jusqu'à présent, été établie.

En ce qui concerne les jeunes, plusieurs intervenants m'ont posé des questions plus ou moins précises. La Commission communautaire française subventionne les régionales bruxelloises des mouvements de jeunesse sur la base de la présentation de projets originaux. Elle subsidie également des centres d'information de la jeunesse et des ateliers créatifs dans une perspective de prévention de la délinquance juvénile, elle contribue, déjà à l'heure actuelle, aux animations organisées pendant la période de congés scolaires, par les communes et par les coordinations sociales, en mettant à leur disposition des animateurs—étudiants — je croyais l'avoir mentionné dans mon exposé d'hier mais il semble que cela ait échappé — dont elle prend la rémunération en charge.

Au cours des opérations «Été-jeunes» 1988-1989, elle a renforcé les équipes d'animateurs qui ont organisé des activités de loisirs, de sport, des ateliers créatifs, des excursions et des jeux de découverte dans plusieurs communes bruxelloises.

Par ailleurs, elle collabore, depuis 1984, aux projets d'animation élaborés à la suite de la conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles. Grâce à un troisième circuit de travail de 20 animateurs, elle contribue à la création de réseaux et de partenariat public-privé, œuvrant en faveur de la jeunesse inorganisée.

Plusieurs d'entre vous ont parlé d'enseignement. Ce secteur n'est pas confidentiel, contrairement à ce que d'aucuns pourraient croire. L'information est faite aux enseignants de tous les réseaux, de tous les niveaux, aux échevins de l'instruction publique, aux inspecteurs communaux et cantonaux, aux chefs d'établissement, à la presse. De plus, des affiches et des fascicules d'information sont distribués. Ne parlons donc pas de confidentialité.

Les séminaires que nous avons organisés jusqu'à présent ont toujours connu beaucoup de succès et pendant les séminaires d'été nous refusons même des candidats.

De nombreuses informations figurent dans les différentes revues que je vous ai citées hier et que je vous rappelle: *Ecole d'aujourd'hui*, *Ecole de demain*, *l'Ecole et la ville*, *Education et technique*, *Formation perspective*, *Recherche en éducation*.

Combien d'enseignants ont-ils bénéficié de cette aide jusqu'à présent? Dans le cadre des animations musicales, théâtrales, de nos formations continues, nous pouvons estimer que 2 500 enseignants ont pu bénéficier de nos activités au cours des cinq dernières années.

J'ai eu le plaisir, il y a quinze jours, d'aller remettre, au château du Karreveld à Molenbeek, 200 diplômes à des enseignants qui suivent des cours de formation pour obtenir un diplôme, désormais officiel, de spécialisation en études pédagogiques supérieures. Il s'agit là d'un acquis qu'il convient de souligner.

Quand les enseignants ont-ils le temps de participer aux colloques organisés? En fait, il ne s'agit pas de colloques, mais de séminaires qui ont lieu dans le cadre scolaire; d'autres se déroulent en dehors de ces périodes.

Pourquoi, nous a-t-on demandé, ne pas promouvoir un enseignement de caractère technique destiné à la population immigrée? Il est évident que les élèves défavorisés socialement et économiquement constituent pour nous un axe privilégié: apprentissage fonctionnel de la lecture, écriture-lecture de manière vivante, recherche-action relative à l'apprentissage de la langue française avec la collaboration de quatre écoles de milieux défavorisés. De plus, nous prévoyons des activités précises au départ d'expériences réalisées dans l'enseignement primaire et technique.

Quelles sont les initiatives prévues pour le soutien aux académies musicales, au chant choral, à l'initiation musicale à l'école? Je vous dirai que ces activités musicales ont toujours été un créneau sensible: organisation de rencontres de chorales des niveaux primaire et secondaire, la dernière en date étant la finale du Conservatoire de musique devant 600 personnes, réalisation de vidéogrammes pour les écoles, soutien à diverses animations musicales et d'expression corporelle, organisation d'ateliers de musique en collaboration avec l'orchestre du Brabant et, enfin, mise en œuvre d'activités pour l'enseignement primaire.

Je tiens encore à souligner que les académies sont une spécificité de notre Région. Vous ne pouvez, en effet, imaginer le succès que rencontrent ces académies, et pas seulement auprès d'un public d'âge scolaire. On imagine généralement que les leçons de solfège, de piano ou de violon sont données à des enfants en âge d'école primaire. Il n'en est rien et on constate actuellement une évolution dans la structure des populations fréquentant les académies qui est encourageante. De plus en plus de prépensionnés s'intéressent à ces cours et on trouve ainsi dans les classes de diction, d'art dramatique, mais aussi de piano, des élèves de 60 ou 65 ans. Ces expériences sont éminemment sympathiques et doivent être encouragées. Cela rejoint d'ailleurs d'autres préoccupations évoquées par certains membres du Conseil.

En relation avec le problème des immigrés, je voudrais vous signaler qu'en décembre dernier, à l'initiative de l'ex-CFC, et ce pour la première fois, a eu lieu une rencontre entre créateurs, chercheurs, maghrébins et belges — je reviendrai sur le mot «belge» tout à l'heure parce qu'il fit l'objet d'une remarque — sur des questions d'identité de la culture et de la création.

Ce colloque a constitué un véritable événement, autant dans la communauté maghrébine de Belgique que dans les milieux belges. Le colloque «Territoire de la mémoire» a été un lieu de rencontre, un endroit de questionnement. Nombre de créateurs, venant de France, d'Algérie et d'ailleurs, ont vraiment pu se réunir pour partager leurs expériences et ébaucher des solutions possibles. Devant l'insistance de membres de la communauté maghrébine, convaincus de la qualité des interventions, nous avons décidé, en collaboration avec la Communauté française de Belgique et le Centre socioculturel des immigrés de Bruxelles, de publier les actes de ce colloque. Ils paraîtront à partir de décembre prochain.

J'en arrive maintenant à quelques interventions plus particulières de certains des membres. Je commencerai par M. Hasquin, qui fut le premier à s'exprimer. Il m'a, entre autres, parlé de la périphérie. Heureusement, dans la suite du débat, la plupart des intervenants de la majorité ont souligné que, bien entendu, nous sommes en contact étroit avec la population de la périphérie. Jamais, dans aucun de mes discours, je n'ai omis de mettre en avant cette nécessité.

J'aimerais cependant rappeler que, dans la déclaration de l'Exécutif communautaire — qui était d'ailleurs constitué d'une majorité semblable à celle de notre Conseil —, le Président avait bien précisé que nous devons marquer de manière nette et concrète l'attachement des francophones de la périphérie bruxelloise à notre langue, à notre culture et à notre conception des libertés démocratiques. La défense de tous les

droits des francophones de Bruxelles, de Fournon et de la périphérie bruxelloise constituera donc une priorité fondamentale: droits individuels et collectifs des francophones et de leurs mandataires, droits politiques, culturels et sociaux. Les francophones de ces communes doivent pouvoir exprimer leur appartenance à notre Communauté.

A cette fin, l'Exécutif de la Communauté française soutiendra les activités de leurs associations et de leurs organisations volontaires, qu'il s'agisse de sport, de culture ou d'enseignement.

C'est la Communauté française qui a pris ce problème en charge mais il est bien certain que nous nous y associons. Il existe d'ailleurs une AICB — association intercommunale culturelle de Bruxelles — dont bénéficient les communes bruxelloises mais une part des subventions permet également le soutien d'activités dans les communes de la périphérie bruxelloise.

Quant à M. Hotyat, que je remercie pour son intervention, il a rectifié — ce qui est normal — le mot «quinquennal» que nous avons commis dans la déclaration. Il ne s'agit pas nécessairement d'un terme stalinien que je sache! Vous êtes élus pour cinq ans.

Il est donc normal de prévoir des actions — j'en reparlerai dans ma conclusion — en fonction de cette durée de cinq ans. Vous ne serez peut-être plus là, mais nous pouvons quand même soumettre à votre approbation un certain nombre de mesures, que nous affinerons au fil des années.

J'en viens maintenant à l'intervention de Mme Huytebroeck, qui a notamment parlé de l'ISELP. J'ai rectifié les chiffres qu'elle a donnés concernant les fonctionnaires, les administratifs de l'ex-Commission française de la Culture. En ce qui concerne l'ISELP, elle a déploré que son activité soit plus ou moins confidentielle et élitiste. Je vous assure que l'action entreprise par cet Institut en matière d'arts plastiques est très large et que la manière de participer à cette action est vraiment démocratique. Je dois donc rejeter ce reproche car il ne correspond pas à la réalité.

Mme de T'Serclaes, comme d'autres intervenants d'ailleurs, m'a parlé des maisons d'hébergement et d'accueil des personnes handicapées. Il s'agit d'un problème de revendication de la part des éducateurs sociaux. Le personnel de ces maisons travaille, en effet, dans des conditions difficiles. Le cabinet a déjà pris contact avec les travailleurs et leurs représentants syndicaux ainsi qu'avec les organisations patronales. Des réunions de concertation sont prévues en collaboration avec la Communauté française. La prise en compte de ces revendications de même que la mise en œuvre d'une politique novatrice vont de pair avec le volume de l'enveloppe budgétaire qui accompagnera les institutions ayant opté, avant le 30 juin, pour le régime unicommunautaire francophone.

Vous m'avez également demandé, Madame de T'Serclaes, d'éviter dans la mesure du possible, les «doubles emplois». Vous avez raison. Cela rejoint le terme qui, je crois, caractérise notre intervention d'hier: synergie. Synergie dans tous les secteurs. Synergie est également un synonyme de rationalisation et signifie évidemment concertation et suppression de ce qui pourrait représenter des doubles emplois. Nous sommes très respectueux de l'autonomie communale, de toutes les initiatives des comités de quartier et de tous ceux qui participent à la vie associative dans l'ensemble de l'agglomération bruxelloise.

J'ai déjà répondu à Mme Lemesre sur un des points qu'elle a soulevés. Je reconnais que son intervention était originale. Vous avez, madame Lesmere, parlé du «syndrome de Liège». Rassurez-vous cependant, nous n'en sommes pas à ce point. Par conséquent, il n'entre pas dans nos intentions de dépasser, dans nos actions, des limites budgétaires raisonnables. A cet égard, les situations vécues par d'autres doivent nous servir

d'exemple. Vous avez évoqué la répartition politique des agents. Vous avez posé la question de savoir si la règle de 50-25-25 allait être appliquée lors de la création des administrations. La réponse va de soi: il est évident que nous devons respecter le pacte culturel lorsqu'il s'agit de mettre en place une ASBL ou une administration s'occupant de culture. A cet égard, la loi de juillet 1973 doit, de nouveau, être respectée. Ne craignez donc rien: hormis la clé Dehousse-Persoons, aucune clé n'est prévue en ce qui concerne les répartitions.

Par ailleurs, vous avez dit que les communes doivent fournir un effort. Je partage entièrement votre avis à ce sujet. En effet, je déplore que jusqu'ici les communes ne pouvaient prévoir aucun budget culturel.

C'est un municipaliste «en titre» qui le déplore avec vous. Les communes bruxelloises ont connu d'énormes difficultés financières. Cependant, il est un peu anormal qu'aucune discussion n'intervienne sur le plan social, voire sur un certain plan socioculturel. Dès qu'il s'agit d'initiatives purement culturelles une sorte de blocage apparaît. La démarche a toujours été considérée comme facultative, comme si cela pouvait être le cas pour la participation à une culture au niveau d'une commune.

A cet égard, je vous accorde qu'une prise de conscience doit effectivement être suscitée.

Par ailleurs, vous avez parlé de la non évocation de la participation de la Commission à la remise en état de l'Auto-World, du Musée de la Bande dessinée, etc. Là, je suis bien obligé de vous dire que ce sont là des matières régionalisées. C'est intentionnellement que je n'ai pas voulu mélanger les deux compétences sauf, peut-être, je vous l'accorde, par le biais des Monuments et des Sites et ce, pour une raison plus personnelle.

Enfin, vous avez évoqué les incitants fiscaux, les détaxations possibles pour les investisseurs. Je crains qu'il ne s'agisse d'un domaine dépassant nos compétences. L'idée est cependant fort intéressante à retenir. Une mesure beaucoup plus générale devrait être établie et légalisée par le Parlement, je vous le concède.

J'en arrive au jeu de balle-pelote. Cette initiative devrait peut-être être lancée. Dans certaines communes de l'agglomération bruxelloise, des essais ont été tentés. Le large espace nécessité — 72 mètres sur 25 — par la pratique de ce sport pose cependant problème.

Des essais ont été effectués à Woluwe-Saint-Lambert. On ne peut pas dire que ce sport soit très en vogue aujourd'hui. Cependant, si l'occasion s'en présente, je vous inviterai cependant très volontiers, chère madame, à inaugurer notre prochain «ballodrome». Ce sport peu coûteux pourrait effectivement être relancé car il est, en effet, assez caractéristique de notre Région bruxelloise et de la Région wallonne.

Je réponds, à présent, aux questions de M. Stalport au sujet des maisons de repos. Je vous concède qu'effectivement, il y a là un problème. Un service d'inspection des maisons de repos dépendant de la Commission communautaire française doit absolument être créé, parallèlement au transfert des compétences qui nous sont attribuées. Les missions les plus étendues doivent être confiées à ce service, afin que toutes les maisons de repos répondent bien aux critères de sécurité en matière de bâtiment et d'aménagement interne, offrent par ailleurs, aux personnes âgées toutes les garanties du respect de leur intégrité. Toutes les maisons de repos doivent faire l'objet d'une demande d'agrément et, bien entendu, de mesures de contrôle.

M. Duponcelle a parlé des immigrés. Il est bien entendu que les efforts du Collège vont dans le sens de l'intégration et non de l'assimilation.

Monsieur Drouart, je n'ai pas utilisé le terme «immigré», en opposition avec celui de «Belge». Cela n'entre nullement dans mes intentions. Il faut bien nous accorder que, de temps à autre, un mot puisse dépasser notre pensée. Je vous propose dès lors de qualifier les Belges, qui sont d'origine européenne, d'«aborigènes», par opposition — je reprends votre expression — aux populations d'origine maghrébine, par exemple. Nos intentions n'étaient pas de créer une nouvelle différence, mais de trouver une appellation.

M. Drouart m'a également parlé du développement social des quartiers, méthode de travail qui rencontre absolument notre adhésion. Cependant, elle demande une organisation structurelle, qui nous fait défaut. Dans la mesure de nos moyens, nous envisagerons de la mettre en œuvre.

En ce qui concerne les activités pour les jeunes et les enfants, l'ancienne Commission française de la Culture avait mis en place vingt animateurs pour l'organisation de vacances, mais une telle action doit être menée en concertation avec les communes. Nous tenons essentiellement à ce que ces animations soient faites dans les quartiers défavorisés et que les pouvoirs communaux, c'est-à-dire ceux qui s'occupent de la jeunesse, du sport et de l'éducation, y soient impliqués.

Par ailleurs, une concertation avec la Communauté française a eu lieu en ce qui concerne l'opération «été-jeunes».

Mme Willame m'a interpellé à propos de la danse. Qu'elle soit rassurée! Nous avons un projet dans nos cartons et il ne manque plus grand-chose pour que celui-ci soit mis en œuvre.

Nous sommes en contact avec neuf compagnies professionnelles de danse dans l'agglomération bruxelloise et nous ne désespérons pas de pouvoir — je crois que cela dépassera le simple espace de la Commission communautaire française — de créer un festival international de la danse à Bruxelles.

Mme Willame m'a également parlé de promenades-itinéraires où on pourrait retrouver les traces de personnages qui furent les hôtes de notre belle ville. Vous avez cité Marx, Engels, vous avez oublié Lénine! Il est évident que c'est une idée excellente à retenir.

Mme Van Tichelen nous a plus spécialement parlé des conseillers conjugaux, des centres qui traitent particulièrement de la vie affective, du planning familial, et qui demandent une reconnaissance et des subsides. Nous nous attellerons à reconnaître le plus rapidement possible ce qui jusqu'ici n'était pas tout à fait autorisé.

En ce qui concerne l'animation des mercredis après-midi et des samedis, permettez-moi de vous reparler des académies qui travaillent ces jours-là, même le dimanche, mais je reconnais qu'il existe des problèmes en ce qui concerne le dimanche, les heures de loisirs s'accroissant, il existe des périodes de liberté. Nous n'avons pas encore pu rencontrer, en ce qui concerne le mercredi après-midi, le problème des enfants dont les parents travaillent. Mais nous nous opposons évidemment à ce que l'Académie soit considérée comme un parking pour enfants. Notre but est d'intéresser véritablement ces derniers par des méthodes modernes. Dans les domaines de la lecture, du conte, de l'éducation musicale, par exemple, une série d'actions peuvent être menées. Je retiendrai donc votre suggestion, Madame.

En ce qui concerne le Conseil bruxellois du Travail social et socioculturel, certains ont réagi à l'idée d'une nouvelle commission supplémentaire. Je tiens toutefois à signaler que des concertations existent déjà entre les associations travaillant dans le même secteur, et ce, par la voie des fédérations.

Ces concertations se trouvent néanmoins limitées aux secteurs en question et à certains acteurs de la vie sociale. En créant un Conseil du Travail social et socioculturel, il s'agit d'établir des synergies entre les intervenants en reconnaissant leur action, d'une part, et, d'autre part, en rassemblant tous

les partenaires, y compris les ASBL, en vue de la réalisation d'objectifs communs: l'analyse de l'infrastructure sociale et socioculturelle, l'analyse des lacunes existantes et l'élaboration de propositions en terme d'adéquation.

M. Cools a traité des dotations, point que j'ai déjà évoqué.

En ce qui concerne le pacte culturel, je rappelle qu'il se trouve davantage reflété par les 64 personnes qui représentent, bien l'ensemble de la communauté francophone de Bruxelles. Par ce biais, et à travers tous les règlements que nous allons vous proposer, nous toucherons de beaucoup plus près une réalité de pluralisme culturel.

M. Maingain m'a reparlé de la périphérie mais il a insisté, et je l'en remercie, sur le fait que nous sommes devenus une institution fondamentale dans le contexte d'un Etat fédéral. Ce maillon indispensable manquait dans ce territoire bilingue. Il fallait absolument démontrer que nous existions réellement, ce que nous sommes et ce, en parfaite cohésion avec l'ensemble des francophones de Belgique. Nous insistons sur ce lien entre la Wallonie et Bruxelles, je ne peux qu'abonder dans ce sens.

Mme Nagy m'avait posé une série de questions précises. Je ne pourrai y répondre totalement dans le cadre de cette discussion, mais je pourrais éventuellement le faire par écrit. Vous avez notamment évoqué, Madame Nagy, le transfert budgétaire du secteur national et des communautés. Durant toute la période de mise au frigo de Bruxelles, la compétence et la gestion des matières personnalisables ont été, comme vous le savez, exercées par l'Etat national. La création de la Région bruxelloise a entraîné la nécessité du transfert des compétences et des moyens budgétaires afférents aux institutions sociales et de santé, aux responsables politiques bruxellois. Ceux-ci hériteront donc du budget octroyé à ces institutions, en fonction du choix bi- ou unicommunautaire qu'elles ont fait.

L'évaluation du nombre d'associations et du budget en question doit être faite par les fonctionnaires de la santé publique. Ce budget peut être évalué, aujourd'hui, à environ 1 milliard 770 millions, toutes associations bruxelloises sociales, sanitaires confondues. Des informations précises vous seront communiquées par écrit, dès qu'elles seront en possession des ministres concernés.

Les associations bruxelloises sont subventionnées sur la base des crédits disponibles dans le cadre d'arrêtés royaux nationaux. Les critères et les règles de subventionnement sont différents par secteur. Par exemple, le centre de santé mentale jouit d'une subvention totale de tous les postes de travail octroyés; le centre de service social reçoit une subvention partielle de certaines professions; le centre de planning familial est subventionné en fonction des professions reconnues et du nombre de consultations.

Est-il souhaitable de prévoir une sorte de réglementation générale? Je suis favorable à l'harmonisation et aux synergies. Toutefois, il convient de distinguer ce qui jusqu'à présent, a été mis en place progressivement.

La transformation des statuts précaires en emplois stables rencontre évidemment l'accord de principe du Collège. Toutefois, cette question entre dans les compétences de l'Exécutif. Le Collège lui transmettra cette proposition.

Je partage votre avis selon lequel il est extrêmement difficile d'admettre qu'une personne engagée dans le cadre d'un TCT, qu'une personne qui, à partir d'une qualification déterminée, convient parfaitement dans un certain secteur, soit obligée, après un an, de quitter son emploi, au moment où elle commence précisément à être tout à fait opérationnelle et efficace. C'est la raison pour laquelle je parle de plans quinquennaux. Il est peut-être préférable d'étendre une activité par une convention portant sur plusieurs années, plutôt que de se limiter à une période plus courte.

Il est certainement souhaitable, Madame Nagy, de créer des crèches qui fonctionnent 24 heures sur 24. Cependant, cette compétence relève de la Communauté, via l'ONE. Cette initiative peut être prise par le Collège si celui-ci en reçoit les moyens budgétaires.

Par ailleurs, le Collège peut encourager les initiatives privées dans ce domaine, mais il rencontre à nouveau les mêmes problèmes.

En matière de prix pratiqués par les maisons de repos privées, le Collège n'est pas compétent mais il peut interpeller le ministre des Affaires économiques. Enfin, les ASBL sociales et culturelles ne bénéficient pas d'une meilleure protection que les personnes privées dans le cadre de la location de locaux. Le Collège pourrait toutefois se faire leur porte-parole auprès des pouvoirs politiques nationaux.

Quant à l'ORBEM, il est évident qu'il s'agit d'une matière régionale, relevant de la compétence de l'Exécutif régional. Nous ne disposons donc d'aucune possibilité d'intervention.

Monsieur Leduc a été applaudi au cours de sa brève intervention, pour sa phrase «il faut donner le plus à ceux qui ont le moins». Je le remercie de l'avoir prononcée car il s'agit bien de la préoccupation qui guidera l'essentiel de nos activités dans les domaines sociaux et culturels.

M. De Decker est revenu sur les problèmes institutionnels.

J'ai déjà répondu aux questions abordées par monsieur Drouart.

Monsieur Parmentier, quant à lui, a demandé que nous développions le système itinérant dans les établissements scolaires. Il est vrai qu'au départ des bibliobus, l'idée mérite d'être creusée. Elle pourrait s'orienter davantage vers tout ce qui est didactique dans l'enseignement. L'idée sera évidemment étudiée.

Dans l'ensemble, Chers Collègues, vous m'avez posé davantage de questions à propos de la politique culturelle, probablement parce que nous partons d'un acquis et d'une administration en place, à propos de laquelle vous avez été soit aimables soit critiques.

En ce qui concerne le secteur de l'aide aux personnes, vous avez été plutôt approbateurs, soulignant judicieusement que notre programme pourrait être complété, mais déplorant le retard du décret-cadre et l'absence probable de moyens pour innover abondamment dans une série de domaines.

Il était donc prudent de prévoir un plan quinquennal, car ce qui ne sera pas réalisé l'année prochaine le sera certainement au cours des années suivantes. L'essentiel, aujourd'hui, est d'exister — nous avons été mis trop longtemps au frigo — à la suite d'un vote démocratique. Et demain, avec votre accord, des solutions humaines à nos problèmes vous seront proposées, dans les limites budgétaires. (*Applaudissements.*)

PROJETS DE MOTION

Dépôt

M. le Président. — Comme le prévoit notre règlement, les membres qui souhaitent répliquer pourront le faire dans quelques instants. Je voudrais toutefois, d'abord, vous donner connaissance des projets de motions déposés, parce qu'ils éclaireront probablement vos interventions.

D'une part, un projet de motion a été déposé par Mme De T'Serclaes, MM. Hotyat et Maingain.

Il est libellé comme suit :

«L'Assemblée de la Commission communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu la déclaration faite par le ministre Désir, au nom du Collège, et contenant les lignes directrices du programme qui sera mis en œuvre;

— ayant entendu les interventions des membres de l'Assemblée et les réponses faites à celles-ci par les Ministres;

— passe à l'ordre du jour.»

D'autre part, un projet de motion a été déposé par MM. De Decker, Hasquin, Vandenhoute, Adriaens, Drouart, Mmes Lemesre, Nagy, Huytebroeck.

Il est libellé comme suit :

«L'Assemblée de la Commission communautaire française, après avoir entendu la déclaration du Collège,

— regrette l'imprécision de la déclaration du Collège qui, au-delà d'un inventaire de procédures ou de belles intentions, n'apporte aucune indication sur les vrais enjeux relevant de la compétence de la Commission communautaire française;

— condamne l'attitude du Collège qui ne réclame pas l'augmentation de la dotation budgétaire à un niveau au moins égal à celui accordé à la Commission communautaire néerlandaise;

— s'étonne que le Collège ne définisse pas sa position dans la délicate question des délégations de compétences par le Conseil de la Communauté française.»

Les textes de ces motions seront distribués et conformément à notre règlement, nous nous prononcerons à leur sujet dans quelques instants.

Je voudrais rappeler aux membres qui souhaitent intervenir qu'ils disposent d'un droit de réplique et que c'est dans cet esprit que la chose doit être comprise, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres Assemblées. Il s'agit bien de répliquer à ce qu'ont dit les membres du Collège, et nullement de rouvrir les débats.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous avons été de ceux qui se sont réjouis de l'existence de nouvelles institutions bruxelloises et du fait qu'enfin une nouvelle politique pourrait être menée en faveur des associations, de la vie culturelle et sociale de notre Région.

Malheureusement, dans ce débat, nos questions sont restées sans réponse. M. Thys, et nous le remercions, a essayé de nous préciser l'état de la question en ce qui concerne les compétences en matière de santé, les transferts, la situation dans les négociations avec la Communauté française et avec l'Etat national. Mais cela ne nous dit pas autre chose que ce que nous avons craint, c'est-à-dire que la Commission communautaire française ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener une politique préventive en matière de santé et qu'elle laisse cette compétence à la Communauté française.

Par contre, toutes nos questions en matières culturelle et sociale se trouvent résumées dans un «catalogue de vie quotidienne et anecdotique» de la Commission où l'on confond ce qui est essentiel et ce qui est accessoire, où nous n'avons pas de précisions sur les choix, les budgets, mais au contraire sur les matches de balle pelote et autres faits que l'on considère «importants», alors que dans notre ville plus de 20 p.c. de la population se trouvent dans une situation d'exclusion sociale, alors que les travailleurs sociaux ne savent pas quel sera leur avenir, après le 31 décembre 1989.

Nous n'avons aucune certitude, aucune ligne de force et nous le regrettons. C'est dans cet esprit que nous avons signé la motion dont vous avez eu connaissance. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais remercier M. Thys pour les informations complémentaires qu'il nous a données, et aussi M. Désir pour les réponses anecdotiques qu'il nous a fournies.

Vous avez devant vous, Monsieur Désir, un aborigène déçu (*Rires*) parce que je crois qu'après le débat qui a eu lieu, nous pouvions tous espérer vous entendre donner une réponse brillante qui aurait enfin décrit une politique culturelle et sociale réelle pour la capitale de l'Europe. Il n'en est rien. Vous répondez aux différentes interventions en disant que j'ai à nouveau abordé des questions institutionnelles, et vous réduisez trente-cinq minutes de suggestions culturelles de Mme Lemesre à quelques réactions relatives à l'Auto-World ou à la balle pelote. C'est lamentable et c'est dommage.

Ceci étant dit, je ne suis pas convaincu du tout par la réponse que vous avez donnée en ce qui concerne la manière dont vous envisagez les rapports entre le Collège et l'Assemblée.

Vous nous avez annoncé que vous alliez nous rendre compte de votre gestion. Je crois que vous avez mal lu ou mal entendu le discours de M. Moureaux. Sur ce plan, vous devriez revoir vos positions et apprendre que la politique dans cette institution sera faite conjointement par l'Assemblée et par le Collège.

M. Désir, ministre-membre du Collège. — Je n'ai pas dit autre chose.

M. De Decker. — Ensuite, vous nous avez déçus lorsque, concernant le problème de la dotation de notre institution, vous n'avez pas, à part un souhait pieux, revendiqué au moins que cette dotation soit amenée au niveau de la dotation de la Commission communautaire flamande. Je constate, Monsieur Désir, que votre situation est quelque peu délicate mais en tout cas, vous êtes là en contradiction avec le communiqué de votre parti de ce matin. Je tenais à le souligner parce que s'il est facile pour un parti de faire un communiqué pour revendiquer une chose, il est regrettable de voir les ministres qui le représentent à l'Exécutif, ne pas le revendiquer réellement. (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

Enfin, et je terminerai par là, je vous avais demandé de nous expliquer les visions de l'Exécutif, du Collège sur la délégation de compétences de la Communauté française vers notre institution. Vous n'en n'avez pas dit un mot même dans vos réponses. C'est dommage et je le regrette; Bruxelles mérite mieux! (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

PROJETS DE MOTION

Vote

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, avant de procéder au vote, il y a lieu de remplir deux formalités. La première est de décider de la priorité entre les deux projets de motions qui ont été déposés.

Comme je l'avais indiqué au Bureau élargi qui a préparé cette réunion, je vous popose, conformément à l'usage, de donner la priorité au projet de motion pure et simple qui équivaut en quelque sorte à un vote de confiance au Collège.

Si vous êtes d'accord, nous voterons en priorité sur le projet de motion pure et simple. (*Assentiment.*)

En ce qui concerne le mode de votation, je suis désolé de vous dire que si cette Assemblée, que je souhaite avec vous la plus moderne possible, se trouve aujourd'hui dans des locaux qualifiés par la presse de *design* et d'ultra-modernes, ceux-ci

ne possèdent pas le dernier perfectionnement apparemment nécessaire pour une Assemblée délibérante, qui est le vote électrique.

Nous allons donc procéder, comme cela se faisait il y a une quarantaine d'années dans nos respectables Assemblées, par appel nominal. A l'appel de votre nom, vous répondrez donc par oui ou par non ou vous vous abstenerez. Cela prend un peu plus de temps, mais, heureusement, nous ne devons procéder qu'à un seul vote. J'espère que lorsque nous devrons voter sur des règlements comportant des articles et des amendements, des solutions plus pratiques pourront être trouvées.

Cela dit, nous procéderons ainsi aujourd'hui dans le souci de faire avancer notre institution et de lui permettre de travailler.

Il reste à remplir une petite formalité prévue par le règlement avant l'appel nominal, c'est le tirage au sort pour connaître le nom de la première personne qui répondra à l'appel de son nom.

(*Le secrétaire, M. Duponcelle, procède au tirage au sort.*)

— Le sort désigne M. Galand.

VOTE PAR APPEL NOMINAL

M. le Président. — Nous passons donc au vote par appel nominal sur le projet de motion de Mme De T'Serclaes, MM. Hotyat et Maingain.

— Il est procédé au vote par appel nominal.

M. le Président. — Voici le résultat du vote:

51 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

16 membres ont répondu non.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cornelissen, Decoster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme De T'Serclaes de Wommersom, M. D'Hooghe, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Guillaume, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Wilame.

Ont voté non:

MM. Adriaens, André, Cools, De Bie, Debry, De Decker, de Looz-Corswarem, Drouart, Duponcelle, Galand, B. Guillaume, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, Nagy Patino et M. van Weddingen.

En conséquence la motion est adoptée.

Conformément à notre règlement, l'adoption de ce projet de notion entraîne la caducité des autres.

Mesdames, Messieurs, nous avons ainsi terminé nos travaux. Je félicite l'Assemblée pour la manière dont elle a respecté l'horaire convenu par le Bureau élargi.

Je souhaite cependant que les membres fassent preuve d'une plus grande assiduité, à l'avenir, pour écouter leurs collègues.

La prochaine séance aura lieu sur convocation. Il appartiendra au Bureau élargi d'en fixer l'ordre du jour.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 18 heures 30.*

Etaient présents à la séance du matin : article 32 alinéa 5 du règlement :

MM. Alain Adriaens, Eric André, Richard Beauthier, Mmes Magdeleine Boonen, Françoise Carton de Wiart, MM. Bernard Clerfayt, Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen, Thierry De Bie, Philippe Debry, Armand De Decker, Yves de Jonghe d'Ardoye, Stéphane de Lobkowicz, Thierry de Looz-Corswarem, Jean Demannez, Bernard de Marcken de Merken, Serge de Patoul, Mme Nicole Dereppe, M. Georges Désir, Mme Nathalie de T'Serclaes, MM. André Drouart, Michel Duponcelle, Diego Escolar, Paul Galand, Bernard Guillaume, Dominique Harmel, Hervé Hasquin, Robert Hotyat, Mmes Evelyne Huytebroeck, Viviane Jacobs, MM. Alain Leduc, Michel Lemaire, Mme Marion Lemesre, MM. Christian Magerus, Olivier Maingain, Jacques Maison, Serge Moureaux, Mme Maria Nagy, MM. Joseph Parmentier, Léon Paternoster, Mme Martine Payfa, MM. Victor Rens, François Roelants du Vivier, Jacques Simonet, Jean-Louis Stalport, Mme Marie-Laure Stengers, M. Jean-Louis Thys, Mmes Andrée Vanderroost, Monique Van Tichelen, M. Eric van Weddingen.

Etaient présents à la séance de l'après-midi : article 32 alinéa 5 du règlement :

MM. Alain Adriaens, Eric André, Richard Beauthier, Mmes Magdeleine Boonen, Françoise Carton de Wiart, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Thierry De Bie, Philippe Debry, Jacques De Coster, Armand De Decker, Thierry de Looz-Corswarem, Jean Demannez, Christian D'Hoogh, Bernard de Marcken de Merken, Michel Demaret, Serge de Patoul, Mme Nicole Dereppe, M. Georges Désir, Mme Nathalie de T'Serclaes, MM. Willem Draps, André Drouart, Michel Duponcelle, Mme Ghislaine Dupuis, MM. Diego Escolar, Paul Galand, Dominique Harmel, Hervé Hasquin, Robert Hotyat, Charles Huygens, Mmes Evelyne Huytebroeck, Viviane Jacobs, MM. Alain Leduc, Michel Lemaire, Mme Marion Lemesre, MM. Christian Magerus, Olivier Maingain, Jacques Maison, Serge Moureaux, Mme Maria Nagy, MM. Joseph Parmentier, Léon Paternoster, Mme Martine Payfa, MM. Edouard Pouillet, Victor Rens, François Roelants du Vivier, Mme Antoinette Spaak, MM. Jean-Louis Stalport, Jean-Louis Thys, Jacques Vandenhautte, Mme Andrée Vanderroost, M. Didier Van Eyll, Mme Monique Van Tichelen.